

***IMPACT DES CONFÉRENCES DE  
DAKAR ET BEIJING SUR LES  
ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ  
CIVILE AU SÉNÉGAL***

***Équipe de recherche***

Fatou SARR, Chercheur à l'IFAN- Université Cheikh A Diop de Dakar

Papa Demba FALL, Chercheur à l'IFAN- Université Cheikh A Diop de Dakar

Mamadou KAMARA, Professeur à l'Université Gaston Berger de Saint- Louis

## Table des matières

Introduction.....	4
II - Problématique de la « société civile » au Sénégal.....	9
2.1- Concepts et théories.....	9
2.2. Enjeux.....	11
2.2.1.- Enjeux démocratiques de l'existence de la société civile.....	11
2.2.2.- Enjeux critiques du débat sur la société civile au Sénégal.....	12
2.3 - Caractéristiques de la société civile au Sénégal.....	15
2.3.1 - Une longue tradition associative.....	16
2.3.2. - Une histoire qui se confond avec celle des mouvements de gauche.....	19
2.3.3. - Un paysage hétéroclite.....	21
Graphique 2 : statut de OC enquêtées.....	23
2.3.5- Un profond déséquilibre dans les interventions.....	23
Tableau 1 - Zone d'intervention des OSC par catégorie.....	26
2.3.6- Un vaste champ d'action.....	26
Groupes cibles.....	27
2.3.7 - Un refuge de cadres en mal d'emploi.....	29
2.3.8 - Profil des ONG.....	31
2.3.4. - Déficit démocratique.....	32
III - Participation des OSC aux conférences sur la femme.....	34
3.1- Les conférences mondiales et régionales.....	34
3.2.- Participation aux conférences de Dakar et Beijing.....	35
3.2.1- La consolidation de l'expertise nationale.....	35
3.2.2. - La construction d'un consensus national.....	37
3.2.3- Prise en charge des recommandations de Dakar et Beijing par les OSC.....	40
3.2.5 - Les résultats obtenus au niveau national.....	42
Actions des OSC.....	46
3.4 - Participation aux autres Conférences et Sommets.....	57
IV - Impact des conférences de Dakar et Beijing sur les OSC.....	64
4.1- Performances des organisations avant et après les Conférences de Dakar et Beijing ...	64
4.2 - Effets des conférences.....	67
4.3 - Relations avec les acteurs.....	69
Relations au niveau national.....	69
Les relations internationales.....	70
4.4 - Influence des OSC sur les politiques.....	70
4.5 - Le financement des OSC.....	73
Autonomie financière et mobilisation des ressources.....	74
4.6 - Forces et faiblesses de la Société civile.....	76
CONCLUSIONS.....	77
Bibliographie.....	80
ANNEXES.....	82
Annexes 2 : Liste des personnes interviewées.....	82
Annexe 3 : Questionnaire.....	82

### Liste des abréviations

**ACDI** : Agence canadienne de Coopération pour le Développement intégré  
**AED** : Association pour l'Assistance aux Enfants déshérités  
**AFAO** : Association des Femmes africaines de l'Afrique de l'Ouest  
**AFARD** : Association des Femmes africaines pour la Recherche et le Développement  
**AFJS** : Association des Femmes juristes du Sénégal  
**AJ/PADS** : And – Jéf / Parti africain pour la Démocratie et le Socialisme  
**APAC** : Association des Professionnels de la Communication  
**BM** : Banque mondiale  
**CEDEF/CEDAW** : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes  
**CNLS** : Conseil national de Lutte contre le Sida  
**CONGAD** : Conseil des Organisations non gouvernementales pour le Développement  
**COSEF** : Conseil sénégalais de Femmes  
**COSEPRAT** : Comité sénégalais contre les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme et de l'enfant  
**DSRP** : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté  
**FAFS** : Fédération des Associations féminines du Sénégal  
**FEMNET** : Réseau des Femmes africaines pour le Développement et la Communication  
**FNAS** : Fondation nationale d'Action sociale  
**FNUAP** : Fonds des Nations Unies pour la Population  
**FONGS** : Fédération des Organisations non gouvernementales du Sénégal  
**GIE** : Groupement d'Intérêt économique  
**GPF** : Groupement de Promotion féminine  
**LD / MPT** : Ligue démocratique / Mouvement pour le Parti du Travail  
**NEPAD** : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique  
**OMC** : Organisation mondiale du Commerce  
**ONG** : Organisation non gouvernementale  
**OSC** : Organisation de la Société civile  
**PANAF** : Plan d'Action national de la Femme  
**PDEF** : Plan décennal pour l'Éducation et la Formation  
**PDIS** : Programme de Développement intégré de la Santé  
**PIT** : Parti pour l'Indépendance et le Travail  
**PLCP** : Programme de lutte contre la pauvreté  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement  
**RADDHO** : Rencontre africaine de Défense des Droits de l'Homme  
**RSJ** : Réseau *SIGGIL JIGGEN*  
**SAFEFOD** : Société africaine d'Éducation et de Formation pour le Développement  
**SCOFI** : Programme pour la Scolarisation des Filles  
**UA** : Union africaine  
**UDEN** : Union des Enseignants du Sénégal  
**UE** : Union européenne  
**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
**UNIFEM** : Fonds des Nations Unies pour la Femme  
**UNRISD** : Institut des Nations Unies pour la Recherche et le Développement  
**USAID** : Agence des USA pour l'Aide au Développement ;

## Introduction

Les années 70 correspondent à l'émergence, au sein du système des Nations Unies, de nouvelles préoccupations en matière de développement. Elle se sont traduites, dans le cadre de l'ONU par l'organisation de conférences décennales axées sur des thèmes comme : la femme, l'environnement, la population, l'habitat etc.

L'ONU qui s'est spécifiquement intéressée aux femmes a alimenté la réflexion, financé et conduit un ensemble d'actions concertées sur le terrain. C'est dans cet esprit que s'inscrit l'organisation d'espaces internationaux de débat et de participation avec comme point culminant les conférences mondiales sur les femmes : Mexico 1975, Copenhague 1980, Nairobi 1985 et Beijing 1995.

Les Conférences mondiales qui s'intensifient durant les années 90 ont abouti à l'élaboration de calendriers d'actions relatifs au développement durable et équitable pour le prochain siècle. Nous pouvons citer, parmi les manifestations les plus significatives, les sommets de l'enfance de New York (1990) et de la Terre à Rio de Janeiro (1992), les conférences sur des Droits de l'Homme de Vienne (1993), de la Population et le Développement du Caire (1994), le Sommet social de Copenhague (1994) et celui de l'Habitat à Istanbul (1996), etc.

Toutes les conférences mondiales ont abouti à la formulation de recommandations ambitieuses visant l'égalité sociale, l'équité, la justice, le développement et de la paix. Mais ce sont surtout les perspectives ouvertes par Beijing 1995 qui ont mis en évidence la nécessité de procéder à des réformes devant contribuer, dans une perspective de plus de justice sociale et d'égalité, à une mise en œuvre plus efficiente des politiques en faveur des populations.

Un des résultats importants des conférences mondiales est qu'elles vont largement influencer les choix politiques de nombreux pays du sud notamment dans le domaine de la promotion de la femme.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent les recommandations de Beijing qui traduisent l'engagement résolu des Gouvernements à mettre en œuvre, des politiques de développement axées sur la personne humaine. Celles-ci se fondent sur les principes fondamentaux que sont :

- les individus doivent être en mesure de jouir de toutes les libertés et de tous les droits fondamentaux ;
- l'émancipation de la personne et l'élimination de la pauvreté doivent être recherchées au moyen de l'accès à l'information et aux ressources, ainsi qu'à la mise en place d'institutions démocratiques ;
- les droits de la femme font partie intégrante des droits de la personne, ce qui implique une participation entière et sur un même pied d'égalité des femmes au processus de décision et dans tous les aspects de la vie économique et sociale ;
- l'homme doit partager les responsabilités et participer à tous les aspects de la vie familiale et domestique sur la base de légalité et du respect mutuel ;

- l'éducation et la santé pour tous, en tant que facteur essentiel du développement doivent être recherchées.

Les organisations de la société civile se sont engagées, à hauteur de leurs moyens, à accompagner le processus. Leurs initiatives embrassent une grande variété de secteurs. Ceux-ci vont de la démocratie participative au renforcement des capacités en passant par la santé, la lutte contre la pauvreté, l'accompagnement technique, le financement d'activités génératrices de revenus, la réalisation de micro-projets de développement économique, social et culturel, etc.

Selon une définition couramment admise mais qui sera questionnée plus à fond dans la présente recherche, on entend par organisations de la société civile, tous les groupes qui partagent l'ambition d'agir au nom d'idéaux ou de philosophie de solidarité, de ne pas agir au nom de l'État, de n'être pas subordonnés au Gouvernement et qui bénéficient, pour le bon exercice de leurs missions, de moyens leur permettant d'agir de manière autonome sans que leur action puisse être orientée ou censurée si ce n'est en cas de violation des lois ou règlements en vigueur. Elles disposent de pouvoirs plus ou moins étendus qui, dans certains cas, s'expriment à la fois en termes de contre-pouvoir voire de lobbying ou se limitent, dans d'autres cas, à un pouvoir de conseil, d'assistance et d'influence des États.

On comprend alors que l'apparition, la multiplication et le développement des organisations de la société civile aient engendré de vifs débats et interrogations qui portent essentiellement sur les formes et modalités d'expression, la nature juridique ou la mise en oeuvre pratique de l'action de la société civile.

La consultation de la littérature consacrée aux OSC indique que les Sénégalais ont, de manière timide, prit part à ce débat. De ce point de vue, deux types de documents renfermant de précieuses informations méritent d'être cités :

- les travaux des Groupes d'études sur la société civile publiés par la *Revue sénégalaise de sociologie* n°2/3, janvier 1998/89 de l'Université Gaston Berger ;
- les avis contenus dans les rapports gouvernementaux relatifs aux projets de réforme du statut des ONG qui attirent l'attention du Gouvernement sur la nécessité de préciser les cas dans lesquels ces organisations pouvaient être autorisées à intervenir.

En réponse à la situation ci-dessus décrite et pour alimenter la réflexion, nous avons organisé, dans le cadre de cette présente recherche, un séminaire-atelier sur la *Réalité de la société civile au Sénégal : Problématique et enjeux*.

Pour donner une idée de la profondeur des débats et/ou de leur caractère passionné et contradictoire, on retiendra, qu'à côté des responsables et/ou fervents défenseurs des OSC, des voix courageuses ont soutenu l'idée que « l'existence et l'activité des ONG étaient en contradiction avec les système administratif et constitutionnel du Sénégal » tandis que d'autres ont suggéré « la création d'une structure centralisatrice [de l'action des OSC] qui serait plus prompte à répondre aux problèmes des populations à la base. »<sup>1</sup>

L'idée forte qui se dégage des travaux de Dakar, est qu'il est plus que jamais utile, dès lors que la plupart des organisations de la société civile ont atteint l'âge de la maturité et que les conditions de leur agrément permettent de mieux les cerner, de procéder à une évaluation critique de leurs actions.

<sup>1</sup> Largement médiatisé, la rencontre entre les différents protagonistes s'est tenue à l'Hôtel Novotel de Dakar, le 28 février 2004.

<sup>2</sup> Un tel point de vue a été développé par Jean Paul DIAZ, Ancien ministre, Leader d'un parti politique, à l'atelier du 28 février 2004.

### *Objectifs de l'étude*

L'ambition de la présente étude est de mesurer, en mettant notamment l'accent sur leur capacité à influencer les décisions politiques, les retombées des Conférences de Dakar et Beijing sur les OSC sénégalaises. Cette réflexion épouse les termes de référence du programme *Impact des sommets mondiaux sur les organisations de la société civile* initié par l'UNRISD (United Nations Research Institut for Social Development) à l'échelle de huit (8) pays.

Pour atteindre un tel objectif, nous avons choisi d'analyser la manière dont la société civile est appréhendée au Sénégal, la situation des OSC, le processus de participation aux conférences de Dakar et Beijing, les actions menées et les résultats obtenus.

Il importe alors de préciser, dans le cas particulier du Sénégal, que nous avons choisi de prendre pour point de départ de la réflexion la V<sup>e</sup> Conférence régionale africaine sur les femmes qui s'est tenue à Dakar en 1994 dans le cadre de la préparation de la IV<sup>e</sup> Conférence mondiale des femmes de Beijing en 1995.

### *Méthodologie*

Les thèses soutenues dans la présente recherche s'appuient sur trois types d'informations :

- Les **résultats d'une enquête de terrain** menée auprès de 135 organisations de la société civile. Celles-ci sont divisées en trois groupes égaux de 45 OSC: un groupe témoin ayant pris part aux conférences de Dakar et de Beijing et deux autres groupes composés d'une part des organisations qui existaient au moment desdites rencontres mais qui n'y ont pas pris part et d'autre part, des organisations nées après 1995.

- Un **séminaire-atelier** organisé le 21 février 2004, pour mener une réflexion autour de la réalité de la société civile avec une cinquantaine de protagonistes : leaders de partis politiques, autorités religieuses, intellectuels, chercheurs, universitaires, syndicalistes, dirigeants d'organisations non gouvernementales et d'associations, etc. Le débat contradictoire et les discussions auxquels la réflexion a donné lieu nous a permis d'appréhender le contenu et la réalité de la société civile et d'identifier le cas échéant, les difficultés rencontrées par les organisations de la société civile à se définir elles-mêmes ou à reconnaître le une les autres.

- Enfin **des entretiens individuels approfondis** ont été menés auprès de responsables des principales organisations de la société civile et des acteurs clés des conférences de Dakar et Beijing.

### *Limites de l'étude*

L'enquête qui a débuté en mars 2004 n'a pu se terminer qu'en novembre 2004 pour diverses raisons :

- 1) Il a été difficile de retrouver certaines organisations qui avaient changé d'adresse ou qui avaient tout simplement disparu<sup>3</sup>.
- 2) la nature du questionnaire exigeait l'intervention de plusieurs acteurs d'une ONG pour donner les réponses adéquates (les programmes, les ressources humaines et financières étant gérées par des personnes différentes au sein de chaque structure).

## **Plan de l'étude**

La première partie de la recherche traite de la problématique de la société civile. Elle s'intéresse à l'évolution historique du concept et de son approfondissement à travers le monde. L'accent est ensuite mis sur le cas spécifique du Sénégal afin de faire ressortir les conditions historiques d'affirmation de la société civile ainsi ses caractéristiques principales, le contexte doctrinal dans lequel les organisations se sont incrustées dans le paysage socio-politique, etc.

La deuxième partie du texte traite du processus de participation aux conférences consacrées aux femmes notamment des conférences régionales africaines. Elle examine de manière plus approfondie les conférences de Dakar et Beijing et essaye de faire le lien avec les autres conférences.

La troisième et dernière partie de la réflexion porte sur l'impact des Conférences de Dakar et Beijing ainsi que celles des autres sommets dans la redynamisation des OSC et leur aptitude à influencer les politiques en cours. L'analyse porte une attention toute particulière aux rapports avec les partenaires au développement ainsi que les forces et faiblesses des OSC sénégalaises.

## **Résultats**

La recherche menée au Sénégal dans le cadre du programme *Impact des sommets mondiaux sur les organisations de la société civile* fait ressortir quelques résultats majeurs :

- l'exploitation des données de terrain permet d'affirmer, en dépit de la persistance de contraintes majeures, que des avancées notables ont été réalisées grâce aux conférences ;
- l'étude a fait émerger des questions auxquelles il faudra prêter plus d'attention notamment pour réaliser les objectifs d'égalité et d'équité édictés par les conférences de Dakar et Beijing ;
- un enseignement important de la recherche est que si les organisations de la société civile ne peuvent être considérées comme l'unique forme de manifestation de la démocratie participative, on peut s'inspirer de leur expérience en vue de l'approfondissement de la démocratie communautaire ;
- tout en reconnaissant les formidables avancées introduites par les rencontres de Dakar et Beijing dans la lutte pour l'égalité et l'équité des sexes un certain

---

<sup>3</sup> Cette expérience nous fonde à poursuivre l'étude pour établir un répertoire analytique des OSC au Sénégal.

scepticisme est à noter relativement au devenir du mouvement social féminin et à sa capacité à assumer les défis qui se posent ;

- la société civile repose avec acuité la nécessité, eu égard aux changements induits par le contexte politique dit d'alternance, une redéfinition des rapports entre le pouvoir politique et les OSC notamment une clarification du statut des organisations afin de lever tout équivoque et de légitimer leurs interventions en faveur des populations.



## II - Problématique de la société civile au Sénégal

Ce qui surprend le plus quand on s'intéresse à la société civile sénégalaise c'est le peu d'études suscitées par une notion aussi galvaudée auprès des chercheurs en sciences sociales. L'explication ne doit pas être recherchée trop loin : le concept fait partie de l'abondante gamme de termes acquis et compris de tous au point qu'on le rencontre au gré d'analyses où, à y regarder de près, le sens qui lui est donné ne reflète que les convictions de l'auteur. Nous pu observer, à la faveur du séminaire- atelier du 21 février 2004, qui a donné la parole aux différents protagonistes que sont les partis politiques, les syndicats, les leaders religieux, les intellectuels, les ONG/OSC et les autres types d'associations. Cette rencontre a permis de confronter les différentes acceptions du concept, d'examiner les divergences et/ou convergences entre acteurs de la société civile eux-mêmes. L'intérêt des débats réside dans le fait qu'ils ont permis, à l'équipe de recherche de prêter une attention toute particulière à la nécessité de s'accorder sur une définition de la société civile.

La réflexion construite autour de trois axes permet de saisir l'ampleur des questions posées par la notion de société civile:

- l'examen des concepts et théories de la société civile,
- les enjeux démocratiques de la société civile,
- le débat sur la société civile au Sénégal.

### 2.1- Concepts et théories

Le concept de société civile est loin de faire l'unanimité. Les spécialistes en donnent différentes définitions, et il a connu un renversement complet de sens au cours de son évolution. En effet si de l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle, la société civile est opposée à l'État de nature et signifie toute société politiquement organisée<sup>4</sup>, après la Révolution française, elle est opposée à l'État, pour signifier ce qui relève du domaine privé, de la société sans l'État. Malgré tout, l'ambiguïté demeure au niveau du vocabulaire. Les adjectifs « civil » et « civique » ont la même racine. Pourtant, les droits civiques concernent celui qui s'associe au pouvoir de l'État et participe à la communauté politique alors que les droits civils définissent les obligations qui régissent les rapports entre individus dans leur vie privée.

Le concept de société civile a d'abord été utilisé chez les philosophes de l'antiquité comme Aristote qui parle de " koinônia politike " au sens d'espace de délibération qui se distingue de la famille et du peuple (mais pas de l'État). Pour lui, la société civile ou communauté politique est une des formes de communauté distincte de la famille. Elle s'oppose à ce qu'il appelle l'ethnos, c'est à dire le peuple qui est mode d'organisation inférieure propre aux barbares ou à certains Grecs qui n'ont pas accompli, comme disaient les philosophes, « cette nature de l'homme animal social et animal politique ».

Quant à Saint Augustin, il oppose la *societas civilis* ou cité terrestre, représentée sur terre par l'État, à la cité céleste représentée sur terre par l'Eglise. Pour lui, toutes les sociétés politiques ne se valent pas ... la République constitue la forme supérieure en ce qu'elle assure la paix et permet de contrôler la *libido dominandi* c'est à dire la volonté de puissance.

C'est à l'époque des lumières et de l'émergence du libéralisme politique, la notion de société civile va prendre toute son ampleur avec les grands philosophes politiques

---

<sup>4</sup> D'origine latine, les termes *civitas*, *societas civilis* ou encore *res publica* resteront longtemps synonymes.

anglais. Ils vont poursuivre la réflexion dans la continuité d'Aristote tout en liant l'idée de société civile à celle d'État. C'est ainsi que Hobbes (1588-1679) oppose la société civile à l'état de nature et en fait le lieu où se construit la sécurité des hommes, c'est-à-dire essentiellement l'État tandis que Locke (1632-1704) incluait l'État dans la société civile tout en insistant sur la nécessaire liberté des individus en son sein.

Au fur et à mesure que le libéralisme politique progresse, la société civile sera liée à celle de citoyenneté. C'est le cas des penseurs comme Hume (1711-1776) en Angleterre, Rousseau en France (1712-1778), Kant en Allemagne (1724-1804) qui, chacun à sa manière ont développé cette idée.

Mais « le concept de société civile trouve sa formulation systématique, en 1821, dans *Les principes de la philosophie du droit* de Hegel (1770-1831). En introduisant ce concept, le philosophe allemand prenait acte du changement le plus significatif de la modernité politique: la séparation de la « vie civile » et de la « vie politique », de la société et de l'État. Ce changement est concomitant à la révolution industrielle (qui consacre la montée de la culture bourgeoise, l'importance et l'autonomie accrue de la sphère économique) et à l'effondrement de l'Ancien Régime ». Chez Hegel, la société civile représente la zone entre la famille et l'État mais l'État précède et institue la société civile. Pour lui, il n'y a pas de société civile sans État dès lors que l'État est la condition de possibilité de la société civile.

Prenant le contre-pied de la démarche hégélienne, Karl Marx (1818-1883) analyse le développement historique comme une différenciation au sein de la société civile dont l'État se sépare peu à peu pour aboutir à une contradiction radicale qu'est la dictature du prolétariat. Il estime que la société civile représente le corps de relations sociales dans sa globalité et que ce dernier est régi par les relations économiques dans la mesure où l'anatomie de la société est à rechercher dans l'économie<sup>5</sup>. Pour Marx, l'émergence du concept de société civile est d'abord l'expression de la révolution bourgeoise. Considérée comme la sphère des intérêts particuliers, la société civile est née avec le capitalisme et donc avec la société bourgeoise ; elle n'est donc pas le règne de la liberté mais au contraire celui de l'aliénation.

Dans le prolongement de Marx, Gramsci (1891-1937) juge que le pouvoir de l'État bourgeois ne s'exerce pas seulement par les appareils de coercition mais aussi et surtout par l'établissement d'un "consensus" ou "sens commun". Chez Gramsci, la fonction des appareils idéologiques et culturels de la société civile est l'ordre social. Il distingue deux niveaux essentiels dans la superstructure : l'ensemble des organismes "privés", que l'on peut appeler "Société Civile", et la "Société Politique" qui se confond avec l'État.

Dans la première, le groupe social dominant cherche à exercer son "hégémonie" et par la seconde sa "domination directe". Ainsi pour Gramsci, la société civile « est l'ensemble des organismes vulgairement dits privés qui correspondent à la satisfaction, à la fonction d'hégémonie que le groupe dominant exerce dans toute la société. » Mais Gramsci qui se situe dans une perspective révolutionnaire donne la priorité à "l'hégémonie" sur le "pouvoir". Il accorde une importance fondamentale à la société civile rompant à la fois avec les visions de la plupart des marxistes de son temps, qui sont "économistes" (et pour qui tout dépend des luttes de classes et d'abord des luttes ouvrières) et "avant-gardistes" (car tout dépend de la prise du pouvoir et donc du parti d'avant-garde)<sup>6</sup>. Il estime que la tâche primordiale des révolutionnaires est de mener une lutte "contre-hégémonique" à l'intérieur de la société civile.

<sup>5</sup> Cf. Préface à la *Contribution de l'économie politique*, 1859.

<sup>6</sup> Gramsci a développé ces idées alors qu'il était emprisonné par Mussolini, dans ses *Carnets de prison*.

Depuis Gramsci, la notion de société civile est tombée pratiquement en désuétude. Elle ne fera son retour qu'à la fin des années 70 avant de triompher à la fin des années 90.

Le retour amorcé dans les années 70 est lié pour certains auteurs à la situation des pays d'Europe. Après l'échec du printemps de Prague en 1968 et celui des mouvements étudiant et ouvrier polonais en 1968-70, apparaît une nouvelle forme d'opposition qui ne repose plus sur l'anticommunisme traditionnel ou les tentatives réformistes. On assiste à l'émergence de mouvements animés par les intellectuels qui ne cherchent pas à affronter directement le pouvoir mais à construire une " société en dissidence " décrite par le Polonais Adam Michnik par exemple. C'est le " pouvoir des sans pouvoirs " dont parle le Tchèque Vaclav Havel, " l'antipolitique " décrite par le hongrois Giörgy Konrad qui se réclament tous de la " Société Civile.

Cette démarche dissidente et limitée aux milieux intellectuels tchécoslovaques et hongrois finira par prendre un caractère de masse en Pologne et, de manière plus limitée et plus tardive, en République Démocratique Allemande. Mais ce qu'il faut souligner, c'est que certains animateurs de ces mouvements qui ont théorisé leur stratégie dans les années 70 et 80 font référence de manière explicite à Gramsci. C'est le cas des Polonais du KOR (Komitet Obrony Robotnikow, le comité de défense des ouvriers ou " l'incubateur de Solidarnosc ") et peut être plus encore chez les Hongrois comme Agnes Heller ou Mihály Vajda.

Ils conçoivent la société civile comme l'organisation de la résistance à l'État totalitaire mais non comme le tremplin pour la prise du pouvoir d'état. Une telle évolution va replacer le concept de " Société Civile " sur la scène politique occidentale, à partir des pays dits de l'Est avant d'influencer les pays du sud.

Contrairement au siècle passé où, le débat sur le concept de société civile était porté par des philosophes et de grands penseurs qui ont marqué leur époque, le débat contemporain est le produit de cheminements militants. En effet la renaissance, du débat sur la société civile s'est faite en réaction à trois forces:

- le totalitarisme de l'État communiste en Europe centrale et orientale ;
- les défaillances de l'État-providence dans les pays occidentaux ;
- les échecs de l'État « développementiste » dans les pays du Tiers- monde.

## 2.2. Enjeux

La renaissance du débat sur la société civile s'est faite dans un contexte où la question des libertés est posée de manière récurrente au niveau mondial, et où dans beaucoup de sociétés, les citoyens revendiquent le droit d'agir et de déterminer collectivement l'avenir de leurs sociétés en même temps qu'ils aspirent à plus de démocratie.

### 2.2.1.- Enjeux démocratiques de l'existence de la société civile

Dès lors que la société civile est une nécessité de tout système démocratique, Alain Touraine pense que le préalable épistémologique majeur de la démocratie, c'est la distinction de l'État, la société politique et la société civile. Pour lui, le face à face direct, sans intermédiaire entre l'État et la société civile, conduit à la victoire de l'un ou de l'autre mais jamais à celle de la démocratie. Ce face à face dans lequel il n'y a pas de vainqueur conduit inévitablement à une impasse.

Dans la mesure où la démocratie ne gagnerait pas dans un scénario d'opposition frontale entre État et société civile, il faut une sorte de tampon, en l'occurrence la société politique. Il en résulte que la séparation de l'État du système politique et de la société civile oblige à définir l'ordre politique comme une médiation entre l'État et la

société civile. Car confondre État et société politique, c'est subordonner la multiplicité des intérêts sociaux à l'action unificatrice de l'État et inversement, confondre société politique et société civile, c'est s'interdire de comprendre comment peut-être créé un ordre politique et juridique qui ne soit pas la simple reproduction des intérêts économiques dominants.

Les questionnements soulevés par Alain Touraine renvoient à la problématique de l'espace public développé par Habermas pour qui l'espace public est un ensemble de personnes privées rassemblées pour discuter des questions d'intérêt commun. Mais comme le rappelle Alain Létourneau, « l'espace public renvoie à un idéal non restreint de discussion rationnelle des affaires publiques. La discussion est alors vue comme devant être ouverte à tous. Le résultat d'une telle discussion serait l'opinion publique en tant que consensus sur le bien commun. »

Mais avant d'être un concept ou une idée, la société civile évoque d'abord un ensemble de valeurs positives telles que : l'autonomie, la responsabilité, la prise en charge par les individus eux-mêmes de leurs propres problèmes. Pour Alain Touraine « la démocratie ne signifie pas le pouvoir du peuple, expression si confuse qu'on peut l'interpréter dans tous les sens et même pour légitimer des régimes autoritaires et répressifs. Mais elle signifie qu'à la logique qui descend de l'État vers le système politique puis vers la société civile, se substitue une logique qui va de bas en haut, de la société civile vers le système politique et de là vers l'État. Une telle dynamique n'enlève en rien leur autonomie ni à l'État, ni à la société civile.

Dans les sociétés marquées par une forte participation à la vie publique, les citoyens sont plus exigeants sur le plan de l'éthique et plus respectueux des règles d'organisation sociale. En exigeant la transparence dans la gestion des affaires publiques et le respect de l'obligation de rendre compte, la société civile remet fondamentalement en cause les modalités d'exercice du pouvoir.

### **2.2.2.- Enjeux critiques du débat sur la société civile au Sénégal.**

La structure de la société civile et le concept de société civile varient considérablement en fonction de la région, du type d'État et de la période à laquelle la société civile est étudiée.

Chez les libéraux du XVIIIe siècle, la société civile est explicitement restreinte à la petite élite qui, par sa condition, est seule censée avoir les qualités et la disponibilité nécessaires pour s'occuper du bien public. Les travailleurs et les femmes en sont ainsi exclus, car ils sont trop proches d'un état de nature où prime la satisfaction des besoins immédiats, de même que les sociétés non "civilisées", puisque ce n'est qu'en Europe qu'a pu se développer cette organisation libre et rationnelle, caractéristique de la "modernité".

Depuis, le concept a beaucoup évolué et revêt un caractère universel, mais malgré cela et quelle que soit l'universalité des valeurs qui la sous-tend, la question est de savoir si on peut appliquer intégralement les modèles occidentaux à des sociétés qui ont des physionomies singulières.

Le concept de société civile est d'abord un produit occidental. En Afrique et particulièrement au Sénégal, cette question n'a été prise en charge par les chercheurs que de façon très marginale. On conçoit bien ce qu'elle représente à partir des théories et définitions d'Aristote à Habermas en passant par Rousseau, Kant, Gramsci, mais il est en revanche plus délicat de cerner avec précision les éléments qui la composent dans l'espace social sénégalais. Les débats sur les enjeux critiques de la société dans le contexte sénégalais soulèvent trois types de préoccupations :

- l'appropriation du concept de société civile marqué surtout par des incertitudes, des ambiguïtés voire des impostures ;
- la discussion du statut des ONG et de leur rapport au politique ;
- l'examen du rôle de l'État ;
- l'évocation de la question de l'élitisme.

#### **a) Incertitudes et ambiguïtés**

Au Sénégal, une confusion conceptuelle enveloppe la notion de société dite civile. Il est reproché aux chercheurs de faire fonctionner des concepts qui ne sont pas élaborés chez eux, sans interroger au préalable leurs titres théoriques et épistémologiques, leur valeur opératoire, à partir de leur souci et de leurs lieux propres. C'est pourquoi l'atelier tenu le 21 février 2004 a réinterrogé le concept de société civile dans une triple perspective théorique, anthropologique et politique, pour conclure sur la nécessité de ne pas se tromper d'enjeux : ceux du Nord n'étant pas forcément ceux du Sud. Puisque le discernement n'est possible que par une approche différenciée et intellectuellement autonome, il est absolument nécessaire d'éprouver la validité du concept en fonction de nos réalités locales ou même d'en forger d'autres plus opératoires.

On considère la société civile comme étant composée des organisations et des réseaux qui opèrent en dehors de l'appareil de l'État. Il est attendu de ces organisations un certain nombre d'attitudes telles que l'indépendance, l'autonomie, la démarche non partisane et une ligne d'action axée sur la citoyenneté.

Au Sénégal, le fait que des responsables d'ONG soient en même temps des responsables de partis politiques est à la base de la confusion des espaces et cela renvoie à des questionnements sur la légitimité et la transparence. Cette confusion a fait le lit d'impostures qui ne sont pas nécessairement délibérées. C'est pourquoi, il importe d'examiner le rapport entre la société civile et la sphère de la politique officielle.

#### **b) Statut des OSC et rapport au politique**

Dans l'entendement de la plupart des sénégalais la société civile renvoie aux ONG. Or, ces dernières, telles qu'elles fonctionnent, constituent en elles-mêmes une véritable nébuleuse, tellement les trajectoires qui y mènent sont plurielles et les intérêts divergents. En effet, sous le label ONG on trouve une multitude d'organisations dont la diversité des vocations constitue une source supplémentaire de confusion pour le public.

L'examen du statut des organisations de la société civile ne saurait faire l'économie d'une analyse critique préalable de la structure des rapports de force entre l'État et la multitude de groupes qui, en même temps qu'ils se réclament de la « société civile », ne se laissent pas moins coopter par le pouvoir politique dans sa recherche hégémonique. Outre, les ONGs créées par les partis de gauche au temps de la clandestinité et dont on n'est pas sûr qu'elles aient fait les ruptures nécessaires pour se démarquer de ces derniers, des structures ayant le statut d'ONG sont créées par les pouvoirs politiques à l'image de la FNAS (la Fondation Nationale d'Action Sociale) et de l'AFAO (l'Association des Femmes africaines de l'Afrique de l'Ouest). Les épouses de chefs d'État leur ont emboîté le pas en mettant sur pied leurs propres organisations : Fondation Solidarité Partage de l'épouse de l'ancien Président Abdou Diouf et l'ONG Education santé de l'épouse du Président Abdoulaye Wade.

Pour les participants à l'atelier organisé dans la cadre de la présente recherche, les ONG font partie de ce qu'il est convenu d'appeler la société civile... elles en sont la face la plus visible même si les ONG ne sont qu'une partie de la société civile. Or, il se trouve que pour beaucoup de dirigeants de la société civile, des ONG tendent à

assumer le rôle de porte-parole et de représentants de la société civile. A quel titre le font-elles ? Quelle est la légitimité d'une prétention?

Par ailleurs, de plus en plus d'organisations de la société civile s'arrogent la mission de gardien de la bonne gouvernance, de la transparence sans qu'on soit sûr « qu'elles s'appliquent les principes qu'elles veulent imposer aux autres ».

C'est le lieu de mettre en perspective les enjeux, eu égard à l'importance grandissante de la « société civile » en Afrique et au Sénégal en particulier notamment quand les logiques de démocratisation à l'œuvre impliquent des scénarii de concurrence/confrontation avec l'État. Puisqu'une double conjoncture, économique et politique, contraint l'État africain à se redéployer et à libérer des « friches », il revient à la « société civile » d'occuper le « champ dégarni » en réinventant la politique avec son discours propre, ses rationalités et surtout ses ressources. Cette réinvention de la politique peut passer par la création ou l'articulation à des O.N.G., dont les moyens substantiels, la transparence dans la gestion et la neutralité politique ou religieuse sont les garants d'une inscription différenciée et positive dans l'espace public. Mais cette hypothèse pose problème : l'écrasante majorité des O.N.G. considérées comme significatives ne rempliraient pas les critères d'efficacité d'action et de neutralité ! De plus en plus, des ONG religieuses s'affirment dans l'espace social sénégalais. Elles jouent certes un rôle important dans la prise en charge des besoins sociaux des plus démunis notamment dans l'éducation et mènent des actions de développement avec la création d'infrastructures rurales, etc. Dans un passé récent, des leaders religieux se sont illustrés par leurs prises de positions face au pouvoir colonial notamment dans la sauvegarder l'intérêt des populations. Donald Cruise O'Brien (2002) estime que la stabilité politique ou cohésion nationale au Sénégal s'explique précisément parce que les acteurs politiques et les leaders religieux ont signé un pacte tacite, une sorte de *modus vivendi* qui permet une gestion concomitante des enjeux de l'État. Le fait que certains guides religieux se retrouvent aujourd'hui plus du côté du pouvoir ou naviguent à contre-courant des intérêts des populations, fonde à remettre en question le caractère désintéressé de leur engagement.

### **c) Le rôle de l'État**

Il est important de s'interroger sur le rapport entre la politique au sens de ses institutions régulières et le politique dans lequel se trouvent les ONG c'est-à-dire l'ensemble des forces d'imagination, de création, de décision dans la marche globale de la société.

Si le concept de société civile est peu ou prou lié à l'idée du désengagement de l'État dont il s'agit de pallier les carences, il importe de s'interroger sur la pertinence et la validité d'un tel choix. En effet, le rôle de l'État ne se pose pas de manière uniforme dans les sociétés du Nord et du Sud. Il y a donc nécessité de mener une réflexion sur le rôle des États africains, particulièrement leurs rapports aux États du nord et aux institutions financières.

Un des défis majeurs de la mondialisation est, pour les peuples du Sud, la somme d'efforts et de sacrifices démesurés consentis dans la mise en œuvre des règles de l'OMC du fait que les pouvoirs politiques sont conscients de leurs limites objectives face à la situation. Ils ont parfois besoin de l'appui de la société civile pour obtenir des gains politiques qu'ils ne peuvent pas revendiquer du fait de la grande dépendance vis-à-vis des États du nord et des institutions financières internationales. Cette évolution a largement alimenté la thèse d'une alliance stratégique entre l'État et les OSC sur les questions qui engagent le devenir des peuples.

#### **d) Pour une société civile moins élitiste**

Au terme des échanges de l'atelier du 21 février 2004, il est apparu que la société civile peut être définie, de manière consensuelle, comme une sphère d'action autonome, indépendante de l'État et qui se traduit par « l'associationnisme ». De l'avis unanime des participants, ce qui doit faire l'essence de la société civile, c'est la notion de contre-pouvoir, c'est-à-dire la capacité d'interpeller ceux qui exercent le pouvoir au nom des populations. Mais, le constat général qui s'est imposé est que l'émergence d'un tel contre-pouvoir ne peut se produire avec le type d'ONG ou de société civile trop élitiste dans sa composition actuelle. Il s'avère donc nécessaire de dépasser l'espace ONG trop restrictive pour prendre en compte les associations à la base qui sont l'expression de la réalité sociale sénégalaise.

Si jusqu'à une date récente, l'activité de la société civile était exclusivement saisie dans sa dimension urbaine. De nouvelles configurations se dessinent, avec le processus de décentralisation et de ruralisation des initiatives. Ce sont les associations rurales prises individuellement en tant que structures verticales ou de façon collective qui demain feront la différence.

Cela signifie que tout en poursuivant les activités traditionnelles d'aide au développement, de plaidoyer et de lobbying, il importe d'aider les organisations communautaires de base à s'organiser pour prendre en main leur propre destin.

L'émergence d'un contre-pouvoir crédible passe nécessairement par la fédération de toutes les synergies qu'elles soient rurales ou urbaines et intellectuelles. C'est le gage le plus sûr de constitution d'une véritable force sociale.

En conclusion, on peut retenir de l'atelier de réflexion, que la société civile est dans la sphère politique, au sens du politique fait d'imagination et de création sans lequel la politique entendue au sens institutionnel s'étirole et devient non productive. Enfin, il faut avoir de la société civile une approche moins extravertie tout en restant ouvert aux évolutions planétaires. Deux choix s'offrent aux protagonistes du mouvement associatif sénégalais : une société civile apolitique au sens non partisan du terme et une société civile profondément politique et soucieuse de la bonne marche de la société.

### **2.3 - Caractéristiques de la société civile au Sénégal**

À l'instar des autres parties du monde, le Sénégal n'a pas été épargné par l'affirmation d'organisations dont la vocation fondamentale est d'encadrer les populations ou de relayer les réserves de l'opinion sur les questions d'intérêt général. Regroupées sous le terme générique de société civile, ces organisations se sont surtout développées à la faveur de la mobilisation pour le développement durable, les questions humanitaires, la défense des droits de l'Homme, de l'environnement, etc.

L'implication d'un nombre de plus en plus important d'organisations dans le projet d'édification de la société est intrinsèquement liée à l'histoire sociale, politique et économique du pays. Cerner cette réalité complexe, c'est examiner les conditions de son émergence, ses formes de représentation, son expertise et ses domaines d'intervention.

### 2.3.1 - Une longue tradition associative

Le mouvement associatif ne constitue pas un fait nouveau dans la société sénégalaise. Bien avant la colonisation, les différents segments de la société ont conjugué leurs efforts en vue de trouver les réponses idoines à leurs problèmes quotidiens voire existentiels. Les regroupements fondés sur les classes d'âge (*fedde* ou *maas*), le sexe (*mbotaay*), l'appartenance confrérique (*dahira*), ethnique ou régionale et autres structures associatives plus ou moins informelles constituent les formes historiques ou traditionnelles d'expression d'une solidarité dont le principal credo est *mboolo mòm doolé* (l'union fait la force en langue wolof).

Les premières associations dites de loi 1901 ont été créées par les colons français qui se sont regroupés en régions d'origine : Corses, Bretons, Normands, etc. Les traces de cette forme d'organisation sont encore visibles dans la capitale sénégalaise où le *Clos Normand* reste toujours actif.

La seconde génération d'organisations associatives est dite indigène. Elles vont se structurer autour d'activités sportives modernes ou introduites par la colonisation, qui est devenu très populaire. C'est le cas notamment du football qui donne naissance aux clubs comme la Jeanne d'Arc de Dakar créé en 1921, le Foyer France Sénégal, l'Union sportive indigène. En plus de la diversification progressive des disciplines pratiquées, les *clubs* de sport sont devenus au fil des années, de véritables espaces socio-éducatifs.

Plus tard, la déstructuration des économies villageoises favorisée par les politiques coloniales à travers le travail forcé puis la recherche du numéraire destinés à payer l'impôt *per capita* vont projeter les ruraux en milieu urbain. L'exode rural se traduit alors par la création d'associations dites de ressortissants dont le but est de maintenir les liens entre les membres d'un même village et de développer d'un espace de solidarité.

Dans les centres urbains sénégalais, des associations de jeunes, essentiellement tournées vers les loisirs vont voir le jour à la veille de l'indépendance et les années qui suivirent la décolonisation: *Chaperon rouge*, *Chaussettes noires*, etc. La consonance française des noms adoptés traduit l'influence des médias occidentaux qui n'ont cessé de vanter les bienfaits de l'émancipation des populations urbaines.

Après l'indépendance, la loi 1901 relative aux associations va être maintenue, mais avec les événements de Mai 68, l'État va alors tenter de rationaliser le mouvement social à travers le Code des obligations civiles qui traite à la fois des partis politiques, des associations, des structures de commercialisation, des sociétés et autres.

C'est au gré des évolutions politiques, économiques et sociales que le mouvement associatif va connaître les trajectoires qui la caractérisent encore aujourd'hui.

L'après 68 sera caractérisée par une meilleure structuration du mouvement sportif avec l'intégration d'activités à caractère culturel et social. Durant les années 70, les Associations sportives et culturelles (ASC) se feront surtout remarquer par des activités de quartier dites d'investissement humain.

A partir de 1971, le Sénégal est confronté à un long cycle de sécheresse et aux effets de la récession économique mondiale qui frappe tous les pays sous-développés. C'est le début des interventions des institutions de Bretton Woods qui, entre 1975 et 1978, vont imposer le premier programme de redressement économique et fiscal. Celui-ci est marqué par la réduction drastique du budget de l'État consacré aux programmes sociaux et une paupérisation accrue des populations.

---

<sup>7</sup> Pour une analyse détaillée de l'évolution des réseaux de solidarité en milieu urbain sénégalais, voir notamment : Mame Yassine Sarr, *Vie associative féminine et circulation des biens dans les cérémonies familiales à la Médina de Dakar (Sénégal)*. UCAD de Dakar, FLSH : Mémoire de DEA de Sociologie, 2004.



Pour trouver des réponses à cette nouvelle situation, les populations se réorganisent. Les mouvements sociaux naguère structurés autour de questions ludiques vont davantage se tourner vers les questions de développement. C'est l'époque des associations de ressortissants engagées dans la réalisation d'infrastructures de base dans leurs localités : puits, salles de classe, cases de santé, etc.

Cette période coïncide avec une grande mobilité des populations qui s'exprime à travers les migrations de travail vers la France. C'est le cas des populations de la moyenne et haute vallée du fleuve Sénégal (Soninké et Haalpular) qui vont se regrouper en associations tournées vers le développement de leurs villages d'origine. Cette étape marque le début de l'externalisation de la société civile sénégalaise.

Les années 70 sont surtout caractérisées par l'apparition d'ONG comme l'Office africain pour le développement et la coopération (OFADEC) créée en 1976 qui vont se tourner essentiellement vers les questions de développement. Le processus s'est amplifié au fil des années en raison de la dégradation des conditions de vie.

Au cours de la décennie 80, l'État met en place un nouveau cadre institutionnel pour les OSC. C'est en 1989 qu'est promulgué le décret n°89-775 qui tente d'organiser le régime juridique des ONG. La crise et son cortège de licenciements vont conduire l'État à adopter la loi portant création des groupements d'intérêts économiques (GIE). Elle est destinée à assouplir les conditions de réalisation d'activités économiques par le mouvement associatif.

Avec la crise économique et sociale consécutive à la faillite de l'État moderne qui s'est substitué aux modes traditionnels de régulation des sociétés, une nouvelle dynamique associative se met en place. Outre le foisonnement de réseaux de solidarité communautaire, la grande nouveauté de la recomposition du mouvement associatif est qu'elle s'est accompagnée d'un élargissement de son champ d'action. Ainsi, depuis la fin des années quatre-vingts, les associations qui se mettent en place vont franchir le cap de la promotion de l'économie solidaire pour embrasser la sphère politique. Cette mutation est indissociable de l'aspiration à plus de démocratie et/ou de la fin de l'État providence<sup>8</sup> qui ont ouvert la voie à un engagement militant synonyme de plus de responsabilité dans la gestion de la cité. En amont, le mouvement de revendication de mai 1968 avait déjà contribué à la confirmation de l'existence d'un champ social, capable de fonctionner comme un contre-pouvoir, une force alternative de propositions et de réformes des politiques sociales dans le sens d'une prise en compte des besoins des populations.

C'est surtout après le discours de La Baule<sup>9</sup>, où le Président François Mitterrand fit comprendre aux pays africains que l'aide de la France aux pays africains serait désormais liée aux conditions d'exercice de la démocratie, qu'une nouvelle orientation s'opère.

*« Lorsque je dis démocratie, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai, naturellement, un schéma tout prêt: système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure... A vous peuples libres, à vous État souverains que je respecte, de choisir votre voie, d'en déterminer les étapes et l'allure... »*

---

<sup>8</sup> Elle se traduit, dans le cas particulier du Sénégal, par la politique dite de désengagement de l'État qui laisse libre cours aux initiatives des associations professionnelles en particulier dans le monde rural. Cette option est contenue dans la formule « moins d'État, mieux d'État » chère à l'ex-Président sénégalais Abdou Diouf

<sup>9</sup> Le 16<sup>e</sup> Sommet franco-africain tenu du 19-21 juin 1990 à La Baule a accueilli 23 Chefs d'Etat et 13 délégations ministérielles.

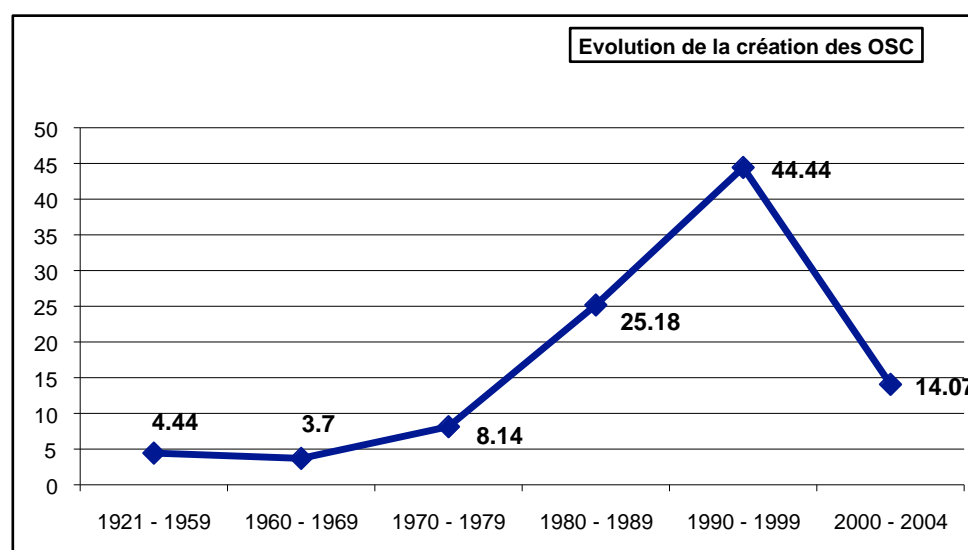
Les organisations sénégalaises qui ont vu le jour au cours des années 2000 ont pour principale ambition le renforcement de l'État de droit, de la démocratie et des libertés individuelles et collectives. Afin de toucher un public plus large, elles ont choisi d'utiliser les médias qui ont émergé en même temps que les nouvelles formes d'organisation associative.

On peut retenir, en guise de conclusion, que c'est dans la recherche de solutions alternatives à la paupérisation des couches moyennes et la quête de plus de démocratie, que s'inscrit l'extraordinaire dynamisme du mouvement associatif sénégalais. Il importe de souligner que les avancées démocratiques qui constituent le lit de l'affirmation de la société civile nationale sont le résultat d'une *révolution silencieuse* (Fattou 1987).

Les étapes-clés de ce processus sont marquées par l'ouverture démocratique de 1974 qui a vu la disparition du Parti-État ou la reconnaissance de quatre courants politiques (libéral, socialiste, conservateur et communiste) et le multipartisme intégral de 1981<sup>10</sup> qui ont conduit à l'alternance politique ou *sopi* en 2000 (Diop 2000).

La figure 1 donne une idée du rythme de création des OSC.

**Graphique 1. Evolution de la création des OSC au Sénégal**



Elle indique de manière claire l'empilement des OSC et les coïncidences évidentes avec les périodes de crises et leurs cortèges d'effets négatifs.

<sup>10</sup> Voir : Gerti Hesseling, *Histoire politique du Sénégal. Institutions, droit et société*. Paris, Karthala, 1985 ; Ibrahima Fall, *Sous-développement et démocratie multipartisane: l'expérience sénégalaise*. Dakar : NEA, 1977 ; Momar Coumba Diop & Mamadou Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf : État et société*. Paris : Karthala, 1990 ; Robert Fattou, *The Making of a Liberal Democracy : Senegal's Passive Revolution, 1975-1985*. Boulder: Lynne Rienner, 1987 ; Momar-Coumba DIOP, Mamadou DIOUF & Aminata DIAW, « Le baobab a été déraciné. L'alternance politique au Sénégal », *Politique africaine* n°78, juin 2000 :175-179.

### 2.3.2. - Une histoire qui se confond avec celle des mouvements de gauche

L'histoire des ONG se confond avec celle des mouvements et des partis de gauche qui ne trouvaient pas d'autres formes d'expressions dans un contexte de Parti-État. Après l'échec de la tentative de lutte armée d'une branche de l'aile marxiste dans les années 62-63, les partis de Gauche ont adopté comme stratégie "l'infiltration des masses".

Ceux dont la classe ouvrière était le fer de lance de la lutte, ont alors infiltré les syndicats. C'est ainsi que les deux principales centrales syndicales sénégalaises ont eu pour leader des militants détenant d'importantes responsabilités dans partis politiques de gauche : l'Union nationale des syndicats autonome du Sénégal (UNSAS) est dirigée par Mamadou Diop Castro de la Ligue Démocratique /Mouvement pour le Parti du Travail (LD/PMT) et la Centrale des syndicats autonomes (CSA) naguère dirigée par Feu Iba Ndiaye Diadji du Parti Africain pour l'Indépendance (PIT), tandis que la Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS), affiliée au Parti socialiste, sera dirigée par un membre du bureau politique de ce parti. Aussi n'est-il pas étonnant qu'en accédant au pouvoir, le Parti Démocratique sénégalais ait cherché à mettre sur pied un syndicat dirigé par un membre dudit parti. Il s'agit de la CNTS/ FC (Force du Changement) qui née des flans de la CNTS.

Ceux pour qui le contexte culturel sénégalais n'était pas favorable à un travail clandestin au sein des organisations ouvrières et qui croyaient aux thèses maoïstes ont alors décidé de se fondre dans des organisations paysannes ou d'en créer pour effectuer un travail de conscientisation. Ainsi, derrière les dirigeants officiels de ces organisations c'est dans la clandestinité que les véritables maîtres définissaient les programmes et stratégies à adopter<sup>11</sup>.

C'est sur ces bases que, beaucoup d'ONG qui vont constituer le futur Conseil des Organisations Non Gouvernementales pour le Développement (Congad), ont été formées par le parti And-Jéf. Ce collectif, pendant très longtemps, a porté les stigmates de cette période originelle.

Mais selon le Président Boubou Diop Buba, le Congad a évolué: « On y trouve des ONG qui ont une sensibilité de gauche, des ONG œcuméniques d'obédience islamique ou chrétienne. Au Congad, on retrouve les représentants de tous les partis politiques : des membres actifs du PDS, de AJ, de LD, du PS, etc. Il y a même d'anciens députés, d'anciens ministres qui ont des ONG qui sont membres du Congad. Et c'est la présence de toutes ces sensibilités, qui constitue l'élément d'équilibre ». Toutefois le Président est conscient, vu l'objectif de renforcer le dialogue politique et social, de la nécessité de faire des efforts pour convaincre de la neutralité de l'organisation.

Il faut signaler que les partis liés à l'ex Union soviétique et aux pays de l'Est en général, ne feront leur entrée significative dans le monde des ONG qu'après la chute du mur de Berlin. Auparavant, ces partis recevaient des subsides des pays alliés et sa clientèle politique obtenait des bourses et des voyages d'études offerts par Moscou,

---

<sup>11</sup> Globalement la stratégie développée par les mouvements de Gauche d'investir le champ des ONG, ne s'est pas traduite par une adhésion massive des populations à la cause de leurs partis, car en réalité ces ONG qui ont été mises sur pied ont plutôt servi à placer la clientèle politique et à financer le parti. Les partis maoïstes, contrairement aux partis affiliés aux pays de l'Est, n'avaient pu bénéficier de réseaux financiers importants. Ils ne recevaient ni les roubles de l'Union soviétique, ni de bourses d'études des pays de l'Est.

Varsovie, etc. Le cas particulier de la LD/PMT mérite d'être souligné. Il ne fera une entrée remarquable dans le monde des ONG qu'avec la nomination de deux des ses membres à des portefeuilles ministériels. On comprend alors la frénésie notée dans la création d'ONG et de cabinets d'études dans les secteurs de l'alphabétisation et de l'environnement par une clientèle liée au parti.

Il n'est donc pas surprenant de constater que le monde des OSC constitue un réel enjeu de pouvoir et un terrain de confrontation entre formations politiques. Aujourd'hui le parti au pouvoir (le PDS) est soupçonné de velléité de contrôle de la Direction du CONGAD qui est fort de 160 membres. Le conflit avec le Collupas (Collectif pour la lutte contre la pauvreté) illustre de forte belle manière la nature des problèmes qui se posent<sup>22</sup>.

En ce qui concerne les organisations féministes, c'est sous l'égide de Marie-Angélique Savané de And-Jéf qu'a été créé Yewi Yewi en 1984. C'est la première organisation qui a su poser les questions des femmes sous l'angle des rapports de pouvoir. Elle n'a cependant jamais pu mobiliser au-delà de cercles de gauche. Toutefois, au moment où les partis de gauches, qui se voulaient une élite « avant-gardistes » ont décidé d'évoluer pour devenir des mouvements de masse, Yewi Yewi fera sa mutation. En effet, ses principaux membres ont su se redéployer par la création d'ONG tournées vers la lutte des droits des femmes : Aprofes, Cofdef, Orgens, etc. Elles sont aujourd'hui majoritaires dans le Réseau Siguil Jigeen qui compte actuellement 18 organisations.

Considérant que l'action des ONG était menée contre lui, l'État a tenté d'inverser la tendance en créant ses propres structures notamment chez les femmes (les Groupements de promotion féminine) et les jeunes (le Conseil national de la Jeunesse). Il a également tenté de contrôler des associations prestigieuses comme la Fédération des associations féminines (FAFS).

L'arrivée au pouvoir de l'ancienne opposition, alliée dans le passé récent à des membres de la société civile agissante, a placé cette dernière dans une situation inédite : le brouillage des repères. Ce paradoxe se traduit par le fait que malgré un contexte *a priori* favorable au renforcement des conquêtes des femmes, ces dernières sont restées dans un silence assourdissant. Elles semblent avoir perdu le réflexe de mobilisation et de l'interpellation spontanées qui a permis, entre 1995 et 2000, d'arracher au pouvoir des concessions importantes.

Si pour l'essentiel, les ONG les plus actives sont proches des partis de gauche et notamment de And Jéf, les ONG échappent de plus en plus à la tutelle des partis. En effet un nombre de plus en plus important d'ONG est impulsé par les partenaires au développement.

La grande nouveauté dans l'évolution des organisations de la société civile est le brouillage de leurs frontières consécutives à l'implication plus grande des migrants internationaux dans la construction de leurs terroirs et à la connexion avec la société civile internationale (Pouligny, 2001). Il faut ajouter à la dynamique en cours, la visibilité accrue des organisations religieuses dont la principale source de financement est mal cerné même si l'on sait que les ressources proviennent du monde arabe, des monarchies pétrolières notamment.

La conséquence majeure de ce transnationalisme, également appelé politique de l'« entre-deux », est que les OSC échappent de plus en plus à la tutelle d'un État pour revêtir un caractère multinational. Ce sont les *multi-sited NGO's* qui sont le plus souvent nées de la rencontre d'organisations qui ambitionnent de conduire des projets communs.

---

<sup>22</sup> Au-delà de la simple querelle portant sur la gestion de fonds destinés aux ONG dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté, c'est une bataille politique entre forces sociales.

### 2.3.3. - Un paysage hétéroclite

L'élargissement du champ d'action des forces sociales a eu pour principale conséquence un brouillage de repères. Toutefois une approche sociologique d'un paysage aussi hétérogène que celui de la société civile sénégalaise, ne saurait faire l'économie d'une typologie permettant de mieux cerner la nature des organisations. Sous ce rapport, le champ d'action des organisations et leur statut juridique constituent des critères pertinents.

#### *Champ d'action*

Du point de vue de leur champ d'action, la sociologie des forces sociales permet de distinguer quatre types d'OSC : les groupes informels, les syndicats, les groupements d'intérêt économique (GIE) et les organisations non gouvernementales (ONG).

Les groupes informels sont des structures qui prennent naissance dans un cadre géographique précis. Celui-ci se confond le plus souvent avec une aire de relations privilégiées qui peut être le quartier, le village, le lieu d'activité, etc. Outre la référence spatiale, les groupes informels ont pour principaux dénominateurs communs l'appartenance ethnique ou confessionnelle.

Les groupements d'intérêt économique (GIE) et les Groupements de promotion féminine (GPF) sont essentiellement orientés vers la promotion de l'emploi notamment chez les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

La loi 84-37 du 11 mai 1984 qui confère une reconnaissance légale aux GIE et GPF peut être interprétée comme la traduction en acte de la grande sollicitude du pouvoir exécutif à l'endroit d'une jeunesse engagée, au seuil des années quatre-vingts, dans une défiance sans limites vis-à-vis des institutions politiques<sup>13</sup>.

#### *Les syndicats et les fédérations.*

Dans le mouvement corporatiste, ce sont les syndicats ouvriers qui constituent les pionniers de la lutte pour la défense des intérêts moraux et matériels de leurs membres. Le souci d'efficacité les a très tôt conduits à se regrouper en centrales comme la (Confédération Nationale des travailleurs du Sénégal, (CNTS)<sup>14</sup>, la Confédération de syndicats autonomes (CSA), l'Union nationale des syndicats du Sénégal (UNSA).

À côté des syndicats, les fédérations désignent les organisations regroupant des catégories socioprofessionnelles autres que les ouvriers de l'industrie. C'est le cas, dans le domaine de l'agriculture, de la Fédération nationale des paysans du Sénégal (FNPS) et du Conseil national de coopération des ruraux (CNCR).

#### *Régime juridique des organisations de la société civile*

<sup>13</sup> La prise en charge du désarroi de la jeunesse constitue une nouvelle donne dans la politique gouvernementale des années quatre-vingts. Celle-ci s'est singularisée par les défis répétés qu'elle a lancé aux autorités politiques notamment dans les milieux scolaires et universitaires. Une des tentatives de désamorçage de la crise de la jeunesse a été son implication dans la gestion de la cité par le biais d'opérations de charme comme le *set-setal*. Voir notamment Mamadou DIOUF, « Fresques murales et écriture de l'histoire. Le *Set/Setal* à Dakar », *Politique africaine* n°46, juin 1992 :41-54.

<sup>14</sup> Le changement de régime politique survenu le 19 mars 2000 a provoqué une scission au sein de la CNTS avec le départ de la frange soutenue par le Parti démocratique sénégalais : la CNTS/Force du Changement.

Dès lors que la liberté d'association est constitutionnellement reconnue<sup>15</sup>, la déclaration ou l'enregistrement d'une organisation auprès de l'autorité administrative, en l'occurrence le Ministère de l'intérieur, apparaît comme une formalité substantielle mais non obligatoire. Ainsi, toute organisation qui le souhaite peut se faire délivrer un récépissé de reconnaissance officielle, sur la base d'une simple déclaration au Ministère de l'Intérieur. N'importe quelle association, dûment reconnue par le simple dépôt de ses statuts au ministère de l'Intérieur, est habilitée à agir notamment sur le terrain social et humanitaire. Le législateur sénégalais a voulu, tout en respectant l'esprit de la loi, ne point perdre de vue l'obligation d'encadrement et de contrôle de cette composante active de la vie sociale.

L'État n'impose pas de facto une reconnaissance légale à certains regroupements de quartiers (tels les Turs, Daharas, Mbotay), communément appelés Organisations Communautaires de Base (OCB). Par contre, dès que le regroupement prend une dimension locale ou nationale par ses objectifs, ses activités et sa composition, il doit se conformer à la législation régissant les associations<sup>16</sup>. C'est le cas des associations de types identitaires, culturelles, religieuses, corporatistes (syndicats), économiques (GPFs).

Par contre, pour bénéficier du statut d'ONG, l'agrément délivré par le Ministère de tutelle des ONG - celui de la Famille, de la Solidarité nationale et du Développement social- ne peut être obtenu, sauf dérogation, qu'après une période probatoire de deux ans.

Les textes ne déterminent pas l'objet statutaire des ONG mais les conséquences juridiques de la reconnaissance de la qualité d'ONG notamment les conditions dans lesquelles elles peuvent recevoir des libéralités.

Pour la reconnaissance de la qualité d'association d'utilité publique, les éléments suivants sont à retenir:

- l'action de l'association doit avoir une ampleur, un retentissement suffisant, qui excède en principe le cadre local ;
- le domaine de son activité doit correspondre à un intérêt public ou au moins à un intérêt moral collectif éminent ;
- la situation financière doit être saine ;
- le fonctionnement de l'association doit être démocratique et organisé au sens des statuts ;
- l'association doit avoir une autonomie de décision, notamment vis-à-vis de la puissance publique.

Les ONG qui peuvent se conformer aux exigences relatives au contenu de leur statut peuvent prétendre à certains avantages:

- possibilité de recevoir des dons et legs : ce qui n'est pas à sous estimer car, cela permet d'inscrire l'action de l'ONG dans la durée et assurer une garantie essentielle du bon fonctionnement des grandes OSC. C'est d'ailleurs pour cela que les associations culturelles, les Unions d'associations et même les partis politiques fonctionnent ;
- déduction des dons de l'assiette imposable des associations et des donateurs ;

---

<sup>15</sup> Il faut toutefois noter que le principe de liberté d'association défini par l'article 9 de la Constitution n'exclut pas le contrôle *a posteriori* de l'autorité publique. Dans le cas des OSC, une attention toute particulière est accordée à l'origine des sources de financement.

<sup>16</sup> Au Sénégal, c'est la loi du 26 mars 1968 qui organise les Associations. Selon les statistiques du Ministère de l'Intérieure, on dénombre au 30 mars 2004, 8177 associations disposant d'un récépissé.

- exonération des droits de mutation et de droits et taxes douaniers notamment pour les ONG qui poursuivent certains buts (éducation, culture, recherche, assistance, bienfaisance).

Les ONG bénéficient également d'avantages fiscaux ponctuels dans divers domaines : immatriculation de véhicules, en cas de constructions immobilières (taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties), accord de siège avec le Gouvernement, etc. Une des obligations faites aux ONG est la production d'un plan d'investissement.

Parmi les 8 177 associations enregistrées auprès du Ministère de l'intérieur au 30 mars 2004, une faible proportion bénéficie du statut d'ONG ou de la reconnaissance d'utilité publique. On en déduit qu'une minorité d'OSC a accès aux subventions de l'État et avantages fiscaux accordés par l'État.

Le répertoire du Ministère de l'intérieur de 1994, fait état de 370 ONG. En 2004, selon la Direction du Développement Communautaire du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, le nombre d'ONG est de quatre cent dix (410) ainsi réparties : deux cent soixante cinq nationales (265) et cent quarante cinq étrangères (145).

Globalement, les organisations déclarées ou reconnues peuvent être classées en deux types : les associations et les ONG.

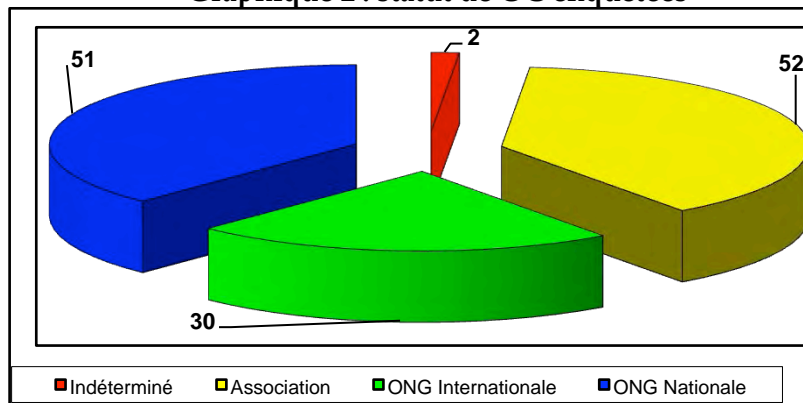
Les associations ou organisations locales regroupent 38% des OSC de notre étude.

Les Organisations non gouvernementales regroupent 60% des OSC de notre étude.

Elles sont de deux types :

- les ONG nationales (37%) formées sur la base de la législation locale ;
- les ONG internationales (22,2%) qui sont des « filiales » d'organisations extérieures.

Graphique 2 : statut de OC enquêtées



### 2.3.5- Un profond déséquilibre dans les interventions

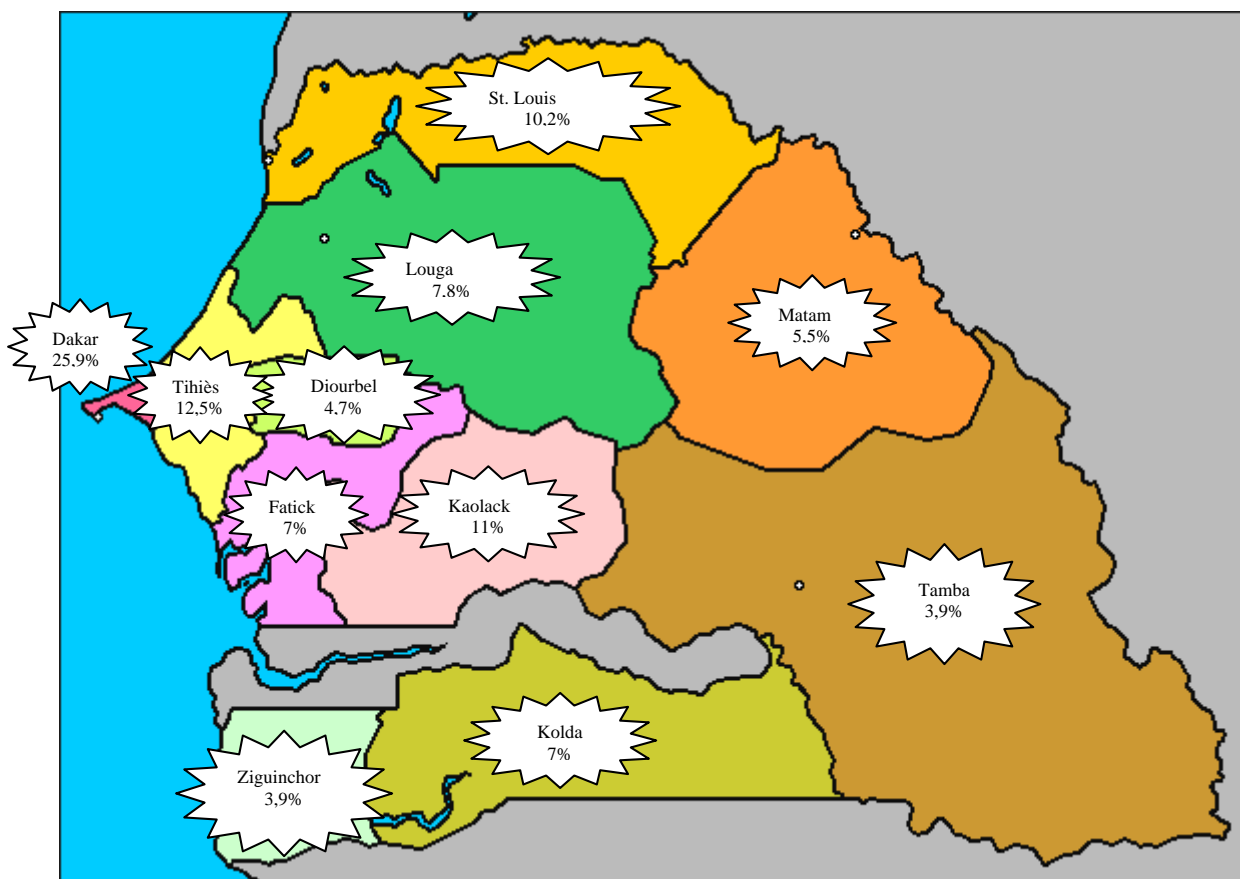
Sur la base de 127 OSC ayant répondu à la question portant sur leurs zones d'implantation, la distribution géographique des interventions montre que 63, 7% des interventions ont lieu dans la partie occidentale du pays.

La région qui recueille le plus d'interventions est la région de Dakar avec 25,9% d'OSC qui y mènent des activités. Thiès suit avec 12,5% d'OSC et est talonnée par la région de Kaolack (11%).

Le faible pourcentage recueilli par Ziguinchor (3,9%) peut s'expliquer par l'insécurité qui y prévaut. En plus d'être très enclavées, car certaines localités de la Casamance sont en proie à la rébellion déclenchée en 1982.

Quant aux 7% de Kolda, ils peuvent trouver explication dans l'enclavement et dans une moindre mesure, dans l'insécurité liée au conflit casamançais.

Figure 2 : Distribution du nombre d'interventions recueillies par région

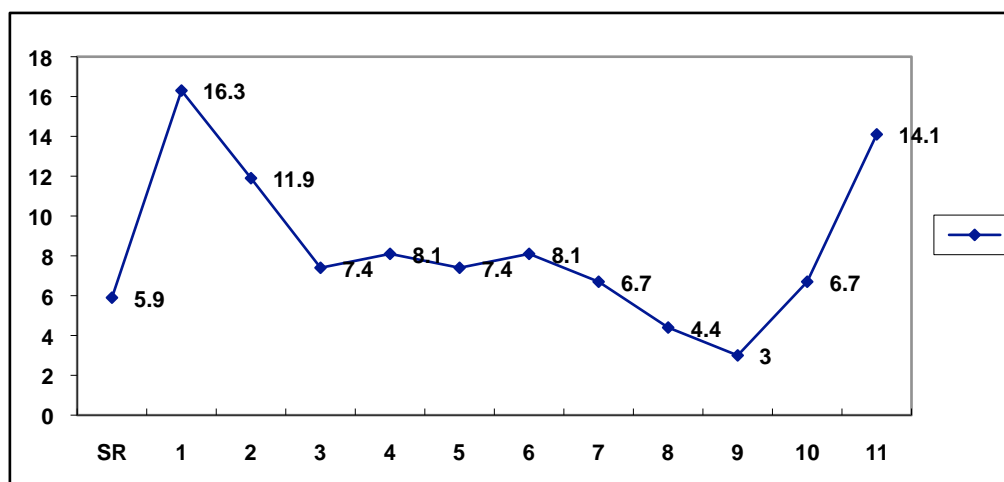


### Couverture régionale

En termes de couverture territoriale, seule 14,1% des OSC sont présentes sur l'ensemble du pays tandis que 16,3% n'interviennent que dans une seule région. Ce sont les ONG internationales dont la plus grande capacité de maillage territoriale est fonction des moyens dont elles disposent.

Graphique 3. Distribution des OSC par région en %



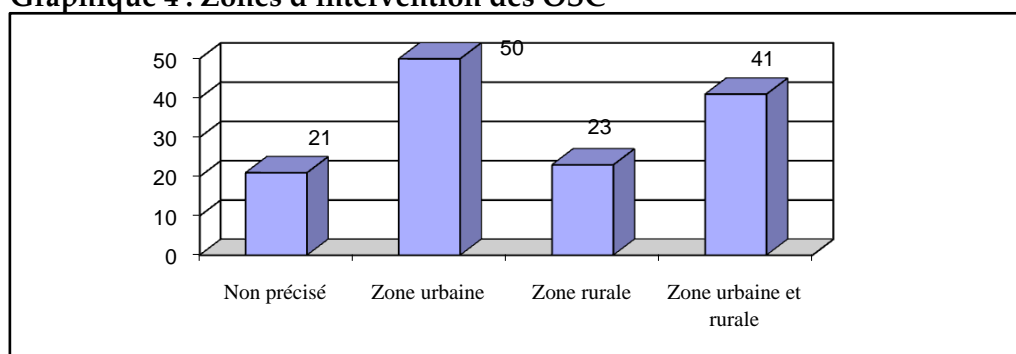


### Zones d'intervention

Vu sous l'angle du milieu d'intervention, la part des organisations de la société civile travaillant exclusivement dans les zones rurales (17%) se situe très loin derrière celles des OSC qui interviennent exclusivement en monde urbain (37%) même si 30,4% des OSC sont à cheval sur les deux milieux. Une telle évolution n'est pas tout à fait conforme au taux de prévalence de la pauvreté rapporté aux deux entités spatiales<sup>17</sup>.

Si la part du monde urbain dans l'action des organisations de la société civile est particulièrement importante, ceci est essentiellement dû au fait que les programmes des bailleurs de fonds mettent davantage l'accent sur la pauvreté dans les villes.

Graphique 4 : Zones d'intervention des OSC



En termes d'implantation, la distribution spatiale des sièges des organisations de la société civile est révélatrice de la macrocéphalie de Dakar : 84 ONG soit 62,2% ont leur siège dans la capitale.

<sup>17</sup> Le nombre de pauvres en milieu rural est estimé à 72 % de la population et à 44% en milieu urbain. Cf. Khardiata LO-NDIAYE, *Présentation de l'Agence du fonds de développement social*. Dakar, juin 2004.

L'implantation des sièges des organisations de la société civile en milieu urbain est un fait général à l'échelle du territoire national : 84,17% des bureaux sont localisés dans les capitales régionales contre 15,83% dans les zones rurales.

Le choix de la zone d'intervention est souvent commandé par la spécificité de l'action entreprise. Il en résulte que si une action dans le domaine de l'agriculture peut être étendue à tout le territoire national il n'en est pas de même d'une initiative comme le déminage qui ne peut porter que sur les zones de conflit armé en l'occurrence le Sud du Sénégal.

Le choix des régions d'intervention peut être aussi influencé par l'origine des fondateurs des organisations et/ou par la nature de l'action entreprise : l'appartenance ethnique ou régionale des membres de l'OSC, notamment pour les Associations et les ONG nationales. On observe par exemple, que les populations *Halpular* - qui peuvent être considérés comme les pionniers des mouvements associatifs centrés sur le développement local - portent l'essentiel de leur action dans leur « terroir » d'origine<sup>18</sup>.

L'évolution des milieux d'intervention est fort contrastée selon les catégories des acteurs :

- Le monde rural reste le domaine privilégié des organisations de la société civile absentes à Beijing (24,4%) c'est à dire les plus anciennes ou celles qui ont eu le temps de bien s'implanter :

- Le monde urbain est le terrain de prédilection des organisations nées après 1995 (48,9%) qui n'ont eu le temps de pénétrer le milieu rural.

- Les organisations qui ont pris part aux conférences de Dakar et Beijing sont les plus représentées parmi les organisations à cheval sur la ville et la campagne (37,8%).

Ce sont elles qui s'intéressent le plus aux zones où les inégalités et les problèmes de droits de la personne se posent avec acuité : Matam, Tambacounda et Kolda pour l'excision, Diourbel et Fatick pour l'éducation des filles.

**Tableau 1 - Zone d'intervention des OSC par catégorie**

	Nés après		A participé		N'a pas participé	
	Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%
SR	8	17,7	4	8,88	9	20
Rural	3	6,6	9	20	11	24,4
Urbain	22	48,9	15	33,3	13	28,9
Urbain et rural	12	26,7	17	37,8	12	26,7
<b>Total</b>	<b>45</b>		<b>45</b>		<b>45</b>	

### 2.3.6- Un vaste champ d'action

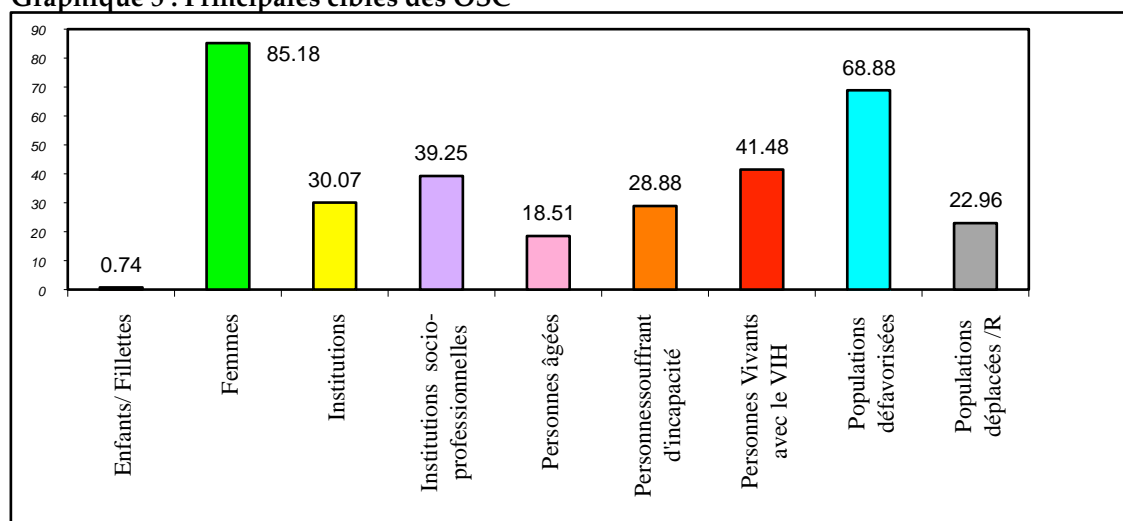
Les organisations de la société civile sont essentiellement caractérisées par la diversité des cibles et la variété des programmes.

<sup>18</sup> Institut Panos, *Quand les immigrants du Sahel construisent leur pays*. Paris : L'Harmattan/Panos, 1993 ; Guillaume LANLY, « Les immigrants de la vallée du fleuve Sénégal en France: de nouveaux acteurs dans le développement de leur région d'origine ».

## Groupes cibles

L'action des OSC est largement influencée par les questions qui sont au devant de la scène internationale (figure n°8). En raison de la disponibilité de financement, les femmes constituent la principale cible des OSC. En effet, les actions en faveur de la femme mobilisent 115 organisations sur 135, soit 85,18% tandis que les populations économiquement défavorisées intéressent 93 organisations. On notera que les personnes vivant avec le VIH préoccupent 56 organisations. Viennent ensuite les institutions socio-professionnelles (53), les Institutions (46), les personnes souffrant d'incapacité (39), les populations déplacées / Réfugiées (31) les personnes âgées (25) et la petite fille n'est presque pas prise en compte.

Graphique 5 : Principales cibles des OSC



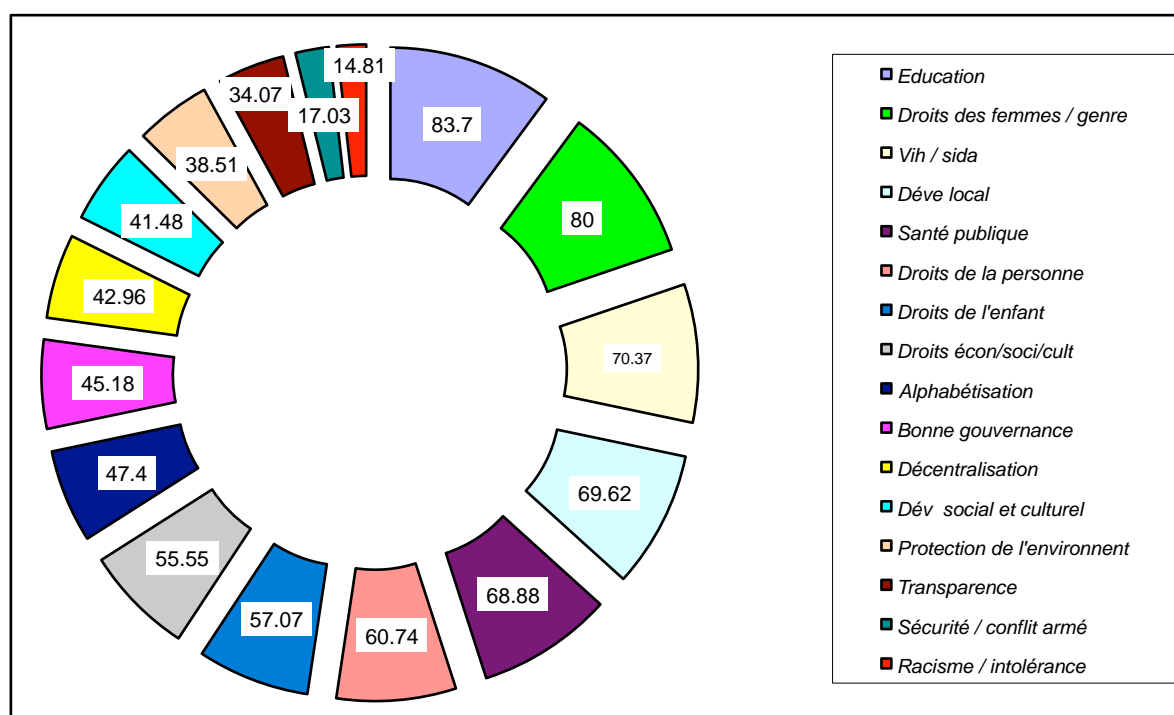
## Domaine d'intervention

L'enquête a identifié quinze principaux domaines d'intervention des organisations de la société civile. La plus grande part revient à l'éducation avec 113 organisations soit 83, 70% des OSC. Les droits de la femme et le genre mobilisent 108 OSC, le Vih/sida concerne 95 organisations, le développement local 94, la santé publique 93, la sécurité et les conflits armés (23). Le racisme et l'intolérance (46) préoccupent de moins en moins les organisations.

La place importante qu'occupent les interventions sur le VIH/SIDA, en même temps qu'elle annonce la prise de conscience de ce fléau au sein de OSC, n'en révèle pas moins le rush des OSC vers un domaine pourtant plus récent que l'environnement (52) ou les droits de la personne (82). Parmi les raisons de la ruée, on peut sans risque de se tromper retenir la « manne financière » que génère le SIDA<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> La presse nationale a fait écho, le 11 février 2005, d'une vive polémique autour de la gestion des fonds de 33 millions de dollars US accordés au secteur du sida.

Graphique 6. Principaux centres d'intérêt de OSC



Lorsque l'on juxtapose ces résultats aux domaines d'intervention de l'État, on ne peut manquer de noter la coïncidence avec la hiérarchisation des priorités définies par l'État : l'éducation, la santé et la lutte contre la pauvreté à travers la mise en place d'infrastructures de base et de micro crédit. Cette coïncidence s'explique d'une part, par le fait que les priorités sont définies par les Institutions internationales et que l'État et les OSC se plient à ces règles et, d'autre part, parce que l'État, en sa qualité de bailleur principal (57,8 % des OSC sont des opérateurs de l'État), définit le domaine dans lesquels les organisations de la société civile doivent intervenir si elles souhaitent collaborer à l'exécution des programmes gouvernementaux.

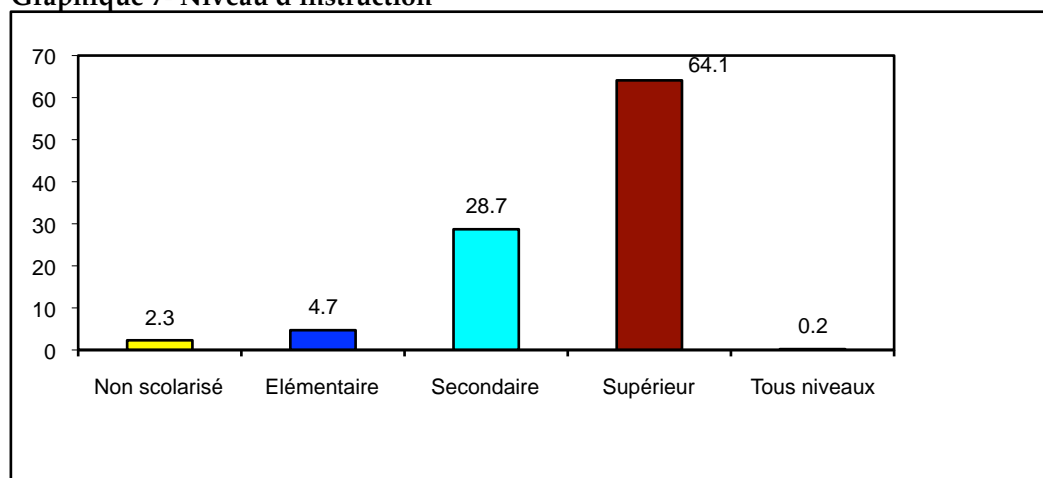
### 2.3.7 - Un refuge de cadres en mal d'emploi

L'analyse du niveau d'instruction des 554 employés de l'échantillon fait état de 13, soit 2,3% qui sont sans instruction aucune. A l'opposé, 355 des employés soit 64,1% ont fait des études supérieures, 159 ont fréquenté le secondaire tandis que 26 ont le niveau de l'élémentaire.

Le taux très élevé de scolarisation des acteurs dans le monde des ONGs peut être mis, dans une certaine mesure, en relation avec l'échec du système éducatif et les programmes d'ajustement structurel (PAS) des années 80 et notamment 90 qui produit un grand nombre de chômeurs chez la population scolarisée.

La présence majoritaire d'intellectuels de haut niveau dans les ONG peut être aussi interprétée comme le reflet de l'échec du système éducatif formel dont la vocation fondamentale a toujours été de former des fonctionnaires (Diaw, 1992).

Graphique 7- Niveau d'instruction



#### Niveau d'instruction des membres par catégorie

Ce sont les organisations les plus anciennes qui compte le nombre le plus élevé de membres ayant une formation supérieure.

Parmi les organisations ayant participé à Beijing, les cadres - majoritairement composés de femmes - ont généralement le niveau du secondaire.

Les organisations nées après 95 détiennent le pourcentage plus élevé de personnes non scolarisées. Cette situation peut s'expliquer par la multiplication des ONG religieuses dont la majorité des membres n'ont jamais fréquenté l'école française.

Tableau 2- . Niveau d'instruction des membres par catégorie

Niveau	Nés après 95		A participé		N'a pas participé	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Non scolarisé	9	5,9	4	2,1	0	0
Elémentaire	4	2,6	13	7,0	6	2,8
Primaire	1	0,7	1	0,5	1	0,5
Secondaire	44	28,9	58	31,0	57	26,5
Supérieur	94	61,8	111	59,4	150	69,8
Tous niveaux	0		0		1	0,5

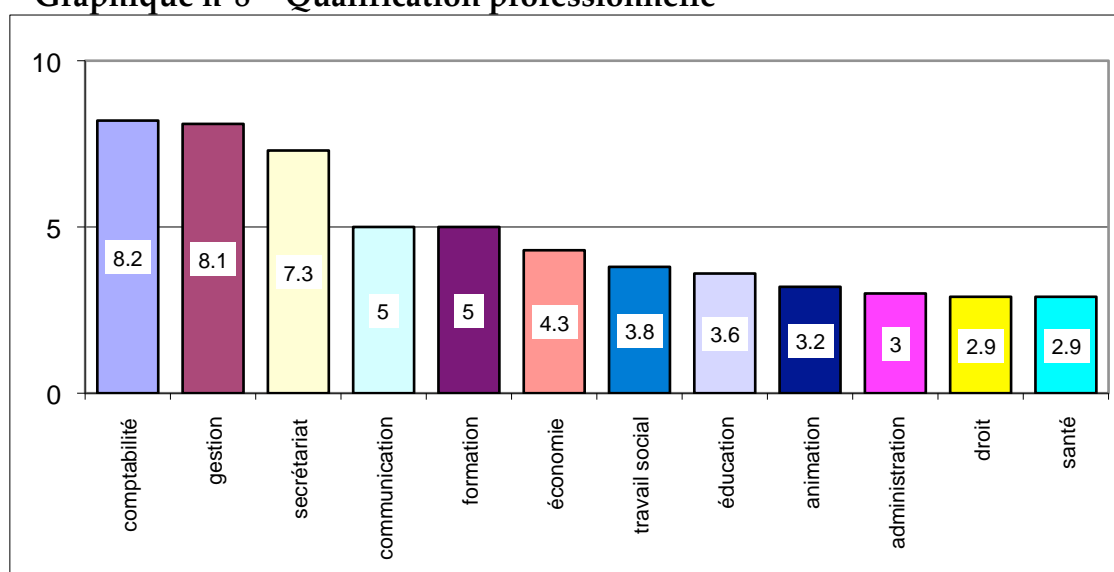
\*Le pourcentage pour chaque catégorie est calculé sur la base du nombre d'OS soit 45

#### Qualifications professionnelles

La composition des membres des organisations de la société civile et leur cursus scolaire ou universitaire confirment l'idée selon laquelle le combat pour le développement ainsi que la prise de parole restent l'apanage des intellectuels. Elle influe largement sur le choix des champs d'intervention des OSC (figure n°8) qui sont, toutes choses égales par ailleurs, le reflet de la compréhension que les membres ont de leur mission : la préparation de compétence (24, 8%), la gestion de projets (21, %), la résolution de conflits (17, 5%), le lobbying (14 %), la recherche (13, 7 %) et l'action d'urgence (8, 9 %).

L'analyse des fonctions occupées et des différentes qualifications professionnelles des 558 intervenants dans les OSC révèle une relative importance des qualifications managériales telles que la comptabilité (48), la gestion (45), l'économie (24). La qualification en secrétariat arrive en 2<sup>ème</sup> position avec 41 employés. La communication occupe la 3<sup>e</sup> place (28). La qualification en santé (à égalité avec la formation juridique) occupe la dernière place du classement avec 16 employés.

**Graphique n°8 - Qualification professionnelle**



Plus les tâches exigent une réelle expertise ou professionnalisme plus les ONG rencontrent des difficultés à remplir leurs missions. On peut par exemple s'interroger le manque de personnel qualifié dans le domaine de la santé qui se situe au second rang des domaines d'intervention.

Il n'est donc pas surprenant que le motif invoqué par le Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose pour suspendre la deuxième tranche du financement (200 millions de francs) sollicitée par le Conseil national de lutte contre le sida (CNLS), en février 2005, ait été le manque de cohérence et de pertinence des programmes examinés.

La faible qualification dans un domaine aussi complexe que le droit peut faire douter de la représentativité des OSC qui ont fait des droits humains et de la bonne gouvernance leur cheval de bataille.

### **Le personnel des associations**

Dans la conduite des tâches quotidiennes, les organisations de la société civile emploient un personnel plus ou moins important. Il s'agit tantôt d'un personnel permanent tantôt de volontaires communément appelés bénévoles.

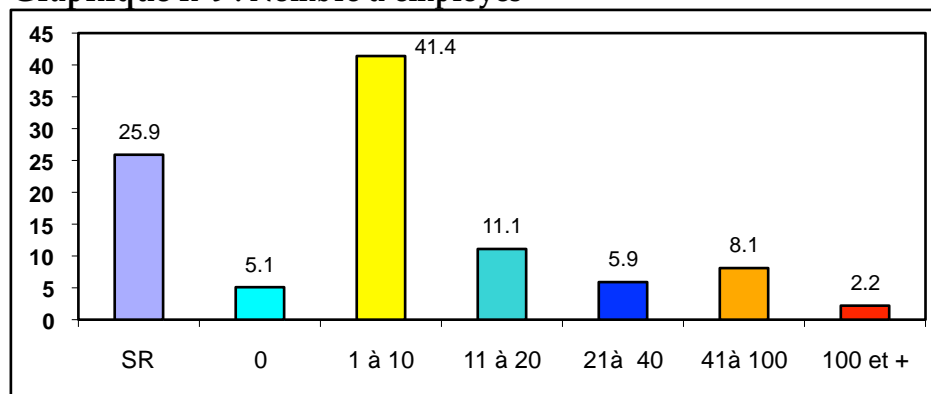
Le personnel permanent est formé de salariés qui concourent au fonctionnement administratif (secrétaire, gardien, vagemestre, chauffeur, comptable, etc.) ou à l'exécution des projets.

Un nombre important d'OSC ne font pas état d'existence d'employés. En effet, les 25% qui n'ont pas fourni de réponse peuvent être considérées comme n'ayant pas d'employés. Si l'on ajoute à ce pourcentage les 5,18% qui ont déclaré ne pas avoir d'employés on atteint un total 42 organisations soit 31,1% de notre échantillon.

Le graphique ci-dessous fournit les indications suivantes : 41,48% des organisations ont moins de dix employés, 8,14 % comptent entre 41 et 100 employés alors que 2,2 % ont entre 101 et 150 employés.

Les organisations de la société civile qui emploient le plus de personnes sont les ONG internationales et/ou étrangères. Les ONG faîtières locales et les autres types d'OSC se situent loin derrière.

**Graphique n°9 : Nombre d'employés**



Si le bénévolat constitue une des bases du mouvement associatif sénégalais, on peut douter de la capacité d'individus dépourvus de revenus réguliers à se consacrer, de manière désintéressée à une activité sensée redistribuer des revenus. Faut-il alors douter des résultats de l'enquête qui indiquent que 6% des organisations mobilisent, sans aucune contrepartie, entre 100 et 500 personnes ?

### 2.3.8 - Profil des ONG

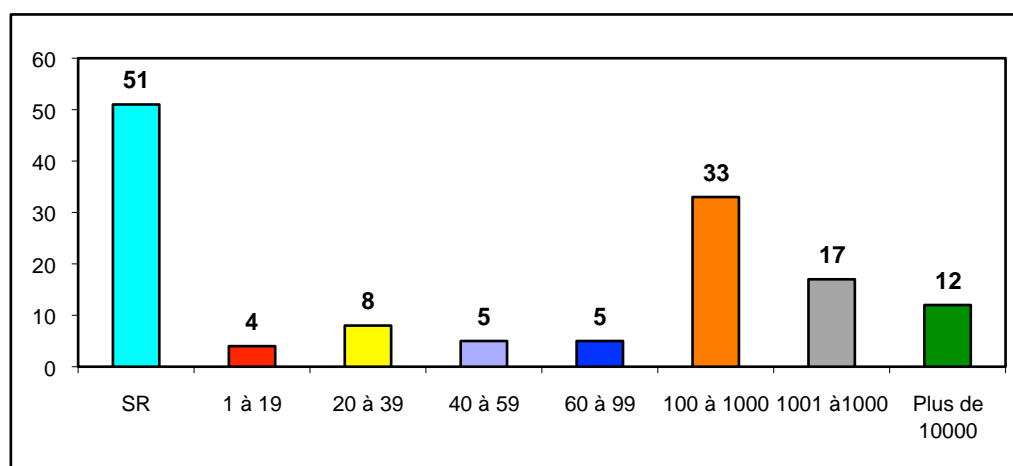
Si 51 organisations soit 37,7% n'ont pas répondu à la question sur le nombre d'adhérents, la ci-dessous fait ressortir les grandes disparités observées dans ce domaine : 2,9% OSC comptent moins de 20 membres tandis que d'autres font état de 10 000 membres.

Les organisations qui attirent le plus grand nombre de personnes sont les associations féminines notamment celles qui évoluent dans le domaine du micro crédit ainsi que les organisations faîtières.

Il est utile de noter qu'au cours de l'enquête, nous avons relevé l'absence de siège chez un grand nombre d'OSC. Les adresses fournies correspondent le plus souvent à des domiciles privés qui jouent le rôle de boîte à lettres.

L'absence de réponses aux questions portant sur le nombre de membres, les dates de renouvellement des instances dirigeantes traduisent d'importantes carences dans le fonctionnement normal des OSC.

**Graphique n° 10 Nombre d'adhérents aux OSC**



#### 2.3.4. - Déficit démocratique

La promotion de la démocratie qui constitue un élément essentiel du combat des organisations de la société civile n'est pas toujours de mise au sein des OSC. Un tel constat peut être mesuré en termes de respect des textes qui les organisent en particulier la régularité des opérations de renouvellement des instances dirigeantes.

L'examen du mode de fonctionnement ou de structuration des organisations de la société civile constitue un important critère d'appréciation de leur représentativité, du respect des principes démocratiques et de leur niveau d'expertise.

Les variables qui ont été utilisées (la fréquence et de la périodicité de renouvellement des instances statutaires) ont permis la constitution d'un faisceau d'indices qui sont autant d'indicateurs du niveau de démocratie interne.

En croisant les dates de création des organisations et celles de dernière élection des bureaux sur une période de trois ans qui correspond à la périodicité la répandue de renouvellement des bureaux, on obtient les résultats suivants :

- pour la décennie 1991 - 2000, il n'y a eu que 25 renouvellements de bureau chez les 61 organisations créées avant cette date. Soit un taux de 40%
- pour la période 2001 -2004, il n'y a eu que 87 élections alors que 121 organisations auraient du renouveler leurs instances. Soit un taux de 70,1%

En dépit des progrès enregistrés dans le renouvellement des instances de direction, près du tiers des organisations n'a pas respecté les principes de démocratie



Tableau 3 - Date de création des OSC et dernier renouvellement du bureau

	Année de création	Dernière élection
SR	0	22
1921-1960	7	0
1961-1970	5	0
1971-1980	12	0
1981-1990	37	1
1991-2000	60	25
2001-2004	14	87
<b>Total</b>	<b>135</b>	

Outre l'absence de régularité des renouvellements des instances de la plupart des OSC, les querelles au sein des organisations posent avec acuité la question de l'exercice démocratique.

Le déficit de démocratie interne est symbolisé par la personnalisation excessive de la direction. A l'image des partis politiques, les dirigeants sont quasiment inamovibles. Les problèmes de positionnement et de leadership entre personnalités de la direction, conduisent parfois à des scissions. Les cas de contestation les plus marquants sont :

- les dissensions au sein du Congad qui ont abouti, sur fond de divergences liées à l'accès aux financements des ONGs dans le cadre du Document de stratégie de lutte contre la pauvreté, à la création du Collupas (Collectif des ONG pour la lutte contre la pauvreté au Sénégal) ;
- la fronde interne et les attaques répétées, à travers les médias, de la Direction de la Rencontre Africaine des Droits de l'Homme (Raddho) accusée de mauvaise gestion des deniers de l'organisation par des membres de l'organisation.

### III - Participation des OSC aux conférences **sur la femme**

Autant le cycle de conférences sur les femmes a débuté à Mexico en 1975 autant le processus participationniste de la société civile féminine a commencé plus tard. C'est la Tribune de l'**Association internationale des femmes**<sup>20</sup> qui donna naissance aux forums ONG. La participation de la société civile ira croissante d'une conférence à l'autre : 8 000 personnes en 1980 à Copenhague, 14 000 en 1985 à Nairobi et 30 000 en 1995 à Beijing.<sup>21</sup>

#### 3.1- Les conférences mondiales et régionales

Pendant très longtemps, la participation des femmes sénégalaises aux conférences mondiales et régionales était réduite aux membres du gouvernement et à quelques universitaires. Il faut se souvenir que c'est au cours des années 70, qu'on assiste à la naissance des premières ONG féminines : Association des Femmes Juristes (1974), la Fédération des associations féminines (1977) ainsi que les branches des associations internationales comme le Club Soroptimist.

Quand à la participation des ONGs de femmes africaines, elle n'est devenue systématique qu'à partir de la troisième conférence régionale africaine d'Arusha de 1984. C'est à cette occasion, qu'une commission spéciale de femmes africaines a été créée pour encourager au niveau régional, la participation active des ONG à la Conférence de 1985. Ladite commission prendra ensuite le nom de Réseau des Femmes Africaines pour le Développement et la Communication (FEMNET). Elle avait en charge la coordination de la participation des ONG et ses activités étaient dirigées par un Comité Directeur Régional appuyé, au niveau national, par des points focaux et des personnes contacts.

Nairobi, en 1985, marque une étape fondamentale dans la participation des ONG sénégalaises aux conférences et sommets consacrés aux femmes. Les pionniers de cette longue aventure sont : l'Association des Femmes Juristes du Sénégal (AFJS), la Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS), le Club Soroptimist, le Comité Sénégalais contre les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme et des enfants (COSEPRAT), Yewwi Yewwi /Pour la libération des femmes, l'Association des femmes africaines pour la recherche et développement (AFARD) et l'Association des Professionnels de la Communication (APAC).

On rappellera, pour mémoire, que les grandes conférences ou sommets qui ont eu lieu sur le sol africain sont :

- La première conférence régionale africaine sur l'intégration de la femme au développement qui s'est tenue à Nouakchott (Mauritanie) en 1977 avait essentiellement pour objet d'examiner les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action régional adopté lors de la conférence mondiale sur les femmes tenue à Mexico 1975. Elle s'est penchée, entre autres questions, sur les priorités de la femme rurale et la position de la femme africaine dans le nouvel ordre mondial ;

---

<sup>20</sup> Réunion non gouvernementale organisée par un comité de planification composée d'ONG. Elle a attiré 6000 personnes.

<sup>21</sup> Rapport final Forum des ONG sur les femmes- Beijing 1995

- La seconde conférence régionale des femmes africaines de Lusaka (Zambie) en 1979 devait évaluer les progrès accomplis depuis Nouakchott et préparer la deuxième conférence mondiale de Copenhague (Danemark) sur les femmes. Elle décida des stratégies à adopter pour les années 1980-1985, en vue de promouvoir l'égalité, le développement et la paix ;

- Organisée en 1984, la troisième conférence régionale africaine d'Arusha (Tanzanie) servit de réunion préparatoire à la conférence mondiale de Nairobi de 1985. Elle adopta les stratégies dites d'Arusha pour l'avancement des femmes après la fin de la décennie des Nations Unies pour la femme. Les stratégies d'Arusha étaient formulées en recommandations dans le domaine de l'égalité avec les hommes et l'amélioration des conditions de travail ;

La quatrième conférence régionale sur les femmes d'Abuja, en République fédérale de Nigeria en 1989 a évalué de façon approfondie la mise en œuvre de la stratégie d'Arusha. Elle a permis d'ouvrir un débat sur les problèmes socio-économiques qui affectent les conditions de vie des femmes africaines et réévalué les priorités énoncées dans les Stratégies d'Arusha avant de formuler de recommandations appropriées pour l'avenir. La déclaration d'Abuja décline les objectifs pour l'an 2 000 avec des propositions concrètes dans des domaines tels que l'éducation, les sciences et la technologie, l'agriculture et la production alimentaire, l'emploi et l'ajustement structurel, la prise de décision, la planification, la culture, le droit et l'environnement.

Au total, les conférences régionales préparatoires ont contribué à une plus grande maîtrise des droits des femmes africaines. Elles ont permis à l'Afrique de produire, en 1994, une des plates-formes régionales les plus achevées. Celle-ci influencera grandement le Plan d'Action de Beijing.

### **3.2.- Participation aux conférences de Dakar et Beijing**

La préparation des conférences de Dakar et de Beijing a été une opportunité pour les organisations de la société de développer leur expertise. Elle a surtout permis la réalisation d'un consensus national qui est l'oeuvre de toutes les catégories sociales y compris les femmes paysannes. Les développements qui suivent indiquent les temps forts du processus.

#### **3.2.1- La consolidation de l'expertise nationale**

Après avoir tiré les conclusions de la conférence des femmes de Nairobi où la participation des organisations sénégalaises était relativement faible, les ONG sénégalaises ont décidé, en vue de la conférence de Dakar et de Beijing, de mettre sur pied un collectif dont le but est la sensibilisation de toutes les organisations et associations de femmes. Ce collectif a regroupé l'écrasante majorité des organisations et associations de femmes qu'elles soient nationales ou internationales. La stratégie adoptée est la suivante : une cellule de coordination établie à Dakar et des points régionaux d'entrée animés par les membres du comité qui résident à l'intérieur du pays.

Comme le rappelle Mme Fatoumata Sow, Présidente du Collectif national des ONGs :

*« C'était la première fois qu'on assistait, pour une conférence internationale, à une mobilisation touchant toutes les régions pour amorcer un dialogue avec les populations dans les langues nationales. Il s'agissait de leurs expliquer les enjeux d'une telle rencontre, pourquoi c'était important d'interpeller le gouvernement sur ses responsabilités par rapport à l'émancipation des femmes, la prise en charge des questions qui allaient être discutées à Beijing et faire le lien avec les conférences comme par exemple celle sur la population qui s'était tenue en 94 ».*

Le collectif national s'est attelé au renforcement des capacités de ses membres dans les 12 domaines identifiés par la plate-forme. Chaque thème a été confié aux ONG selon les champs d'expertise. Ainsi, le secteur de l'éducation a été confié à la FAWE (Forum des femmes africaines pour l'éducation), celui du e droit à WILDAF (Women In Law and Development in Africa/femmes droits et développement en Afrique). Il est utile de rappeler que c'est Forum régional des ONG qui avait produit le document consensuel qui a servi de point de départ de la réflexion entamée à Dakar et qui s'est poursuivie à Beijing.

### ***Le Forum des ONG***

Le forum des ONG qui a précédé la Cinquième Conférence Régionale pour l'Afrique était coordonné par les points focaux régionaux de FEMNET : Mmes Njoki Wainaina et Soukeyna Ndiaye Ba<sup>22</sup>. Officiellement, le Forum avait accueilli 4 000 personnes appartenant à 2000 organisations dont une cinquantaine venant du Sénégal. Les membres du comité d'organisation du forum, nous ont affirmé qu'ils se sont retrouvés la veille de la conférence avec plus de 6000 personnes. C'était la première fois que les ONG sénégalaises devaient faire face à l'organisation d'une rencontre d'une telle envergure. En dépit des problèmes inhérents à l'organisation d'une telle manifestation, des résultats probants ont été obtenus dans la mesure où les ONG sénégalaises ont relevé le défi de la préparation de Beijing.

Durant le Forum des ONG, chaque thème de la Conférence de Beijing a fait l'objet de réflexions approfondies dans les différents ateliers. Les résultats des travaux qui constituent un document consensuel ont beaucoup servi lors de la rédaction de la plate-forme d'action de Dakar. En effet à la conférence gouvernementale, les positions des pays ont accueilli favorablement la contribution des ONG africaines dans la mesure où la société civile et les États africains avaient travaillé de concert pour que la plate-forme intègre les enjeux importants pour les femmes africaines

### ***La plate forme d'action de Dakar***

La plate-forme d'action africaine a été adoptée lors de la cinquième conférence régionale des femmes en Afrique de Dakar. Organisée en 1994, cette conférence a mis l'accent sur onze domaines d'intervention.

Considérée comme l'une des plates-formes régionales les plus achevées, elle va largement influencer le Plan d'Action de Beijing. Celui-ci lui doit en particulier le thème relatif à la fillette.

A la différence des plates-formes élaborées par les quatre autres régions du monde (Europe et Amérique du Nord, Asie Pacifique, Région Arabe, Amérique Latine et Caraïbe), seule la plate forme de Dakar est associée au Plan d'action de Beijing.

---

<sup>22</sup> Elle a été nommée ministre de la Planification et de la Coopération décentralisée de 2000 à 2004.

**Tableau 4 - Plate forme de Dakar et Plan d'action de Beijing**

Thèmes de la Plate forme d'action de Dakar	Thèmes du Plan d'action de Beijing
Pauvreté, sécurité alimentaire et pouvoir économique	Pauvreté
Éducation, formation, science et technologie	Éducation et formation
Culture, famille et socialisation	Santé
Santé, procréation et planification familiale	Violence
Environnement et gestion des ressources naturelles	Conflits armés
Processus de paix	Économie
Politique	Prise de décisions
Données par genre	Mécanismes institutionnels
Communication, information et arts	Droits humains
Droits	Médias
La petite fille	Environnement
	La fillette

Le Plan d'action de Beijing intègre l'essentiel des préoccupations des africaines qui sont exposées dans la Plate forme de Dakar. Toutefois il est important d'attirer l'attention sur la formulation des questions telles que : sécurité alimentaire, culture et données par genre.

La question de la sécurité alimentaire renvoie à une problématique récurrente en Afrique. Elle est considérée par les africaines comme l'aspect le plus fondamental dans la lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

Quant à la culture, les Africaines n'ont cessé d'insister, depuis Nairobi, sur la nécessité de préserver les valeurs de leurs sociétés. L'attachement à leur identité est une des raisons pour lesquelles la question des orientations sexuelles débattues à Beijing a eu peu d'écho. Beaucoup de femmes africaines ont estimé que les priorités se trouvaient ailleurs.

De l'avis des africaines, la rareté de données statistiques prenant en compte la dimension genre constitue un véritable problème. C'est pourquoi, en octobre 2004, le Centre africain pour le genre de la Commission économique pour l'Afrique a présenté un instrument de collecte de données permettant à la région Afrique de résoudre la question. Les femmes ont jugé qu'il sera difficile de parvenir à une planification objective et efficace si le mode d'élaboration des statistiques nationales n'est pas substantiellement révisé.

Au vu des résultats obtenus, la conférence de Dakar a été un moment important d'apprentissage et de renforcement des capacités mais aussi de découvertes de nouvelles pratiques. De manière plus globale, Dakar et Beijing ont surtout été déterminants dans la réalisation d'un consensus national sur la question des femmes.

### **3.2.2. - La construction d'un consensus national**

La conférence préparatoire de Dakar avait débuté sur fond de crise entre les ONG et Mme Ndioro Ndiaye, Ministre chargée de la question des femmes.

Le point culminant de la crise qui allait aboutir au limogeage la ministre fut son implication dans l'expulsion des femmes sahraouies. En effet, quant les ONG ont voulu lire le message de la délégation sahraoui placée sous surveillance policière

dans un hôtel de Dakar, la Ministre, s'y est opposée. Elle a alors donné l'ordre de couper le son et demandé aux forces de l'ordre d'évacuer les troubles fêtes.

Le conflit entre la Ministre et les organisations de la société civile était si profond qu'elle n'a pas jamais voulu les impliquer dans l'élaboration du rapport du Sénégal. Elle ne cédera que sous la pression et la détermination des femmes.

On doit à la vérité de dire que la crise était aussi l'expression d'une longue lutte entre la Ministre et la vice-Présidente du collectif des ONG, Mme Aminata Mbengue Ndiaye. Vice-présidente du collectif des ONG et Présidente de la Fédération des Associations Féminines finira par occuper le poste de Ministre de la Famille et de la Solidarité Nationale.

Sa nomination a d'ailleurs facilité les rapports entre les ONGs et le Gouvernement. En effet, la préparation de Beijing s'est déroulée dans un esprit empreint de collégialité entre le Gouvernement et les organisations de la société civile. Elle a fait naître un sentiment d'unité chez les femmes qui a valu à la Ministre le soutien sans faille des ONGs.

Deux exemples illustrent les excellents rapports entre la Ministre et les OSC qui sont montées en première ligne :

- A Addis-Abeba, lors de la rencontre organisée par la Commission économique pour l'Afrique et e CAF (Centre africain pour la Femme), pour finaliser les travaux de Dakar et harmoniser les positions africaines, des pays africains ayant à leur tête le Liberia ont voulu remettre en cause la décision adoptée à la V<sup>e</sup> conférence régionale de Dakar, qui faisait du Sénégal le chef de file de l'Afrique. Le prétexte avancé par les frondeurs était que le Ministre avait changé<sup>23</sup>.

Outre l'intervention de l'Ambassadeur du Sénégal, pour rappeler que la nomination d'un ministre est une question de souveraineté nationale et le discours de la Ministre qui a rassuré l'assistance sur son expertise dans la maîtrise des questions des femmes, il faut relever le formidable travail des représentantes des ONG. Ces dernières ont fait le tour des délégations africaines pour soutenir leur Ministre.

La mobilisation des OSC exprime certes leur attachement à défense de l'intérêt national mais, il s'agissait surtout de défendre une personne issue de leur rang ;

- A Pékin, la Namibie s'est déclarée candidate à la présidence du groupe africain. C'était sans compter avec la forte délégation sénégalaise qui s'est dressée comme "un seul homme" pour défendre son pays<sup>24</sup>. Cette solidarité a contribué à l'affirmation du leadership sénégalais durant toute la conférence et bien après. Mais c'est surtout le management de la Ministre qui lui a permis de se faire accepter par toutes les autres parties.

La ministre sénégalaise qui disposait des pleins pouvoirs avait confié à chaque sous région une parcelle de ses prérogatives lors des négociations avec les partenaires au développement : Etats-Unis, Union Européenne, Banque Mondiale, FMI, etc.

Le Cameroun a été choisi comme porte-parole du groupe africain et a été chargé de la communication. Les discussions avec l'Union Européenne étaient confiées aux Marocains et Tunisiens.

Les réunions et les conférences de presse journalières permettaient au groupe africain d'être informé en temps réel des enjeux de la conférence.

<sup>23</sup> Aux dires de la Ministre, c'est son prédécesseur et ancienne rivale politique, non contente de sa destitution qui était à la base de cette initiative.

<sup>24</sup> Habillées de tee-shirts de même couleur et de casquettes, la détermination de la délégation sénégalaise a conduit au retrait de la candidature de la Namibie.

A Beijing, la délégation sénégalaise était composée de représentants du Gouvernement, des partis politiques, de la société civile, d'ONG, des syndicats, des associations et de la presse. Elle était forte de plus de cent personnes.

Le gouvernement a dû modifier ses procédures et méthodes traditionnelles afin d'intégrer plus de représentantes d'ONGs et d'associations de femmes dans la délégation officielle. C'est ainsi que les femmes paysannes ont pu bénéficier de l'assistance d'une traductrice en langue nationale.

Une belle unanimité s'est dégagée entre les ONG et le Gouvernement qui ont défendu les mêmes positions. En effet, c'est de manière consensuelle que la délégation avait arrêté les thèmes qui lui semblaient plus proches des préoccupations du pays : la pauvreté, l'éducation et de formation des femmes, la santé.

Le consensus a permis de bien gérer les pressions auxquelles était soumis le gouvernement de la part des Chefs religieux. Selon la Ministre de la Famille du développement social, les autorités musulmanes et chrétiennes avaient exprimé leurs inquiétudes par rapport à des questions qui allaient se poser à Pékin en l'occurrence celle relatives à la famille et aux orientations sexuelles.

C'est dans cet esprit que la Ligue Islamique Mondiale avait d'ailleurs rencontré le Pape à Rome pour discuter de ces questions.

Avant le départ de la délégation sénégalaise, l'Archevêque de Dakar, le Cardinal Thiandoum avait pris contact avec la Ministre de la Femme pour lui demander : « de tout faire pour aborder la question de la famille afin d'interdire l'accouplement entre l'homme et l'animal ».

Quant à la Ligue Islamique Mondiale, elle a demandé à la Ministre et Chef de file de la délégation africaine, de s'arrêter en l'Arabie Saoudite pour harmoniser avec les autorités locales, les positions des deux pays<sup>25</sup>.

Informées des pressions exercées sur leur pays et pour ne pas gêner leur Gouvernement, les organisations de la société civile ont adopté une attitude très responsable.

La presse nationale, largement soutenue par le FNUAP et les Pays-Bas, a participé massivement au sommet de Beijing. Cela a permis aux Sénégalais, à travers la télévision nationale et les radios de vivre le sommet au jour le jour. La bonne couverture médiatique a contribué non seulement à sensibiliser les populations mais aussi les décideurs.

L'élan de solidarité né à Beijing s'est poursuivi lors des restitutions des résultats de la Conférence. Les organisations, toutes catégories confondues se sont mobilisées pour la défense des droits des femmes. L'engouement était tel que dans les milieux populaires et même dans les villages les plus reculés des chansons ont été créées pour accompagner le processus. C'est à cette occasion que le réseau des communicateurs traditionnel a été mis sur pied. Sa vocation était de sensibiliser les populations sur les droits des femmes et les questions de justice et d'équité, en partant des spécificités culturelles locales.

Accompagnée des organisations de la société civile, la ministre chargée de la femme, a fait le tour des régions, pour :

- partager les questions contenues dans le Plan d'Action de Beijing ;

---

<sup>25</sup> Selon la Ministre Aminata Mbengue Ndiaye, le Président la Ligue Islamique Mondiale de l'époque, Ahmed Mouhamed Ali qui surveillait les interventions des Sénégalaises l'a interpellé au sujet des inquiétantes thèses ou positions défendues par des membres de la délégation en l'occurrence la juriste Amsatou Sow Sidibé.

- recueillir le point de vu des populations sur chacun des thèmes ;
- dégager leurs priorités nationales ;
- discuter des modalités d'application des recommandations ;
- discuter du rôle des populations dans le processus.

Le collectif des ONG qui avait pour unique mandat la préparation des sommets de Dakar et de Beijing, sera chargé d'assurer le suivi permanent et l'application de la plate forme de Dakar et Beijing. Il devint alors un mécanisme de coordination, de représentation et d'échanges des ONG et associations de femmes dont la mission explicite est de capitaliser les acquis et d'aider à faire le point sur les pratiques en matière de développement, les besoins de formation, de renforcement des capacités etc.

Une fois la restitution terminée, le Ministère et les organisations des femmes se sont attelés à l'élaboration du Plan d'Action national de la Femme (PANAF). Il fallait adapter les résolutions de Beijing au contexte national et renforcer les points considérés comme prioritaires pour le Sénégal.

La tâche essentielle durant l'année 1996 fut la réalisation dudit plan. Cette opération revêtu un caractère national dans la mesure ou elle a été élaboré selon une approche participative impliquant toutes les couches sociales. Des ateliers de travail ont été constitués à partir d'un processus partant de la base : discussions au niveau des 32 départements du pays suivies des débats à l'échelle des 10 régions avant les rencontres au niveau national.

Ces ateliers avaient comme objectif d'identifier les problèmes et de dégager les axes d'intervention dans les domaines suivants : Femme économie et pauvreté, Santé, Education et formation et Mécanisme institutionnels.

Les séminaristes ont été accompagnés par des consultants pour chacun des domaines identifiés et des experts dans des commissions techniques. Cette pratique s'est poursuivie jusqu'à la validation finale du document.

Le consensus national acquis au terme d'un long processus se brisera au moment de la mise en œuvre des programmes. En effet, la mobilisation des vingt cinq milliards de FCFA nécessaires à sa réalisation des projets n'a pas pu se faire. Les bailleurs de fonds ont déclaré avoir donné leur contribution au niveau des programmes sectoriels tandis que l'État qui avait promis de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action pour au moins 20% n'a pas respecté ses engagements<sup>26</sup>.

La société civile qui a largement contribué à l'adoption du PANAF avait conçu ce document comme étant le sien. Elle en a défendu la mise en œuvre puisqu'elle est partie prenante de son élaboration. On comprend sa déception lorsqu'elle n'a pu trouver les moyens nécessaires à sa réalisation.

En tout état de cause, l'échec du PANAF a consacré la fin de l'élan suscité par les conférences de Dakar et Beijing. La prise en charge des recommandations de Dakar et Beijing a largement été ébranlée par cette situation.

### **3.2.3- Prise en charge des recommandations de Dakar et Beijing par les OSC**

L'analyse des résultats du questionnaire adressé à 135 ONG, portant sur les 12 domaines de Beijing, montre que les axes qui ont mobilisé le plus d'organisations sont ceux retenus par le PANAF : l'éducation, l'économie et la pauvreté, la santé, les

<sup>26</sup> L'Etat avait promis d'affecter annuellement 10 millions au secrétariat de l'équipe qui était en charge de la coordination



droits et la prise de décision. En effet, les ONGs ne sont intervenues que là où les fonds étaient disponibles de la part de l'État ou des partenaires au développement.

**Tableau 5 - Prise en charge des 12 domaines de Beijing par les OSC**

Domaines	OUI	%
Femmes et pauvreté	82	60,74
Education - Formation	102	75,56
Santé et accès aux soins	64	47,41
Violence sur les femmes	49	36,30
Femmes et conflits armés	20	14,81
Economie féminine	72	53,33
Femmes, pouvoir et prise de décision	64	47,41
Mécanismes institutionnels de promotion de la femme	52	38,52
Droits de la femme	53	39,26
Femmes et médias	25	18,52
Gestion ressources naturelles et environnement	46	34,07
Discrimination et violence sur les petites filles	52	38,52

#### Prise en charge des domaines par catégorie

Les organisations les plus anciennes se sont montrées les plus performantes dans leurs domaines traditionnels d'intervention :

- Femmes et pauvreté : 75,5%
- Education et la formation : 88,8%
- Santé et accès aux soins : 64%
- Gestion ressources naturelles et environnement : 53,3%

Les organisations ayant participé aux conférences sur les femmes qui étaient essentiellement des organisations de femmes ont davantage investi les champs spécifiques aux femmes :

- Violence sur les femmes : 51,1%
- Economie féminine : 64,4%
- Femmes, pouvoir et prise de décision : 62,2%
- Mécanismes institutionnels de promotion de la femme
- Petite fille : 42%
- Les questions portant sur les médias et les conflits ont été les moins bien prise en charges, toutefois ce sont les organisations de femmes qui se sont les plus distinguées dans ces deux domaines.

De façon générale, les organisations nées après 95 ne se sont pas montrées plus performantes dans aucun des 12 domaines.

**Tableau 6 - Prise en charge des domaines par catégorie**

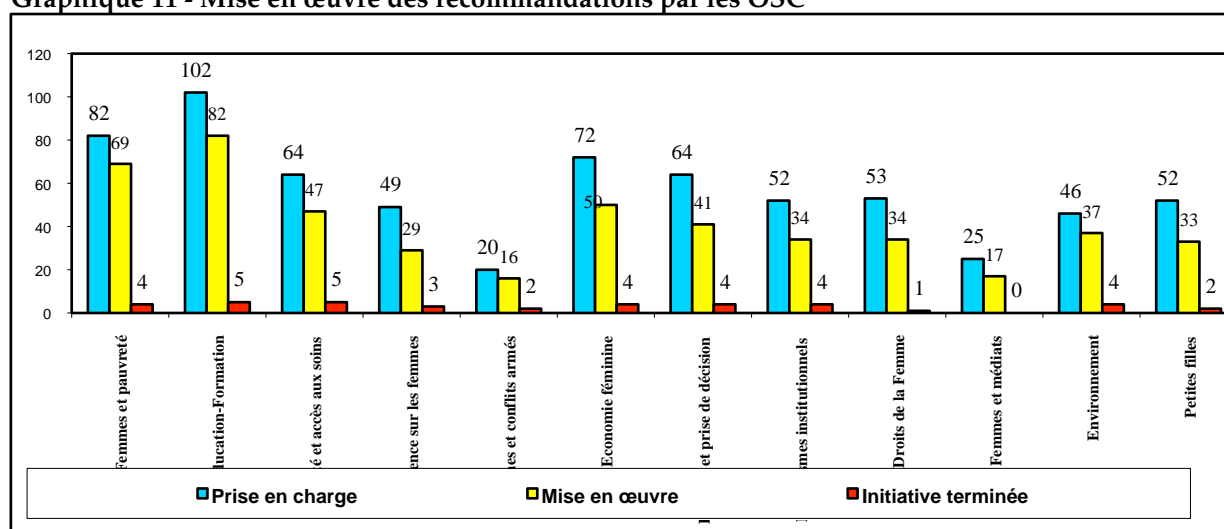
Domaines	Organisations nées après 95		Organisations ayant participé aux conférences		Organisations les plus anciennes	
	Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%
Femmes et pauvreté	19	42,2	29	64,4	34	75,5
Education - Formation	26	57,7	36	80	40	88,8
Santé et accès aux soins	14	31,1	21	46,6	29	64,4
Violence sur les femmes	15	33,3	23	51,1	11	24,4
Femmes et conflits armés	6	13,3	9	20	5	14,1
Economie féminine	16	35,5	29	64,4	27	60
femmes, pouvoir et prise de décision	15	33,3	28	62,2	21	46,6
Mécanismes inst	12	26,6	21	46,6	19	42,2

Droits de la Femme	15	33,3	21	46,6	17	37,7
Femmes et médiats	6	13,3	10	22,2	9	20
Gestion ress nat et environnement	7	15,5	15	33,3	24	53,3
Petites filles	17	37,7	19	42,2	16	35,5

### Mise en œuvre des recommandations par les OSC

Si de nombreuses OSC ont déclaré avoir mis en œuvre des programmes dans les 12 domaines identifiés par la Plate Forme d'Action de Dakar et le Plan d'Action de Beijing, le taux d'achèvement reste relativement faible faute de ressources. Les ONGs sont intervenues là où les fonds étaient disponibles de la part de l'État ou des partenaires au développement.

Graphique 11 - Mise en œuvre des recommandations par les OSC



L'éducation a été le domaine qui a le plus préoccupé les organisations de la société civile : 102 associations ont déclaré l'avoir pris en charge, 82 ont mis en œuvre des programmes mais seules 5 organisations ont conduit à terme leurs initiatives.

A l'opposé, l'axe Femme et médiateur n'a mobilisé que 25 organisations ; 17 associations ont déclaré avoir initié des actions mais aucune d'elles n'a achevé son programme. Les conflits armés ont fait l'objet de peu d'attention : 16 organisations ont déclaré avoir initié des activités dont deux ont été achevées.

#### 3.2.5 - Les résultats obtenus au niveau national

Les conférences de Dakar et Beijing ont fait l'objet de suivi aussi bien au niveau national, sous régional que mondial.

Ces rencontres ont été pour le Gouvernement comme pour les ONG l'occasion de produire des rapports. L'analyse des différents documents et les résultats de notre enquête donnent une idée du chemin parcouru en dix ans.

Une première évaluation de la mise en œuvre de la Plate forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing a eu lieu en Afrique à Addis-Abeba, en Éthiopie en 1999 puis à New York, États-Unis en 2000.

Enfin du 6 au 7 octobre 2004, à Addis-Abeba s'est tenu la 7<sup>ème</sup> conférence régionale africaine pour évaluer le processus 10 ans après la Conférence de Dakar. A cette occasion, le Forum des ONG, a permis aux organisations de la société civile de discuter des rapports produits par les pays de la sous région et de faire le point sur les acquis et les limites.

Malgré les difficultés rencontrées par les ONG dans la mise en œuvre des activités et le sentiment d'insatisfaction, l'évaluation dix ans après Dakar et Beijing, montre qu'il y a eu des avancées notamment dans les secteurs sociaux, l'accès aux services de base et l'amélioration du cadre juridique.

Pour le Sénégal, l'État, à travers ses grands programmes, a pris en compte les recommandations de Beijing notamment dans les secteurs de l'éducation (Le Plan Décennal de l'Éducation et de la Formation), de la santé (Programme de Développement Intégré de la Santé) et de l'économie (Programme de lutte contre la pauvreté). Même si le Gouvernement ne s'est pas conformé aux objectifs du Plan national d'Action de la femme des résultats appréciables ont été notés.

Toutefois, si les questions relatives à l'accès aux services sociaux de santé, d'éducation, à l'accès au crédit ont connu des avancées significatives, les résultats sont moindres pour des domaines comme : les droits, les violences faites aux femmes et les médiats.

### **1) Education et formation**

Les progrès les plus significatifs ont été obtenus dans le secteur d'éducation et de la formation des femmes et des filles.

Au niveau du préscolaire, le taux national de scolarisation est certes seulement de 3%, mais c'est le seul niveau du système éducatif où le nombre de filles est légèrement supérieur à celui des effectifs masculins. Le taux de présence des filles se situait à 52,7% en 2001-2002 avec un indice de parité de 1,11 en faveur des filles (DPS, décembre 2004).

Au niveau de l'enseignement élémentaire, le taux brut de scolarisation (TBS)<sup>27</sup> était de 59,7% en 1996, de 71,6% en 2001 et de 75,8% en 2002. Quant au TBS des filles, il est passé de 53% en 1996 à 67,6% en 2001 et 72,3% en 2002. Pour cette dernière année celui des garçons était de 79,3%.

Au niveau de l'enseignement moyen, le TBS des filles est passé de 15,4% en 1997 à 19,3% en 2001 contre 26,2% à 29,8% pour les garçons.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le TBS est passé dans la même période de 5,90% en 1997 à 6,60% en 2001 pour les filles contre 12,4% à 13% pour les garçons (Source DEPREE).

Au niveau de la formation professionnelle, l'effectif des filles est passé de 1380 sur un effectif de 4058 élèves en 96, soit un taux de 43,10% à 1749 filles sur 3897 en 2001 soit un taux de 44,88%.

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'effectif des étudiantes à l'UCAD (Université Cheikh Anta Diop de Dakar) est passé de 5784 en 1996 à 7378 en 2000.

<sup>27</sup> Sources ME/DPRE et UNESCO/BREDA).

Elles sont plus nombreuses dans les facultés de Médecine (34%), de Sciences Juridiques et Politiques (32%) et en faculté des Lettres (30%). Par contre, en faculté des Sciences, elles ne sont que 14%.

La composition du corps enseignant a enregistré une légère amélioration. En effet, le nombre d'enseignantes est passé de 125 sur 952 soit 13% en 1996/1997 à 144 sur 971 soit 14,8% en 2000/2001.

Dans le domaine de l'alphabétisation des efforts ont été réalisés dans le cadre de différents programmes parmi lesquels le programme d'alphabétisation intensive du Sénégal (PAIS), le projet d'alphabétisation des Elus locaux et Notables (PADEN) et le projet d'alphabétisation des femmes (ALPHA FEMMES). Ainsi, le taux d'alphabétisation des femmes qui était de 22% en 1995 est passé à 30,80% en 2003. Celui des hommes est passé de 37 % en 1995 à 49,9% en 2003.

Malgré l'évolution observée, il reste encore des défis à relever pour que les femmes et les filles jouissent pleinement du droit fondamental à l'éducation et à la formation, notamment au niveau de l'accès des filles à l'enseignement secondaire et supérieur.

Toutefois la décision prise en 2004 de porter la part de l'éducation dans le budget national de 33 à 40 % devrait permettre au Sénégal d'atteindre l'objectif d'égalité au niveau primaire fixé par les objectifs de développement du millénaire d'ici 2015.

### *Actions des OSC*

Dans le secteur de l'éducation, 102 OSC soit 75,6% ont déclaré avoir pris en charge l'éducation et la formation dans leurs programmes. Les vieilles OSC qui n'ont pas participé aux conférences s'illustrent le mieux dans ce domaine. Elles représentent 88,8%, contre 80% pour les OSC présentes à Dakar ou à Beijing. Les associations qui sont nées après 1995 sont à 57,7 %.

Parmi les 82 associations à avoir effectivement mis en œuvre des actions, seules 4 OSC ont déclaré avoir achevé leurs initiatives.

L'action des OSC a surtout porté sur la sensibilisation auprès des parents pour l'allègement des travaux domestiques, la mobilisation sociale et le plaidoyer auprès des leaders religieux ou coutumiers et les chefs de village, pour l'inscription et le maintien des filles à l'école. Toutefois il faut souligner les initiatives de la FAWE dans la prise en charge des filles qui, outre l'octroi de bourses d'étude et de trousseaux scolaires, décerne des prix aux jeunes filles méritantes. Un système de mentors et de tutorat a été mis en place pour encourager le maintien des filles à l'école.

Des ONGs comme ORGENS, ont initié des recherches sur les effets du genre dans les situations d'apprentissage et dans les manuels scolaires, sur les relations de genre dans le personnel de l'éducation, sur le rôle du genre dans la fréquentation et la réussite scolaire. En partenariat avec les services du ministère de l'éducation nationale certains manuels scolaires ont été révisés.

Les ONGs ont aussi contribué à la construction et à l'équipement de classes. Des centres d'excellence ont été créés pour les filles ainsi que des centres de formation professionnelle.

## **2) Droits des femmes**

Déjà en 1972, le Sénégal avait mis en place un cadre législatif et réglementaire pour la protection et la promotion des droits des femmes. Le Code de la famille qui constituait à l'époque une avancée significative s'est vite révélé en deçà des aspirations des femmes et des engagements internationaux pris par le gouvernement notamment avec la ratification, en 1985, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Depuis les conférences de Dakar et Beijing la question des droits des femmes a connu une évolution remarquable.

En 1999, l'Assemblée nationale a voté une loi relative aux violences faites aux femmes tandis que la réforme du Code pénal est venue renforcer la promotion et la protection du droit à l'intégration physique des femmes. La nouvelle loi réprime les violences domestiques et le harcèlement sexuel en même temps qu'elle interdit et punit les mutilations génitales féminines, précise la définition du viol et la pédophilie. Elle renforce également les peines encourues par les auteurs de telles pratiques.

En 2001, la nouvelle Constitution, adoptée par le référendum du 17 janvier, a réaffirmé le principe d'égalité et d'équité des genres, l'interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe. Le texte constitutionnel comporte des dispositions spécifiques qui insistent sur l'égalité des droits, de chance et de traitement entre les hommes et les femmes dans des domaines comme l'accès à la terre, à l'emploi et aux avantages sociaux.

En 2002, le Sénégal a ratifié le protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

En 2004, le Sénégal a ratifié le protocole de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes.

Mais malgré la volonté politique constamment réaffirmée, le cadre législatif demeure discriminatoire à l'égard des femmes.

Certaines dispositions du statut de la fonction publique (accès aux emplois civils et militaires), du Code du Travail (accès à toutes les professions, la prise en charge des enfants et du conjoint en cas de maladie), du code de la famille (la puissance paternelle) et du code des impôts (fiscalité) consacrent encore la discrimination à l'égard des femmes.

Tous les droits relatifs à la Santé de la Reproduction (SR) ne sont pas encore reconnus et le projet de proposition de loi sur l'élimination des barrières juridiques sur la Santé de la Reproduction élaboré depuis 1999 n'a pas été jusqu'ici soumis à l'approbation des parlementaires.

Ainsi que le soulignent les rapports d'évaluation du PNAF, la situation des droits des femmes au Sénégal reste préoccupante eu égard à plusieurs facteurs :

Les principes contenus dans la Constitution ne sont pas opératoires :

- La constitution sénégalaise affirme, dès son préambule, son adhésion à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais peu de décrets ont été pris pour harmoniser l'esprit de la Convention et les instruments nationaux spécifiques (Code du travail, loi sur la nationalité, Code pénal, Code de la famille, etc.) ;

- En matière foncière, le droit coutumier prime encore sur les textes comme la loi sur le domaine national qui ne recèle pas en soi de discriminations ;
- Le mariage précoce, pratique coutumière aujourd'hui considérée comme une forme de violence faite à la fille, est jugé comme délit dans la Constitution. Bien que cette pratique soit interdite au niveau du code de procédure pénale, elle n'est pas réprimée.

Des antagonismes subsistent entre les instruments internationaux ratifiés et la législation nationale

- L'article 16 d) de la CEDAW consacre les mêmes droits et responsabilités aux parents sur la progéniture quel que soit leur état matrimonial alors que certains articles du Code de la famille présentent encore des dispositions discriminatoires<sup>28</sup>.

Il n'existe pas de mécanisme de suivi de l'application des textes favorables à l'équité et à l'égalité de genre.

- L'idée de mise sur pied d'un observatoire des droits de la femme et de la petite fille, censé être un instrument de veille et d'alerte pour la promotion et la protection des droits fondamentaux de la femme et de la fille, amorcé depuis 1998 en est encore à l'étape de projet de décret.

Des mesures favorables à l'équité et à l'égalité de genre sont anéanties par d'autres règlements spécifiques et discriminatoires :

- La loi n° 99-05 du 29 janvier 1999 modifiant certaines dispositions du Code pénal, avait procédé à la refonte de certaines dispositions juridiques et avait prévu pour toutes formes de violences, des peines fermes, mais une loi adoptée en 2000 donne plus de latitude aux juges peut faire valoir des circonstances atténuantes aboutissant à des peines avec sursis plutôt que des condamnations fermes.

### *Actions des OSC*

Le droit des femmes a été pris en charge par 39,2% des OSC. Il s'agit en particulier des OSC qui ont participé à Beijing qui sont les plus actives au niveau des 3 groupes étudiés : 46,66%, contre 37,77% pour les OSC les plus anciennes et 33,33% pour les dernières-nées. Elles ne sont que 34 associations à avoir mis en œuvre des programmes dont une seule déclare avoir terminé ses initiatives.

De façon générale, les associations de femmes ont toujours eu un net penchant pour les actions de bienfaisance. A l'exception de Yewwi Yewwi, rares sont les groupes qui s'intéressent aux rapports de pouvoir. On peut affirmer que c'est avec Beijing que la problématique du genre a commencé à s'affirmer au sein des organisations de la société civile.

Les stratégies développées par les organisations de femmes ont plus porté sur l'information, la formation et le plaidoyer. Dès après la conférence de Beijing, les ONGs et associations de femmes ont renforcé la mobilisation pour mieux promouvoir les droits des femmes, accroître l'information sur les droits et aider ces dernières à les maîtriser et à les faire respecter.

---

<sup>28</sup> Voir en particulier les articles 152, 153, 277, 279 et 309.

Des ONGs ont commandité des recherches sur les violences faites aux femmes (1998), la parenté conjointe (2001). Un observatoire des droits de la femme a été mis en place aux fins de diagnostic et d'identification de stratégies d'intervention.

Des sessions de formation et de sensibilisation ont été organisées à l'intention des représentants de chefs religieux, de leaders d'opinion, de syndicats, du patronat, des autorités civiles et militaires, des responsables politiques, des collectivités locales, des membres des pouvoirs législatif et judiciaire.

Des structures d'écoute et d'assistance ou conseil juridique se sont développées parallèlement à l'organisation de journées de consultations juridiques gratuites, d'émissions radiotélévisées, de conférences publiques, etc. A ce niveau il faut saluer le rôle joué par des associations comme le RADI, le COFDEF et l'APROFES.

### **3) Femme et pauvreté**

Le Sénégal a connu depuis 1995 une croissance économique soutenue de l'ordre de 5 à 6%. Pourtant, les Enquêtes Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) indiquent que le pourcentage de la population en situation de pauvreté est passé de 67,9% en 1994 (ESAM I) à 57,1% en 2001 (ESAM II). Les mêmes recherches révèlent que le pourcentage de ménages pauvres est passé, durant la même période, de 58% à 48,5%. Le rapport d'avancement de la mise en œuvre du DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté) estime l'indice de pauvreté des ménages à 47,52% pour l'année 2003. Les résultats globalement positifs cachent de profondes inégalités. En effet, selon le rapport ESAM, 79% des ménages pauvres vivent en milieu rural. Le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 2001, indique que 58 % de la pauvreté rurale concernait les femmes.

Face à la paupérisation des populations notamment des femmes, divers programmes ont été mis en place par le Sénégal dans le cadre des politiques de promotion féminine.

Avant les conférences de Dakar et Beijing, les femmes ont bénéficié de deux importants programmes de développement : le Programme de Développement des Ressources Humaines/composante Femme (PDRH), financé par la Banque Mondiale et le Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF), financé par la Banque Africaine de Développement et le Fonds Nordique de Développement.

Ces programmes ont permis la mise en place d'équipements destinés à alléger les travaux domestiques et de transformation des produits agricoles. Il s'agit en particulier d'équipements hydrauliques et de matériels d'appui aux activités génératrices de revenus auxquels il faut ajouter des infrastructures socio-éducatives et des espaces socio-économiques pour les femmes.

Après Beijing la lutte contre la pauvreté s'est intensifiée. Le Gouvernement a introduit dans le Programme élargi de lutte contre la pauvreté (PELCP) financé par le PNUD une composante femme. Cette composante s'est consolidée dans le PAREP (Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté) qui a remplacé le PELCP. Le PAREP a réservé aux ONGs un financement de 125 millions CFA.

Deux grands projets de lutte contre la pauvreté sont actuellement domiciliés au Ministère en charge de la promotion de la Femme :

- le Fonds de Développement Social (financé par la Banque Mondiale, au profit des groupes vulnérables : femmes, jeunes et handicapés).

- le Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP), sur financement de la BAD, faisant suite au Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine vise les mêmes cibles.

### *Actions des OSC*

Globalement 82 soit 60,7% des OSC enquêtées disent avoir pris en charge la question de la pauvreté des femmes. Ce sont les organisations les plus anciennes qui sont les plus présentes sur ce champ avec un score de 75,5%. Cela s'explique par le fait que la lutte contre la pauvreté a toujours été un aspect important de leurs actions.

Bien avant la mise en place de programmes de lutte contre la pauvreté, les ONGs se sont investies dans des actions au profit des plus démunis. Elles sont intervenues dans des situations d'urgence, lors de la grande sécheresse des années 70, puis de manière permanente avec la paupérisation croissante des populations, suite à la détérioration des termes de l'échange et aux programmes d'ajustement structurel dans les années 80.

Les OSC qui ont participé aux conférences sur les femmes viennent en seconde position avec 64,4% tandis que les dernières-nées sont à 42, 2%. Elles ne sont que 69 associations à avoir mis en œuvre les programmes prévus dont 4 ont déclaré avoir terminé les initiatives.

L'implication des ONG dans l'exécution des projets a contribué à une meilleure organisation des femmes qui se retrouvent de plus en plus dans des associations formelles.

### **4) Femmes et économie**

L'accès aux ressources financières a été l'une des principales batailles engagées par les femmes. C'est le seul domaine où des résultats tangibles sont observés. Pour contourner les difficultés rencontrées auprès des institutions bancaires classiques, de nombreuses initiatives ont été développées. Elles ont abouti à la mise en place de structures de micro finance qui ont produit de bons résultats dans l'amélioration de la condition féminine.

En raison de leur vocation commerciale, les banques opérant au Sénégal appliquent des procédures d'accès aux crédits qui excluent les femmes. En effet, peu de femmes sont en mesure de remplir les exigences comme l'activité permanente et rémunérée, la possession d'un patrimoine, les garanties d'hypothèque ou de nantissement, la caution ou l'assurance vie.

Dans la lancée des recommandations de Beijing qui voulait que «l'empowerment» des femmes passe avant tout par le renforcement de leur situation économique, divers programmes de financement ont été mis en place. C'est le cas des mutuelles d'épargne et de crédit.

L'accès des femmes au crédit s'est nettement amélioré avec le développement de la micro finance et l'émergence de systèmes de financement décentralisés comme les groupements d'épargne et de crédit (GEC) ou des mutuelles d'épargne et de crédit (MEC) mises en place sur l'ensemble du territoire.

Les données contenues dans le rapport annuel de surveillance des SFD au Sénégal<sup>29</sup>, dénombre 725 SFD exerçant, de manière légale, des activités d'épargne et de crédit Parmi celles-ci, 400 institutions interviennent en milieu rural.

<sup>29</sup> Rapport réalisé par la Cellule d'assistance technique aux caisses populaires d'épargne et de crédit (AT-CPEC) du Ministère de l'Economie et des Finances.



L'État a consenti des efforts importants pour permettre aux femmes d'accéder à d'autres mécanismes de financement. C'est le cas avec l'ouverture de lignes de crédit au niveau des projets de lutte contre la pauvreté (PLCP), le projet crédit femmes (PCF) ou le fonds de promotion économique (FPE) qui dispose d'une ligne de crédit pour les femmes intervenant dans l'artisanat ou le fonds de crédit de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion féminine (FNGPF) dont le montant est de 500 millions de F. CFA .

C'est dans le même esprit qu'un programme de 8 milliards de FCFA a été négocié auprès de la République de Chine (Taiwan).

Un ministère de l'Entreprenariat Féminin, des PME et de la Micro Finance chargé de favoriser l'émergence du leadership féminin dans l'économie a été créé en 2003. Il gère le fonds pour l'entreprenariat féminin doté de 2 milliards de F.CFA.

Les différentes lignes de crédit permettent l'octroi de subventions destinées à l'acquisition d'équipements susceptibles d'alléger les tâches agricoles et domestiques des femmes, la formation, le financement des besoins en fonds de roulement ainsi que la mise en place de fonds de garantie pour faciliter l'accès aux crédits bancaires.

En dépit du formidable développement des services financiers décentralisés (SFD), des disparités sont constatées dans l'accès au crédit. En effet, 56% des dépôts appartiennent aux hommes, 26% aux femmes membres individuelles et 20% aux groupements de femmes qui sont membres d'institutions non mutualistes (ONG + GEC).

Les principales griefs formulées par les femmes sont : les taux d'intérêt élevés et les courts délais de remboursement.

### *Actions des OSC*

53,3% des OSC soit plus de la moitié des associations ont déclaré avoir pris en charge l'insertion économique des femmes. Les OSC ayant participé aux Conférences sur les femmes sont le plus actives dans ce domaine (64,4%) contre 60% des organisations les plus anciennes et 35,5% chez les dernières-nées. Seules 50 OSC ont affirmé avoir mis en œuvre leur programme et 4 ont pu terminer leurs initiatives.

Des mécanismes de financement sont mis en place par les ONG, les associations féminines et les réseaux. Les principales structures actives sur le terrain sont : la CONACAP, le FDEA, l'ASACASE, le PAME et l'AGETIP, la FAFS, l'APF et le RASEF. Il faut aussi noter l'existence de structures faitières agréées par la Cellule AT-CPEC comme le Réseau des Caisses d'Épargne et de Crédit des Femmes de Grand-Yoff et la Confédération des Caisses Mutualistes d'Épargne et de Crédit.

### **5) La santé**

Les nouvelles dispositions politiques et législatives ont facilité la mise en œuvre de programmes comme la santé de la reproduction. Des remarquables avancées ont été notés dans plusieurs domaines :

- l'espérance de vie qui est passée de 54 ans en 1999 à 56,37 ans en 2002. Pour les femmes elle est passée de 50 ans en 1995 à 53 ans en 1998 (contre 48 ans et 51 ans pour les hommes) ;

- l'indice synthétique de fécondité des femmes âgées de 15-49 ans est passé de 6,6 enfants par femme en 1986 (EDS I) à 5,2 en 1999 (ESIS) et il était de 4,2 en 2004 ;
- l'augmentation continue du taux d'accès aux soins prénataux : 64% en 1986 (EDS I), 74% en 1992-93 (EDS II), 82% en 1997 (EDS III) et 87,5% en 2001 ;
- le taux de couverture des consultations prénatales est passé de 73% en 1997 à 81% en 2001 (MICS II, 2000) ;
- le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié (sage femme, infirmier, médecin) est passé de 48% en 1997 (EDS II) à 49% en 1999 (ESIS, 1999) ;
- le pourcentage d'adolescentes mères entre 15-19 ans a connu une légère baisse en passant de 20% en 1993 (EDS II) à 18% en 1997 (EDS III) ;
- la mortalité maternelle est passée de 510 pour 100 000 naissances en 1992 à 410 en 2004. On note cependant de fortes disparités notamment dans les régions périphériques comme Kolda où le taux de mortalité de 1200 pour 100 00 naissances vivantes

En ce qui concerne le VIH/SIDA son taux de prévalence reste faible avec 1,4% mais la vulnérabilité des femmes a progressé de manière inquiétante. Au début de la pandémie il y avait une femme atteinte pour 3 malades. Aujourd'hui les femmes représentent la moitié des personnes atteintes par le VIH/ SIDA.

### *Actions des OSC*

Il ressort de nos enquêtes que 47,4% des OSC s'activent dans le domaine de la santé. Les OSC les plus anciennes ont déclaré à 64,4% avoir pris en charge cette question. Chez les associations qui ont participé aux conférences, le taux de prise en charge est de 46,6% contre 31,1% pour celles qui sont nées après 95.

Les principales tâches accomplies par les OSC depuis Beijing sont :

- Dès son élaboration, le Programme de développement intégré de la santé (PDIS) a impliqué les ONGs et les organisations communautaires de base (OCB).
- Les organisations de la société civile sont membres du Comité de pilotage du PDIS. Pour la première phase du Programme national de développement sanitaire (PNDS), un fonds de deux milliards leur a été réservé sur un budget de plus de deux cents milliards
- La stratégie du faire-faire a permis aux ONG de participer à la mise en œuvre des programmes de santé. Celles-ci ont contribué à la construction ou à l'équipement d'infrastructures sanitaires (Case de santé, maternité, centre de santé, poste de santé), à la mise en place des mutuelles et comités de santé.

L'implication des OSC dans la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes comme l'excision ou la prise en charge des accouchements en milieu rural a contribué à la baisse du taux de mortalité et de morbidité maternelle et infantile. En effet, les ONG ont déployé d'importants efforts dans les domaines de la santé de la reproduction, de la sensibilisation et de la prévention contre le VIH/SIDA et l'accompagnement des PVVIH et l'IEC.

## 6) Violence à l'égard des femmes

D'importantes mesures ont été prises avec l'adoption, en 1999, de la loi réprimant des formes spécifiques de violence comme les mutilations génitales, les violences domestiques et le harcèlement sexuel. Toutefois, les dispositions introduites en 2000 dans le Code pénal consacrent un recul dans la mesure où elles permettent au juge de retenir des circonstances atténuantes et/ou de ne pas prononcer des peines fermes.

### *Actions des OSC*

Le nombre d'ONG ayant déclaré avoir pris en charge la question de la violence faite aux femmes est de 36,30%. Ce sont le OSC ayant participé aux conférences sur les femmes qui s'illustrent le mieux dans ce domaine avec 51,1% contre 33,3% pour les dernières-nées et 24,4% pour les plus anciennes.

Seules 29 OSC ont déclaré avoir mis en œuvre des programmes concernant les violences faites aux femmes dont 3 ont achevé leurs programmes.

Ce domaine est certainement celui où les OSC ont le plus marqué l'espace social sénégalais entre 1995 et 1999. Des mobilisations largement médiatisées ont été organisées dans les cas de grave violence faite aux femmes.

Depuis 2000, seules les organisations des droits de l'homme manifestent de temps à autre leur indignation. On assiste à un silence suspect des ONG féminines lors de manifestations qu'elles avaient l'habitude de diriger et d'animer. En voici quelques exemples :

- Dans l'affaire de la nigériane Amina Lawal, condamnée à la lapidation, c'est la RADDHO qui a conduit la protestation au niveau national. On peut toutefois noter que la mobilisation de la RADDHO était en partie destinée à mettre en garde les islamistes sénégalais contre toute dérive au niveau national ;
- C'est l'ONG Aide Transparency, qui en 2004 s'est mobilisée pour dénoncer la présence, dans l'entourage présidentiel, d'un collaborateur accusé de pédophilie. Les pressions qui avaient abouti à son éviction momentanément mais il revint peu de temps après sans qu'aucune association de femme n'ait élevé la voix.
- Quand, en 2005, une femme députée du Parti socialiste a été agressée au Parlement par un de ses collègues membre du parti au pouvoir, les collectifs de femmes n'ont pas élevé la voix.

## 7) Paix et conflits armés

Les conflits armés pèsent particulièrement sur les femmes et les filles. Ils favorisent et accentuent des formes spécifiques de violences telles que les viols et autres exactions. Le conflit casamançais n'a pas épargné les femmes qui constituent un fort pourcentage parmi les réfugiées et les populations déplacées. On regrettera que peu de rapports aient été produits sur la question.

### *Actions des OSC*

- Les organisations des droits de l'homme notamment Amnesty International et la RADDHO ont relevé, dans leurs rapports, les exactions contre les femmes.

- Quelques OSC se sont beaucoup investies dans la recherche pour la paix, mais peu d'actions ont été initiées en direction de femmes victimes des conflits. Cependant, rares sont les organisations qui ont investi ce domaine. Seules 14,8% des ONG ont déclaré avoir pris en charge la question des femmes et conflits armés.

Ce sont les OSC ayant participé aux conférences sur les femmes qui se sont le plus distinguées dans ce domaine avec 20%.

Les plus anciennes ne sont 14% à prendre en charge la question de femmes et conflit et les dernières nées sont 13,3% à s'intéresser à la question. Seules 16 organisations ont mis en œuvre des actions dont 2 ont déclaré l'avoir achevé.

Les femmes, se sont mobilisées pour le retour de la paix en Casamance et pour dénoncer les violences. Leur contribution aux accords de paix de décembre 2004 est un exemple frappant de leur engagement dans le processus de paix.

### **8) Femmes et prise de décisions**

Dix ans après Beijing on a noté une meilleure représentation des femmes dans les gouvernements respectifs et au niveau du Parlement.

La progression du nombre de femmes au sein des instances de prise de décision a été lente mais constante même si l'on relève des périodes de reculs. La première femme a fait son entrée au Parlement en 1963. Les femmes sénégalaises représentaient 11,7% des parlementaires avant les conférences de Dakar et Beijing. Leur nombre est passé à 16,7% en 2001.

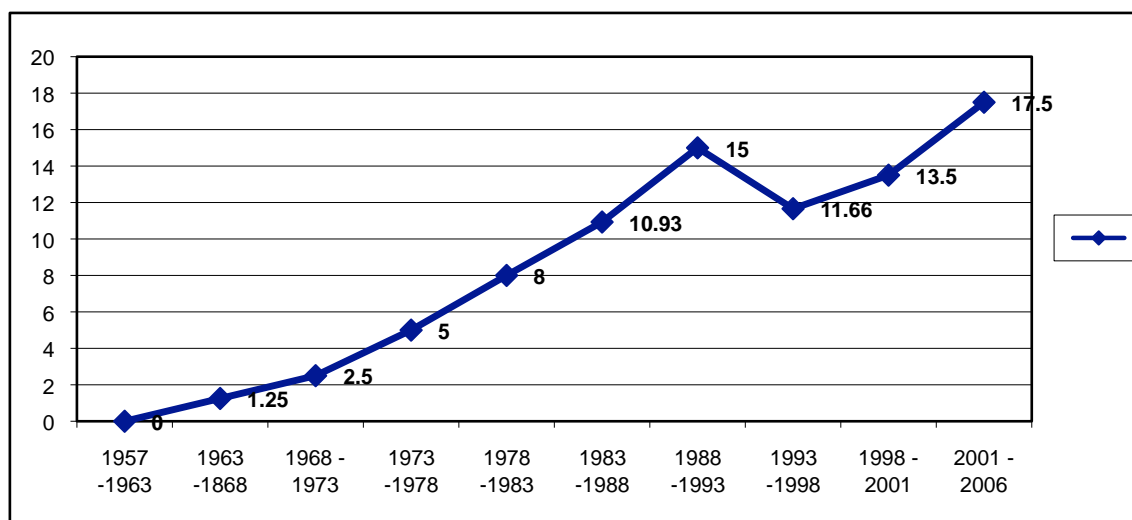
En 2005 on compte 25 femmes parmi les 120 parlementaires qui composent l'Assemblée nationale soit 20,8%. Cette progression s'explique par l'entrée au Parlement de femmes suppléantes à la suite de nomination de députés à des fonctions ministérielles.

Au Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales (CRAES), on compte 30% de femmes. La proportion de femmes promues à des postes dits de responsabilité<sup>30</sup> au sein de la troisième institution de la République est de 27%.

## **Graphique n°12 - Evolution de la présence des femmes au Parlement**

---

<sup>30</sup> Il s'agit en particulier de ceux de Vice-présidente, Secrétaire élue, Présidente de Commission permanente, Présidente de groupe, etc.



C'est en 1978 qu'une femme a été nommée pour la première fois au gouvernement. Elle avait le rang de Secrétaire d'État. De 9% en 1994 le nombre de femmes ministres est passé à 16,5% en 2000 et à 18% en 2005. Notons qu'en 2002, le pourcentage de femmes membres du gouvernement était de 25%.

La nomination, en 2001, de Madame Mame Madior Boye au poste de Premier Ministre marque la consécration de la femme en tant qu'actrice politique de premier ordre. Mais, les femmes ont progressivement perdu des positions acquises à la suite des multiples remaniements ministériels.

Les femmes sont de plus en plus présentes dans des secteurs traditionnellement réservés aux hommes. C'est le cas du commandement territorial avec deux femmes Adjointes au Gouverneurs et deux femmes ayant rang d'ambassadrices dont une seule assume effectivement les charges d'Ambassadrice aux îles du Cap -Vert.

La nomination de femmes à de hautes fonctions administratives ou dans des organes ou institutions publiques reste certes timide mais des avancées sont notées dans ce domaine. Les meilleurs exemples sont sans doute le Haut Conseil de l'Audiovisuel où siègent cinq femmes dont l'une exerce les fonctions de Présidente et l'Agence pour la promotion des investissements (APIX) qui est dirigée par une femme.

Selon Rapport *Suivi des objectifs du millénaire pour le développement*, d'octobre 2003, indique que les femmes qui travaillent dans les organisations internationales, sur proposition du Gouvernement, ne représenteraient que 3% et que l'effectif de femmes cadres dans le secteur privé est de 4%.

Malgré les avancées constatées dans la promotion des femmes, leur participation à la prise de décision politique se situe en deçà du taux de 30% préconisé par Beijing. Les performances enregistrées ne reflètent nullement les efforts de sensibilisation, d'information, de communication, de lobbying, de plaidoyer et de formation déployés par les femmes.

Malgré la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'adhésion aux stratégies prospectives de Nairobi ou la rhétorique politique sur les inégalités et iniquités de genre, les femmes

sénégalaises sont encore loin de la position qui devrait être la leur notamment au regard de leur poids démographique économique et social ou à leur place dans le maintien de la cohésion sociale.

En réalité, les femmes n'ont jamais su développer des stratégies de conquête du pouvoir. Leurs actions restent limitées à la revendication de droits et de participation.

### *Actions des OSC*

La question du pouvoir et de la prise de décision chez les femmes est prise en charge par 47,4% des OSC. Avec un taux de 62,2%, les OSC les plus engagées dans le combat sont celles ont participé aux conférences sur les femmes. Les associations nées avant les conférences sont à 46,6% à s'activer dans ce domaine contre 33,3% des nées après 1995.

41 organisations ont déclaré avoir mis en œuvre des actions allant dans le sens du combat pour la prise de décision. 4 de ces associations ont achevé les initiatives prises.

## **9) Médias**

Les médias sénégalais continuent de véhiculer une image négative de la femme notamment à travers la publicité. Les émissions de radios privées consacrées aux femmes sont plus conçues dans une perspective conservatrice que libératrice.

Pourtant, au niveau des médias privés, on assiste à une promotion des femmes à des postes de responsabilité<sup>31</sup> alors qu'à l'Office de radiodiffusion télévision nationale (ORTS), des postes de direction naguère occupés par des femmes sont maintenant confiés à des hommes.

Jadis animées par des femmes, des émissions du service public n'ont pas été reconduites dans la grille des programmes parce qu'elles relevaient plus de volonté individuelle des journalistes que d'une approche institutionnelle prenant en compte des préoccupations de femme ou la relation de genre.

Bien qu'il soit dirigé par une femme, le Haut Conseil de l'Audiovisuel qui compte cinq femmes parmi ses neuf membres, n'a pas été en mesure de prendre en compte la véritable mesure de l'enjeu des médias par rapport à l'image de la femme. En effet, aucune mesure n'a été adoptée en matière de contenu des programmes et de l'image portant des femmes.

### *Actions des OSC*

Des 12 domaines contenus dans le Plan d'action de Beijing, la question femmes et médiats a été la moins prise en compte. En effet, seules 18% des OSC s'y sont intéressées.

Les OSC ayant participé à Beijing sont 22,2% à l'inclure dans leurs programmes. Elles devancent de peu les OSC nées avant les conférences (20%) et les associations nées après 1994 (13,3% %). Seules 17 organisations ont déclaré avoir mis en œuvre des programmes d'action mais aucune d'elles n'encore achevé l'initiative.

---

<sup>31</sup> Le Groupe Sud Communication a nommé une femme au poste de Directrice des programmes de la radio SUD FM.

Fait notable : une radio communautaire (*Mannoré FM*) a été créée par un groupe des professionnelles des médias avec pour objectif *de donner la voix aux femmes*.

### 10) Mécanismes institutionnels

Après les Conférences de Dakar et Beijing, l'État sénégalais avait pris conscience de l'importance de la question de l'égalité des sexes et de l'importance de la promotion de la femme dans le cadre du développement durable. Sa vision s'est traduite par d'importantes mesures institutionnelles en ce qui concerne les questions de genre.

La première mesure adoptée par le Gouvernement a été la restructuration du Ministère<sup>32</sup> avec la création de deux directions :

- une direction du bien-être familial chargée des programmes concernant les femmes, les enfants, la famille ;
- une direction du développement communautaire (décret n° 96-398 du 15 mai 1996).

Des points focaux en genre ont été nommés dans tous les ministères pour servir de relais entre le ministère chargé de la question de femme et les autres départements mais aussi pour veiller à la prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes de leurs ministères respectifs. Ces mesures n'ont cependant pas produit l'effet escompté puisque les personnes nommées à telles fonctions n'ont aucun pouvoir de décision.

Le fonds d'action de la femme est toutefois passé de 14 millions avant la conférence de Dakar à 25 millions après celle-ci, puis à 100 millions après Beijing. Si, en 2004, les sommes mobilisées pour la promotion de la femme se chiffraient à un milliard on ignore l'utilisation qui a été faite des fonds.

Après le changement de régime de mars 2000, il s'est installé une longue période d'instabilité (plus de 10 remaniements ministériels en cinq ans) qui a eu pour conséquence des changements au niveau des attributions ministérielles mais surtout une grande mobilité des ministres, du personnel et des ressources matérielles, humaines et financières notamment de celles provenant des programmes et projets d'appui.

Les multiples changements opérés au niveau national ont eu des conséquences négatives au plan international. En effet, le statut de chef de file du Sénégal qui avait conduit la délégation africaine à Beijing et lui avait valu une présence remarquée dans toutes les instances sous-régionales et internationales où la question de femmes était traitée a été largement entamé.

Dès lors qu'il n'était plus présent aux rencontres sous-régionales notamment après le 19 mars 2000, le Sénégal a progressivement perdu la plupart des postes qu'il occupait. Ces absences, surtout entre 2000 et 2004, s'expliquent en grande partie par les querelles internes au sein du parti au pouvoir entre Mme Aminata Tall et Awa Guèye Kébé plus préoccupées par le contrôle des femmes du parti que par la représentation du Sénégal à l'extérieur.

Au-delà des querelles internes, il est important de s'interroger sur les choix politiques des gouvernements successivement dirigés par Moustapha Niass, Mame Madior Boye, Idrissa Seck et Macky Sall pour comprendre pourquoi la vision affichée

<sup>32</sup> Auparavant, le ministère de la femme comprenait un service du développement communautaire et trois cellules chargées respectivement des programmes sur les femmes, les enfants et la famille

du Chef de l'État et ses déclarations sur la parité lors des différents sommets africains n'ont jamais été traduites en actes.

### *Actions des OSC*

Seules 52 organisations de la société civile soit 38,52% ont jugé utile d'intégrer la réforme des institutions dans leurs programmes.

Les organisations ayant participé aux conférences sur les femmes sont 46% à s'intéresser à la question contre 42,2% pour les OSC nées avant Beijing et 26,6% des OSC nées après 1994.

34 OSC ont déclaré avoir initié des programmes dont 4 ont conduit les programmes à terme.

Les OSC ont en général manifesté peu d'intérêt pour les mécanismes institutionnels. Elles ne se sont jamais prononcées sur les nominations de ministres ni interpellé le mode de fonctionnement ou les attributions des différents départements qui ont le plus souvent obéi à des questions de leadership interne au parti au pouvoir qu'à une vision politique cohérente sur les questions de genre.

### **11) Femmes et environnement**

Dans le domaine environnemental des avancées sont constatées notamment au niveau des programmes de régénération du couvert végétal et de valorisation de la pharmacopée traditionnelle.

On notera que si les femmes ont été sollicitées en fonction de leur expertise avérée dans la gestion des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie mais on ne peut nullement parler de prise en compte de la dimension genre dans la gestion de l'environnement.

### *Actions des OSC*

Les OSC ont déclaré à 34,07% avoir pris en charge l'environnement. Avec un taux de 53,3%, les OSC les nées avant les conférences sont les plus présentes sur le terrain. Elles sont suivies par celles qui ont participé aux conférences sur les femmes (33,3%) et les associations nées après 1994 (15,4%).

Au niveau de la mise en œuvre de programmes environnementaux, 37 OSC ont déclaré avoir initié des programmes mais seules 4 ont achevé leurs actions.

La société civile s'est fortement investie dans l'amélioration du cadre de vie, la protection des écosystèmes, la création de bois de village ainsi que la réalisation de parcelles de reboisement, de foyers améliorés, la confection des brise-vent aménagés, etc.

Grâce au lobbying des ONGs, les femmes ont acquis plus de place dans la gestion de l'environnement. En effet, des quotas de représentation leur ont été accordés dans les structures de gestion de projets de gestion des ressources naturelles. Néanmoins, en raison de la faible représentation des femmes dans les instances de décision, l'accès à la terre, aux ressources naturelles et aux intrants agricoles reste très faible



## 12) Petite fille

Le Sénégal a certes ratifié la CDE (Convention sur la protection des enfants) mais, la protection de la petite fille reste un défi à relever. Elle est sous-représentée dans le secteur de l'éducation et assume une part disproportionnée des tâches ménagères.

La petite fille continue à être domestique dans l'espoir de procurer des revenus à sa famille, à payer les frais de scolarité de son frère, etc. Elle doit souvent servir de guide à ses parents ou grands-parents frappés de cécité pendant que son frère est envoyé à l'école. Dans les grandes villes, la petite fille est de plus en plus victime d'exploitation économique ou d'abus sexuel.

### *Actions des OSC*

Seules 38,5% des OSC enquêtées s'intéressent à la question de la petite fille.

42,2% des OSC ayant participé aux conférences sur les femmes ont pris en charge la question de la petite fille. Elles devancent les OSC nées après Beijing (37,7%) et les associations nées avant les conférences sur les femmes (35,5%).

Au niveau de la mise en œuvre, 33 OSC ont initié des actions de protection de la petite fille dont 2 ont mené à terme les programmes.

Une analyse globale des thèmes retenus par les conférences montre que si beaucoup d'ONG ont déclaré avoir pris en charge le Plan d'Action de Beijing moins de la moitié des associations ont été en mesure de mettre en œuvre des programmes voire de les réaliser. Cela s'explique par les problèmes d'accès aux ressources financières et le retard accusé dans la mise en œuvre des programmes identifiés par le Plan d'action des femmes.

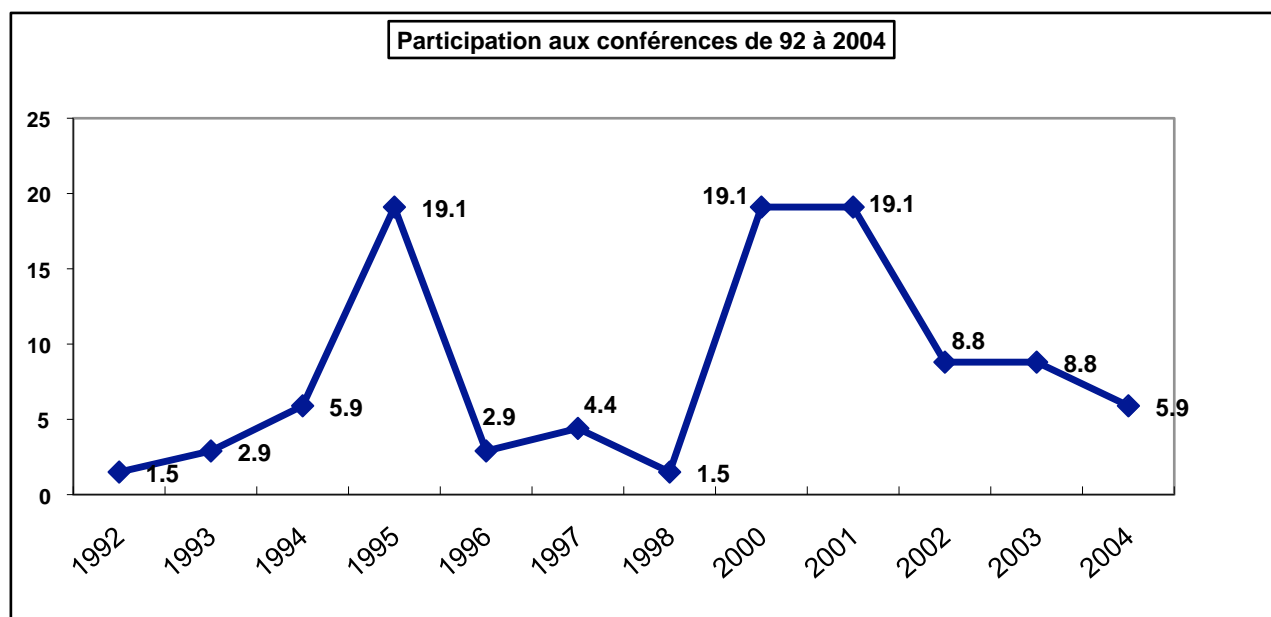
### 3.4 - Participation aux autres Conférences et Sommets

Plusieurs OSC enquêtées ont signalé une participation à différents sommets mondiaux et conférences internationales notamment entre 1992 à 2004. Leur participation a généralement été rendue possible par le soutien des bailleurs.

Les "pics" importants de la participation sénégalaise correspondent aux années 1995 (Beijing) et 2000 (Sommet de Dakar sur l'Éducation Pour Tous et la rencontre préparatoire de la conférence mondiale contre le racisme<sup>33</sup>).

#### Graphique 13 - Histogramme de la participation des OSC à d'autres sommets de 1992 à 2004

<sup>33</sup> Il s'agit plus précisément de Réunion régionale africaine tenue à Dakar du 20 au 21 janvier 2001. Elle a regroupé 150 délégués venus d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique.



Plus de la moitié des OSC enquêtées soit 59,2% déclarent n'avoir jamais pris part à des sommets mondiaux ou conférences internationales autres que ceux de Beijing et de Dakar.

Les OSC qui ont pris part à Beijing et à Dakar sont celles qui ont le plus participé à d'autres sommets. Elles constituent 60% de notre échantillon.

Les associations qui n'ont pu rendre aux conférences post-Beijing estiment que leur efficacité n'en a pas souffert dans la mesure où elles ont été largement mises à contribution dans la production des rapports de suivi ou d'évaluation.

Par ailleurs, certaines ont évoqué une participation indirecte par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les organisations qui sont nées 1995 sont 31,1% à déclarer avoir pris part à d'autres sommets.

Les OSC les plus anciennes ont un faible taux de participation. Elles se situent en queue de peloton avec 26,7% à avoir été invités à des conférences nationales. sont celles qui le moins, soit

Les motifs invoqués pour expliquer la non-participation des organisations aux sommets ou conférences internationales sont de trois ordres :

1. le manque d'information pour 46% des organisations ;
2. l'absence de ressources financières pour 72 % des OSC ;
3. Le manque d'intérêt des thèmes traités pour 9% des organisations.

Deux conférences ont toutefois impliqué de manière significative des ONGs sénégalaises. Il s'agit du Sommet de l'Éducation Pour Tous et de la Conférence sur le racisme qui ont été attentives aux principes dégagés par la plate forme de Dakar et le Plan d'action de Beijing).

#### **La conférence sur le racisme**

Ce Forum des ONG africaines qui a regroupé 150 délégués venus d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique s'est tenu à Dakar les 20 et 21 janvier 2001 s'inscrit

dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale contre le Racisme, la Discrimination raciale, la Xénophobie et l'Intolérance.

La conférence a rappelé la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale avant de formuler des recommandations relatives aux questions de genre, de xénophobie et d'intolérance.

### **Le sommet sur l'éducation pour tous**

Près de 300 ONG se sont réunies à Dakar les 24 et 25 avril 2000 pour discuter de l'éducation pour tous. La principale résolution du sommet est que l'Education pour tous n'est possible si les gouvernements et les organisations internationales s'accordent sur « un engagement clair à assurer l'équité entre les sexes dans l'éducation à tous les niveaux ».

Les participants ont également estimé que l'élimination des pratiques discriminatoires à l'égard des filles et des femmes implique « des plans spécifiques, des échéances précises et des actions volontaristes ».

Le programme international d'action adopté lors de la conférence de Dakar (Cadre d'action de Dakar) reprend pour l'essentiel les objectifs déjà formulés à Jomtien. Il importe de souligner que sur les six objectifs de Dakar devant être réalisés à l'horizon 2015, trois portent de manière explicite sur l'égalité entre les sexes. Ce sont :

- l'objectif 2 qui ambitionne de « faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme » ;
- l'objectif 4 qui réaffirme la nécessité d'« améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes notamment des femmes et d'assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente » ;
- l'objectif 5 qui vise à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et d'instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.

Le Forum de l'Education pour tous (EPT) a été un grand moment pour les OSC sénégalaises. Le fait que la conférence se soit tenue à Dakar en 2000, a permis au Conseil des Organisations Non Gouvernementales pour le Développement (Congad) de jouer un rôle important dans le dispositif et, selon son Président, « d'être un peu plus reconnu et respecté au plan international ».

### **De l'importance des Conférences de Dakar et Beijing**

- Avant Dakar et Beijing, jamais les gouvernements et les organisations non gouvernementales ne s'étaient rencontrées, de manière aussi massive, pour mettre en commun leur expérience et définir la voie à suivre ;
- La plate forme de Dakar et le Plan d'action de Beijing constituent la synthèse des grandes questions abordées lors des conférences précédentes comme le Sommet mondial sur les enfants de 1990, la Conférence de Rio sur

l'environnement de 1992, la Conférence de Vienne sur les droits humains de 1993, le Sommet mondial de Copenhague sur le développement social et la Conférence internationale du Caire sur la population de 1994 ;

- Dakar et Beijing ont été alimentées par les objectifs des rencontres sur les femmes qui les ont précédées. Chacune d'elle a permis de souligner le rôle crucial que les femmes jouent dans le développement durable et la protection de l'environnement ;
- Les deux rencontres ont souligné que les droits fondamentaux de la femme font partie intégrante des droits universels et que la violence contre les femmes est une violation intolérable de ces droits. De ce point de vue, les rencontres de Dakar et Beijing ont constitué un tournant majeur dans le combat pour l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes.
- Elles ont permis de mettre en cohérence l'ensemble des questions posées durant les décennies précédentes et de porter le débat à un niveau plus stratégique avec l'inscription de l'égalité de sexes parmi les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- Elles ont contribué au renforcement progressif du rôle de la femme dans les domaines juridiques, économique, social et politique ;
- Depuis Dakar et Beijing, toutes les conférences internationales accordent plus d'attention aux questions d'inégalités entre les hommes et les femmes.

Tableau 7- Récapitulatif du nombre d'OSC ayant participé aux différents sommets ou Conférences

	<b>Sommets mondiaux ou Conférences internationales</b>	<b>Nombre</b>
1.	IV <sup>e</sup> Conférence des Nations Unies de Beijing 1995	17
2.	Beijing + 5 New York 2000	13
3.	Sommet mondial sur le Développement durable 2002	13
4.	Conférence internationale de Durban 2001	12
5.	Conférence internationale du Caire sur le développement 1994	11
6.	Sommet mondial de Copenhague sur le développement social 1993	8
7.	Conférence de Rio sur l'environnement	8
8.	Sommet mondial sur les enfants 1990	7
9.	Sommet sur le Développement social + 5 de Genève en 2000	7
10.	Sommet mondial sur l'Alimentation	6
11.	Forum sur le Millénaire de New York	5
12.	Conférence de Monterrey sur le Financement du développement.	5
13.	Conférence sur les droits humains de Vienne	5
14.	Ile Conférence sur les établissements humains tenue à Istanbul	5
15.	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement 1996	4
16.	Conférence des Nations Unies sur le Commerce illicite des armes	4
17.	Conférence mondiale sur le Développement durable des petits états insulaires 1994	3
18.	Conférence mondiale sur la Prévention des catastrophes naturelles 1994	3
19.	Conférence des Nations Unies sur la Cour pénale internationale	3
20.	IX <sup>e</sup> Congrès de Nations Unies sur la Prévention du crime	2
21.	Beijing+10 (Addis-Abéba) 2004	1
22.	Forum Mondial sur l'Éducation Pour Tous 2000	1
23.	Forum Social Mondial de 2004	1
24.	Sommet Mondial sur la Société de l'Information	1

Le tableau ci-dessus indique que les conférences Beijing et leur suivi sont les manifestations qui ont mobilisé le plus d'OSC.

1) La IV<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies de Beijing consacrée aux femmes a enregistré la présence de 17 organisations. L'après BJK est marqué par quatre actions phares :

- la mise en place de deux réseaux : le Réseau Genre du CONGAD et le réseau de promotion économique et social ;
- le plan d'action national de la Femme ;
- le programme Alphabétisation-Education des femmes ;
- une campagne de sensibilisation sur le rôle des femmes.

2) Parmi les 13 OSC qui ont participé à la seconde Conférence Beijing +5, seules 4 ont mis en œuvre dls recommandations arrêtées.

Les actions phares sont :

- mise en place d'une coordination;
- Evaluation du rôle des médias dans les progrès accomplis dans la prise en charge des questions de genre ;

- Bilan à mi-parcours du plan d'action femme.

3) Parmi les 13 OSC qui ont pris part en 2002, à Johannesburg, au Sommet mondial sur le Développement durable 5 participants ont déclaré avoir mis en œuvre des recommandations formulées par ledit sommet :

- deux plans d'actions ont été élaborées par deux organisations : un programme sur la société civile et un autre sur le développement durable ;
- une OSC a initié un partenariat avec le Fond mondial pour l'environnement ;
- une OSC a lancé un projet sur l'environnement ;
- une organisation a mis l'accent sur la prise en compte du rôle du secteur privé dans le développement durable.

4) Douze organisations ont pris part à la Conférence internationale de Durban de 2001 sur le Racisme et la Xénophobie.

Deux campagnes ont été menées après Durban par deux participants :

- l'éducation aux droits humains ;
- la sensibilisation sur la valeur humaine.

5) Seules deux organisations parmi les 11 participants à la Conférence internationale du Caire sur le développement ont mis en œuvre des recommandations du sommet:

- la première a développé une action dans le domaine de la santé de la reproduction ;
- la seconde s'est engagée dans la sensibilisation sur le planning familial.

6) Le sommet mondial de Copenhague sur le développement social de 1993 a connu la participation de 8 OSC sénégalaises dont deux (2) ont engagé, chacune de son côté, une action à la suite du sommet :

- une campagne de dénonciation de l'injustice ;
- invitation d'une ONG internationale.

7) Le nombre de participants sénégalais à la Conférence de Rio sur l'environnement est de 8 OSC.

La moitié des participants ont réalisé des programmes inscrits dans l'Agenda 21. Deux de ces programmes ont été menés dans le cadre d'une collaboration avec des ONG internationale en l'occurrence WV- Environnement et OCB Environnement:

8) Sept OSC ont pris part au Sommet sur l'Enfance de 1990 mais, la mise en œuvre des résolutions ne concerne qu'une organisation qui a adhéré au réseau Chandelle.

9) Le Sommet sur le Développement social + 5 de Genève en 2000 qui a accueilli 7 OSC sénégalaises n'a pas été suivi d'effet.

10) La Conférence sur les droits humains de Vienne en 1993 a accueilli 5 organisations sénégalaises et la seule initiative prise, la création du Collectif des ONG des droits humains, est le fait d'une organisation.

11) La session spéciale de NU consacrée au Vih-Sida a accueilli 5 participants sénégalais. Seul un des participants a conduit un programme de lutte contre la discrimination et la stigmatisation des porteurs du Vih-sida.

12) Le Forum social mondial a débouché sur la création de forums sociaux régionaux et d'un Forum social national.

Toutes les autres conférences n'ont enregistré aucune action de la part des OSC sénégalaises.

## IV - Impact des conférences de Dakar et Beijing sur les OSC

Après les conférences, les OSC sénégalaises ont consacré beaucoup d'efforts à l'élaboration de stratégies et programmes de mise en œuvre des recommandations. Faute de moyens, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. En effet, si les bailleurs de fonds ont mis beaucoup de moyens dans l'implication des OSC à la préparation et à la participation aux conférences, ils n'ont pas été attentifs à leurs sollicitations. Il n'en demeure pas moins que les conférences de Dakar et de Beijing ont eu des effets positifs sur les organisations de la société civile au Sénégal.

Pour mieux apprécier l'impact des conférences nous avons retenu des variables permettant de mesurer les performances ou chemin parcouru par les organisations de la société civile avant les conférences de Dakar et Beijing et après celles-ci. Nous avons ensuite examiné l'effet des conférences sur les résultats obtenus par les trois catégories d'organisations : celles qui ont participé aux conférences de Dakar et Beijing et celles qui existaient avant lesdites rencontres et qui celles n'y ont pas pris part.

### 4.1- Performances des organisations avant et après les Conférences de Dakar et Beijing

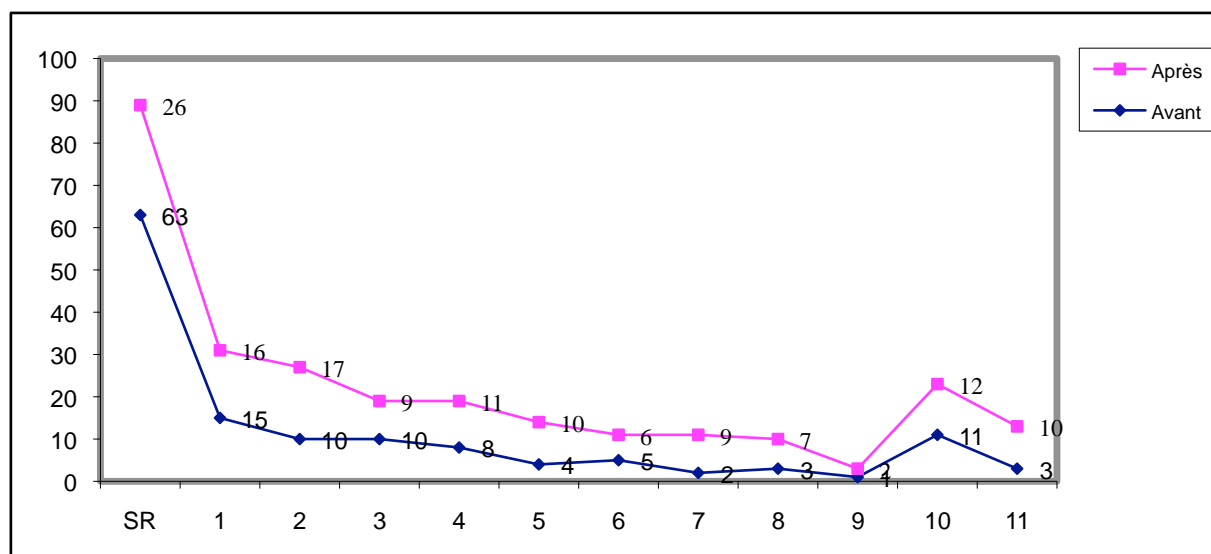
L'impact des conférences de Dakar et de Beijing sur les organisations de la société civile au Sénégal peut être mesuré dans les différents domaines : la couverture nationale, le fonctionnement démocratique, la prestation en faveur de populations, l'expertise, la capacité d'influence et le développement de capacités, la mise en place de réseaux d'alliances et les rapports avec les bailleurs.

#### Couverture nationale

Après Dakar et Beijing on note une lente progression de la redistribution des interventions à l'échelle territoriale. Les OSC qui interviennent dans plus d'une région voire trois régions sont devenues plus nombreuses. On notera par exemple que les associations qui interviennent dans une région sont passées de 2,96% à 7,40% tandis que celles qui interviennent dans 7 régions sont passées de 1,48% à 6,66%

#### Graphique n°14 - Evolution de la couverture régionale





### Démocratie

49 % des organisations ayant participé aux conférences estiment que les sommets ont eu un impact positif sur la démocratisation de la gestion des OSC contre 21% des associations qui n'ont pas pris part à Dakar et Beijing.

### Prestation

Une évolution significative est notée dans le recentrage des activités sur la satisfaction de besoins des populations. De 28,1%, le nombre d'OSC engagées dans la prise en charge de la demande sociale est passé à 57,8%.

### Expertise

Au lendemain de sommets de Dakar et Beijing, les OSC sont plus nombreuses à penser qu'elles disposent d'une réelle expertise. Cette conviction est partagée par 44,4 % des OSC ayant pris part aux conférences contre 19 % des associations nées avant la tenue desdits sommets.

### Réseaux

La mise en réseau a considérablement augmenté, elle est passée de 13,3% à 34,8%.

### Influence

La capacité d'influence des OSC est passée de 18,51% à 44,4% .

### Donneurs

Les sommets ont un effet positif sur les relations entre les OSC et les bailleurs. En effet, la collaboration entre les protagonistes du développement s'est renforcée. Elle est passée de 12% à 24,4%

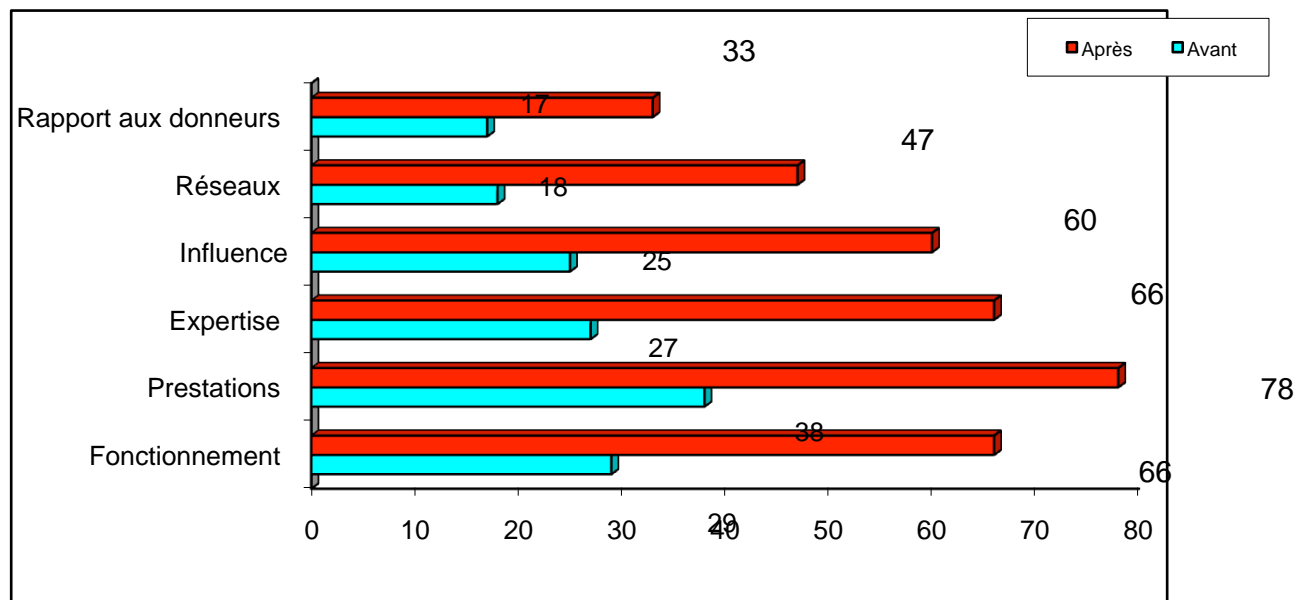
### Impact des autres sommets

Seules 2 organisations sénégalaises soit 1,48% de notre échantillon estiment que des sommets autre que Beijing et Dakar ont eu un impact sur elles.

Les informations obtenues auprès des 135 organisations interrogées indiquent que les performances des OSC se sont nettement améliorées après les conférences de Dakar et de Beijing. Les secteurs qui traduisent le mieux cette évolution positive

sont : les prestations en faveur des populations qui gagnent 40 points et le renforcement de l'expertise qui en gagnent 39.

**Graphique n°15 - Performance globale des OSC avant et après les Conférences de Dakar et Beijing**



### Performances des organisations avant les conférences de Dakar et Beijing

L'analyse comparative des deux catégories d'organisations qui existaient au moment des conférences de Dakar et Beijing, montre que dans 4 des 6 domaines traités, les organisations les plus anciennes ont été les plus performantes.

C'est le cas pour le fonctionnement démocratique avec 35,56% contre 26,67% pour les autres, pour les prestations en faveur des populations 44,44% contre 35,56% ou pour l'expertise avec 33,33% contre 22,22% .

Les OSC les plus anciennes sont également les plus nombreuses à obtenir le soutien des donateurs : 20 % contre 17,78% des associations nées après les conférences.

**Tableau 8 - Performance de deux groupes d'OSC Avant Dakar et Beijing**

	Nées avant		Ayant participé	
	Fréq.	%	Fréq.	%
Fonctionnement démocratique	16	35,56	12	26,67
Prestations en faveur des populations	20	44,44	16	35,56
Expertise et capacité	15	33,33	10	22,22
Capacité d'influence	8	17,78	15	33,33
Réseaux et alliances	6	13,33	10	22,22
Rapport avec les donateurs	9	20,00	8	17,78

\* Le % est calculé sur la base de 45 associations qui composent les groupes ciblés par notre enquête

### Performances des organisations après les conférences de Dakar et Beijing

Après les conférences de Dakar et Beijing, on remarque que toutes les organisations ont amélioré leur score mais, celles qui ont participé aux conférences sont devenues plus performantes que les autres en particulier dans les quatre domaines suivants:

- la prestation en faveur des populations ;
- la capacité d'influence ;
- les réseaux et alliances ;
- le rapport avec les donateurs.

En comparant le fonctionnement démocratique dans les deux groupes cibles, on observe que c'est dans les OSC les plus anciennes que le jeu démocratique interne est le plus satisfaisant. Elles sont 26 soit 57,7% contre 21, soit 46,6% pour celles qui ont participé.

57,8% des OSC les plus anciennes affirment disposer de plus de capacité d'influence contre 48,9% des OSC qui ont participé aux conférences.

**Tableau 9 - Performance des OSC après DKR et BJ**

	Né avant		A participé	
Fonctionnement démocratique	26	57,77	21	46,66
Prestations en faveur des pop	29	64,44	30	66,67
Expertise et capacité	26	57,8	22	48,9%
Capacité d'influence	19	42,22	22	48,89
Réseaux et alliances	14	31,11	21	46,67
Rapport avec les donateurs	13	28,89	14	31,11

\* Le % est calculé sur la base de 45 associations qui composent les groupes ciblés par notre enquête

## 4.2 - Effets des conférences

Les organisations ont reconnu que les conférences ont eu des effets positifs sur leurs performances dans différents domaines. Les domaines où il y a eu le plus d'effets positifs sont : les contenus des programmes (62 organisations, soit 45,91%) et l'expertise (56 organisations soit 41,48%).

Les domaines où il y a eu le moins d'effets sont la structuration (35 organisations soit 26%) et la distribution géographique (28 organisations soit, 20,74%).

*Structuration des OSC* : Seules 26% des organisations estiment que les deux conférences de Dakar et Beijing ont eu un effet positif voire très positif sur leur structuration.

*Distribution géographique* : Seules 20,74 % des OSC estiment que les conférences ont influencé leur implantation à l'échelle territoriale.

*Programmes* : 62 organisations soit 45,94 % estiment que les conférences ont influencé les contenus de leur programme

*Expertise* : 56 organisations soit 41% déclarent avoir suivi des formations et avoir bénéficié de programmes de renforcement de capacités.

Les conférences ont permis l'acquisition d'expertise. C'est le cas de Beijing qui a renforcé la reconnaissance au niveau international des OSC sénégalaises. C'est ainsi

que la majorité des représentants au Parlement africain d'Addis-Abeba proviennent des ONGs.

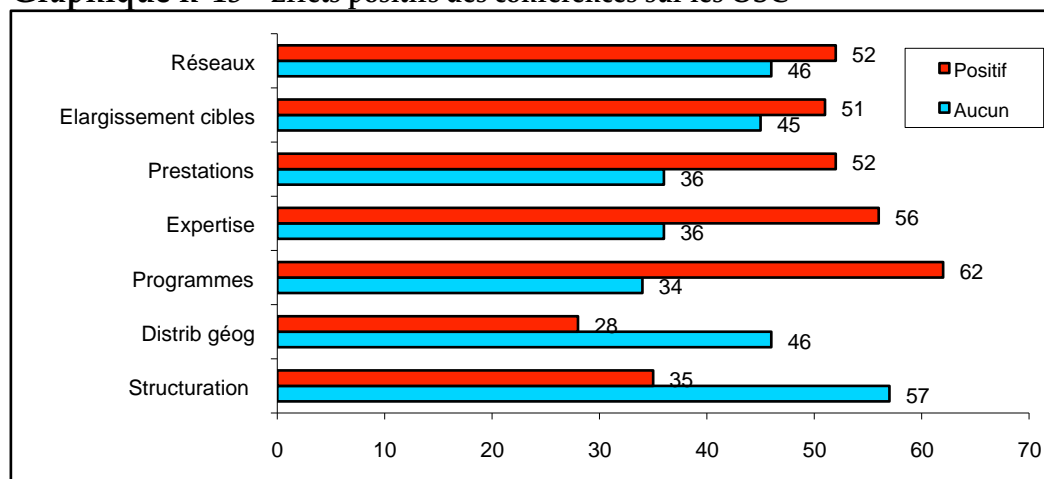
Les Ong qui participent le plus à la production des connaissances et de savoirs ne sont pas celles ayant participé à Beijing. Outre le CONGAD, on peut citer Aide-Transparency et le Forum Civil qui ont été à l'initiative de publications portant sur des questions importantes, le DRSP, les médiats, etc.

*Prestations* : Une évolution significative est notée dans le recentrage des activités sur la satisfaction de besoins des populations 52 organisations soit 38,51%.

*Elargissement des cibles* : Elles sont 51 OSC soit 37,7% à déclarer que les conférences ont eu un impact sur l'élargissement de leurs cibles

*Réseaux* : 52 OSC soit 38,51% déclarent que les conférences ont eu des effets positifs sur l'adhésion à des réseaux

**Graphique n°15 - Effets positifs des conférences sur les OSC**



#### **Effets positifs des conférences par domaine et selon les catégories**

Au regard des résultats obtenus, ce sont les OSC qui ont participé à Dakar et Beijing qui ont le mieux perçu les effets de ces conférences. Elles sont 31 soit 68,89% à dire qu'il y a globalement des effets positifs contre 12 soit 26,67% pour les plus anciennes OSC et 9 soit 20% pour les dernières-nées des associations.

Les organisations les plus anciennes et celles qui n'ont pas participé aux conférences viennent en seconde position sauf sur deux aspects géographique où elles sont presque à égalité avec les organisations nées après 1994. Il s'agit de la structuration et la distribution.

Les OSC qui ont vu le jour après 1995 sont les plus nombreuses à ne pas faire le lien entre leurs activités et les conférences. Nous pouvons cependant affirmer que la plupart d'elles sont nées dans la lancée des conférences de Dakar et Beijing où à partir des questions soulevées par celles-ci.

Tableau 9 - Effets positifs des conférences par domaine et selon les catégories

	N'a pas participé		A participé		Nés après	
	Fréq.	%	Fréq.	%	Fréq.	%
Structuration	7	15,5	20	44,4	8	17,7
Distribution Géographique	5	11,1	18	39,9	5	11,1
Contenu des Programmes	16	35,5	31	68,8	15	33,3
Expertise	13	28,9	31	68,8	12	26,7
Prestations/populations	17	37,8	31	68,8	13	28,9
Elargissement	14	31,1	27	60,0	10	22,2
Réseaux	12	26,7	29	64,4	11	24,4

### 4.3 - Relations avec les acteurs

L'espace géographique des relations des OSC s'étend sur trois entités spatiales. Pour 135 organisations interrogées ont obtenu les résultats suivants :

- 120 organisations soit 88,9% mènent des actions au niveau national ;
- 77 organisations soit 57% interviennent au niveau sous régional ;
- 89 organisations soit 65,9% ont un rayonnement international.

#### Relations au niveau national

Les relations au niveau national portent sur les rapports entre OSC, les rapports avec les politiques et les rapports avec les religieux.

Au niveau national les OSC ont appris à développer des relations de partenariat soit pour mener des actions ponctuelles ou à développer des actions durables dans le cadre de réseaux.

D'une manière générale, 88,9% des OSC sénégalaises entretiennent de bonnes relations entre elles. La collaboration avec les autres associations se traduit pour 79 organisations (65,8%) par la réalisation d'actions ponctuelles et dans une moindre mesure pour 59 organisations (49,2%) par l'exécution de programmes communs. Moins de 30% d'ONGs nationales ont la possibilité d'apporter un appui financier à des organisations locales.

Les relations avec le monde politique sont jugées bonnes par 98 OSC soit 72,6 %, mais elles sont meilleures chez les OSC qui ont participé à Beijing et celles qui sont nées après 1995. Elles sont moins bonnes chez les organisations absentes au sommet de Beijing. Toutefois plus de la moitié des OSC (51,1%) collaborent avec l'État, et ce sont les organisations les plus anciennes qui en sont les premières bénéficiaires soit 60%, contre 57,8 % des OSC ayant participé à la conférence de Beijing et 40% pour les plus récentes.

Les relations avec les religieux sont qualifiées de bonnes par 100 OSC soit 74,1% ; mais les OSC n'indiquent pas les champs de collaboration avec ceux ci.

La mise en place de réseaux ou d'alliances connaît une hausse sensible. Le nombre d'OSC convaincues de la nécessité de conjuguer leurs forces est devenu plus

important après les sommets de Dakar et Beijing. Les partisans de la mise en place d'alliances sont passés de 34 à 71 %.

L'émergence des réseaux est largement influencée par les préoccupations des conférences. Les réseaux mis en place par les associations sont structurés autour des questions suivantes : la lutte contre le Vih-sida (4,7%), le renforcement des capacités (4%), la défense des droits de l'homme (3,2%), des femmes (2,7%), l'échange d'informations (2,7%), la lutte contre la pauvreté (2%), les questions de santé (2%), l'abolition de la peine de mort (2%), etc.

Certains réseaux épousent des formes thématiques: éducation, environnement, genre, santé, arts et culture, paix, démocratie, droits humains, etc. C'est également le cas des coalitions sur la corruption, la diversité culturelle, les violences, etc.

Les collectifs les plus en vue au Sénégal sont : le CONGAD qui regroupe 162 ONG et la FONGS. Le dynamisme des femmes est particulièrement remarquable dans ce domaine. Il s'exprime à travers de nombreuses structures comme le *SIGGIL JEEGEN* et le COSEF.

Pour le Président du Congad, « il s'agit désormais de dépasser le fait d'être dans ces réseaux. Ce qui est beaucoup plus important c'est vraiment d'avancer sur des questions précises sous forme de consortium afin de pouvoir évaluer les résultats obtenus ».

### **Les relations sous-régionales**

Les relations sous-régionales concernent 57% des OSC sénégalaises. Chez les organisations les plus anciennes, elles s'expriment essentiellement à la faveur d'actions ponctuelles avec 17 réponses positives. Les organisations qui ont participé aux conférences semblent avoir une plus grande capacité à asseoir des programmes communs, elles sont 16 contre 10 pour chacune des autres organisations.

À l'échelle sous-régionale, l'appui financier reste modeste pour toutes les OSC. Ce sont celles qui ont participé aux conférences qui en bénéficient le plus : 5 réponses positives contre 4 pour les OSC les plus anciennes et 3 pour les dernières-nées des associations.

Des espaces comme le forum social régional offrent de nouvelles opportunités de consolidation ou développement de programmes partagés par des OSC de la sous région.

### **Les relations internationales**

Les relations nouées avec les partenaires internationaux concernent 65,9% des OSC sénégalaises. Les principaux axes de la collaboration sont la réalisation de programmes communs (36%), d'actions ponctuelles (43,8%), l'appui technique (43,8%) ou financier (41,6%). Les OSC ayant participé aux conférences bénéficient davantage de programmes communs elles sont 14 organisations à le déclarer, contre 11 pour les plus anciennes et 7 pour les dernières-nées. Les plus anciennes sont relativement favorisées pour l'appui financier avec 15 organisations contre 11 pour chacune des autres catégories.

## **4.4 - Influences des OSC sur les politiques**

L'influence des ONG sur les politiques est mesurable à trois niveaux :

- au niveau national, sur le Gouvernement, les partis politiques et les syndicats ;
- au niveau sous régional, notamment auprès de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement (NEPAD).

#### **4.4.1- Influence sur les politiques au niveau national**

Plus de la moitié des OSC (54,1%) estiment que leur combat est de nature à influencer l'action gouvernementale dans plusieurs domaines.

##### *Mesures gouvernementales prises après les conférences*

L'élan né de Dakar et Beijing a entraîné une forte mobilisation des OSC et une réelle sensibilisation des pouvoirs publics qui s'est traduite par :

- 1) L'engagement du Président de la République Abdou Diouf, dans la scolarisation des filles et le lancement d'une importante campagne nationale consacrée à celle-ci en 1996 ;
  - 2) L'adoption de lois favorables à l'égalité des chances homme / femme tels que : .
    - le vote de la loi de janvier 1999 pénalisant les violences entre les conjoints, l'excision, le harcèlement sexuel et aggravant le délit de viol ;
    - l'adoption, le 7 Janvier 2001, d'une nouvelle Constitution qui réaffirme le principe d'égalité et d'équité des genres, l'interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe.
  - 3) La ratification de conventions internationales :
    - la Convention sur l'élimination des violences faites aux femmes (CEDEF), ratifiée en 1985, a été rappelée dans la constitution de 2001.
    - la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) a été ratifiée par le Sénégal en 1990.
    - le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme a été ratifié le 10 décembre 2004.
  - 4) Intégration du Genre dans les documents politiques notamment lors de l'élaboration, en 1997, du 9<sup>e</sup> Plan de développement du Sénégal grâce au plaidoyer et au lobbying d'une ONG comme Enda- Tiers-monde et de personnalités de la société civile.
- Au niveau du « Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté » (DSRP), les OSC ont réalisé un intense travail de lobbying pour que les questions de genre soient mieux prises en compte. Ces actions ont abouti à la création d'une cellule genre au sein du DSRP.
- 5) Création d'un réseau des parlementaires sur les questions de genre
 

Dans le cadre de la préparation de Beijing, le Réseau des Femmes Parlementaires a été mis en place avec l'appui du FNUAP. Ce Réseau, de retour de Beijing, a donné la pleine mesure de son engagement, en s'impliquant notamment dans le plaidoyer pour la scolarisation des filles.
  - 6) L'implication des Premières Dames
 

La rencontre de Dakar a consacré l'émergence, d'une nouvelle génération de Premières Dames. Ne voulant plus se limiter aux activités classiques de bienfaisance, les épouses de Chefs d'Etat ont décidé de s'impliquer dans des processus

susceptibles d'aboutir à une plus grande prise de conscience des thèmes identifiés par la conférence.

Le forum des ONGs de Dakar 94, offrit l'occasion à Mmes Pascal Lissouba du Congo Brazzaville et Blaise Compaoré du Burkina-Faso d'affirmer leur s'engagement auprès des ONG pour l'avènement d'une paix durable sur le continent. Elles se sont ainsi impliquées dans des actions de lutte contre le VIH / Sida, l'appui aux femmes rurales, etc.

À la suite du discours prononcé à Genève, en 1999, Mme Elisabeth Diouf du Sénégal prendra à cœur la question de la femme rurale<sup>34</sup>

### **Mesures prises par les partis politiques et les syndicats**

L'influence des OSC sur les pratiques des partis politiques et des syndicats est manifeste. Le débat sur l'accès aux instances de décisions a été porté à l'intérieur des partis politiques. Certaines formations ont d'ailleurs pris des engagements accordant des quotas aux femmes et les ont respectés. Au PIT et à la LD MPT, des femmes sont entrées dans le bureau politique et au Comité central suite aux débats sur la question de la représentation des femmes, qui, avant Beijing, ne se posait même pas.

Les syndicats se sont mis à l'heure de l'approche genre non sans résistance. L'Union Démocratique des Enseignants et Enseignantes du Sénégal (UDEN) a peu à peu entamé sa mutation en tenant d'abord compte du genre dans sa dénomination et sa structuration. Il a ensuite entrepris des actions de formation et traduit dans ses plates-formes revendicatives les préoccupations d'égalité et d'équité salariale. Il a largement influencé sa centrale syndicale: l'Union nationale des Syndicats autonomes du Sénégal (UNSAS) qui a créé un département genre et équité. D'autres formations syndicales ont suivi le processus enclenché par les forces de gauche.

#### **4.4.2. - Influences des OSC sur les politiques africaines**

Le travail des organisations de la société civile depuis Dakar et Beijing a abouti à des résultats appréciables, notamment avec l'Union africaine qui a pris des mesures importantes grâce aux pressions des organisations de femmes.

#### **L'adoption de la parité**

Le lobbying des organisations féminines a conduit le Président du Sénégal à plaider la parité au sein de l'Union africaine. Son engagement a abouti à l'élection, en juillet 2003, de 5 Commissaires femmes au bureau de la Commission de l'Union africaine. C'est dans la même lancée que s'inscrit l'élection de Mme Gertrude Mongella (Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes) à la tête du Parlement Panafricain qui compte environ 25% de femmes députés.

#### **La Déclaration de l'Union africaine sur l'égalité en juillet 2004**

Sous l'effet de l'action des ONG regroupées au sein de la FAS (Femme Africa et Solidarité), les chefs d'État africains ont adopté lors la dernière session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue en juillet 2004 une déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle consacre l'engagement des dirigeants signataires à « porter à au moins 30% la participation des femmes dans toutes les instances de prise de décision et des postes électifs ».

<sup>34</sup> C'était la première fois que les Sénégalais pouvaient enfin entendre sa voix. Un quotidien national titra de manière ironique mais émerveillée que « la grande muette a parlé ».



### Direction Genre

Il a été mis en place au sein du Bureau du Président de la Commission, une Direction Genre chargée de l'intégration de la perspective genre dans tous les portfolios de l'Union africaine.

### Le NEPAD

Après avoir fait l'objet de vives critiques de la part d'organisations féminines notamment sud africaines, le NEPAD s'est attelé à une meilleure prise en compte des femmes et des préoccupations de genre.

### 4.5 - Le financement des OSC

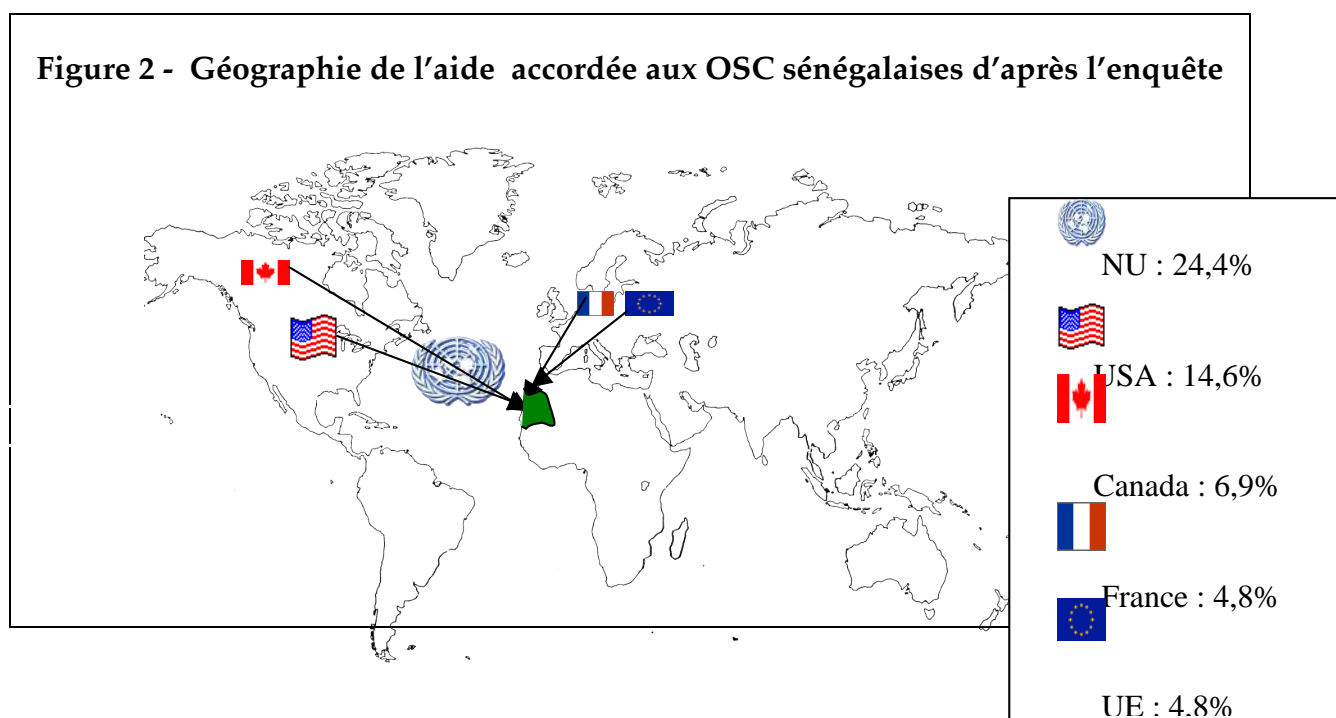
Le classement des vingt cinq (25) partenaires internationaux des organisations de la société civile sénégalaise s'établit comme suit :

- le chef de file des bailleurs est l'USAID. 11,1% des OSC enquêtées déclarent avoir noué un partenariat avec l'agence américaine au moins une fois ;
- L'UNICEF et l'ACDI appuient respectivement 7,6% et 6,9% d'OSC ;
- La Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) se retrouvent chacun avec 5,5% de partenaires ;
- L'État du Sénégal, l'UNIFEM, l'Union Européenne (UE), le Conseil national de Lutte contre le Sida (CNLS) et la Coopération française sont chacun partenaire de 4,8% d'OSC.

Ces informations méritent que l'on s'y attarde en raison notamment des indications relatives à la géographie de l'aide. Elles révèlent non seulement l'hégémonie américaine tous types d'appuis confondus et la surprenante place du Canada qui se situe en 3<sup>e</sup> position loin devant l'Union européenne, la Coopération française, la Banque mondiale qui se classent au 5<sup>ème</sup> rang des donneurs.

Une analyse de l'aide fondée sur l'origine des partenaires ne modifie que légèrement la géographie de celle-ci : les agences des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique constituent respectivement 24,4% et 14,6% des partenaires.

Figure 2 - Géographie de l'aide accordée aux OSC sénégalaises d'après l'enquête



La majeure partie des organisations ayant participé à la conférence de Beijing ont pu le faire grâce à l'appui des agences onusiennes, de l'ACDI et de l'USAID qui avaient manifesté un vif intérêt pour les problématiques que devaient aborder le sommet de Beijing.

Le soutien des partenaires au développement concerne surtout deux secteurs

- Le secteur de l'éducation au sens large (formation 11, 8%, préparation de compétences 3,7%, éducation formelle 4%, alphabétisation 1,8%).
- Les programmes de santé (4,8%) auxquels il faut ajouter les programmes de lutte contre le sida (3,3%) viennent en deuxième position..

L'analyse de cette rubrique confirme la réduction substantielle de l'appui institutionnel. Par ailleurs, sans perdre de vue l'aspect genre qui est transversal à toutes les formes d'appui. L'appui spécifique à la promotion des droits des femmes (2,2%) vient bien avant l'appui à l'agriculture ou aux médias qui capitalisent 1,5% des appuis.

L'appui des partenaires au développement se fait sous forme technique et/ou financière.

L'appui technique prend la forme d'une assistance dans la réalisation de projets de toute nature. Il va de l'aide à l'acquisition d'équipements à la mise à disposition de personnels d'encadrement. La face la plus visible de cette collaboration est la participation des jeunes venus de pays étrangers dans le cadre de la coopération décentralisée initiée par les ONG de développement.

Quant à l'appui financier dont profitent 53 % des OSC, elle se fait sur la base de projets dûment budgétisés qui sont soumis aux bailleurs sous la forme de requêtes de financement. Dès lors que les moyens financiers disponibles le sont dans le cadre de programmes précis, les organisations de la société civile qui sollicitent le concours des partenaires se posent en exécuteurs de projets validés par ceux-ci.

Ce sont les organisations de la société civile qui ont pris part à Dakar et Beijing qui apprécient le plus positivement les rapports avec les bailleurs. Elles sont 31% des OSC nées avant Beijing et Dakar à le déclarer contre 28,9% des OSC absentes desdites conférences et 13,3% des OSC nées après 95%.

### **Autonomie financière et mobilisation des ressources**

L'absence quasi générale de moyens susceptibles de garantir une autonomie d'action ou la réalisation de projets propres est productrice d'une dépendance vis-à-vis des partenaires au développement. C'est dans cet esprit que s'inscrit, à la faveur de la priorité accordée à la lutte contre la pauvreté urbaine, l'affaiblissement des interventions en milieu rural qui fut naguère le principal terrain d'intervention des premières organisations de la société civile. En effet, le monde rural accueille moins d'OSC notamment chez celles qui sont nées après 1995.

Le financement revêt un caractère si sensible que toute allusion à la question apparaît déplacées voire malsaine aux yeux des responsables d'OSC. Il n'est donc pas étonnant que 40% des OSC enquêtées n'aient pas répondu à la question sur le montant de leur budget en cours d'exécution.

Le classement des 81 organisations qui fournit des informations relatives à leur budget, la situation se présente comme suit :

Tableau 10 - Budget des OSC

Budgets	Effectif	%
moins 1 000 000	4	4,9
1 à 5 Millions	9	11,1
5 à 10 Millions	7	8,6
10 à 20 Millions	8	9,9
20 à 50 Millions	22	27,2
50 à 100 Millions	9	11,1
100 à 500 Millions	14	17,3
500 à 1 Milliard	5	6,2
1 à 5 Milliards	3	3,7
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>100,0</b>

Avec moins d'un million CFA de budget, environ 5% des organisations ont à peine la capacité de survivre. A peine 3,7 % des OSC dépassent le cap du milliard de franc Cfa.

La situation est surtout marquée par une forte dépendance vis-à-vis des partenaires au développement et de l'État. Toutefois, il se dégage des perspectives qui, à long terme, augurent d'une autonomie des ONG grâce aux pratiques du faire faire et de la mobilisation de ressources internes.

La pratique du "faire-faire" se développe de plus en plus constitue une opportunité pour les organisations de la société civile. Certaines sont réduites à monnayer leur expertise au risque de ne plus exécuter des programmes propres.

La vente de services apparaît comme une possibilité offerte aux ONGs, de créer les conditions d'autonomie vis-à-vis des bailleurs de fonds. C'est le cas de la SAFEFOD, qui a obtenu un important marché de l'État dans l'encadrement et la formation des élus locaux provenant de 11 régions, 67 communes et 420 communautés rurales.

Les bailleurs cherchent de plus en plus à s'appuyer sur les Collectifs d'OSC pour financer les organisations qui en sont membre. En effet, il arrive que des ONG, après avoir pris des engagements auprès des partenaires au développement tardent à les exécuter correctement. La nouvelle démarche des bailleurs ouvre des perspectives aux Collectifs disposant d'expertise et la capacité de superviser leurs membres.

### **Capacité interne de mobilisation de ressources**

Ce sont les ONG religieuses confrériques et les associations de migrants qui démontrent le plus de capacités à créer les conditions d'une autonomie financière sur la base de la participation de leurs membres à la réalisation de leurs objectifs.

Une organisation comme « l'Association pour l'Assistance aux Enfants Déshérités » (AED), dirigé par un marabout et qui a pour objectif de venir en aide aux enfants déshérités en milieu urbain a déjà réalisé, sur fonds propres, ses infrastructures (centre d'hébergement, salles de classe). Cela a pu se faire par une levée de fonds auprès de ses membres de la diaspora, (à raison de 5 euros par mois et par individu,) versée à leur marabout et Président.

Par ailleurs, l'enquête menée dans 10 villages de la région de Tambacounda par Papa Demba Fall (2004), indique que 62, 3 % des infrastructures sociales (écoles, cases de santé) ont été financées par 12 associations de migrants évoluant dans lesdits sites.

Menée à une échelle plus vaste, l'étude réalisée par l'Institut Panos (1991) auprès de 105 associations de migrants de la vallée du fleuve basées en France indique qu'entre 1981 et 1991, soit une période de dix ans, 334 équipements représentant un coût total de 2 milliards 150 millions de F CFA ont été réalisés par les migrants dans leurs villages d'origine.

L'origine des fonds investis indique très nettement que les associations communautaires comptent d'abord sur leurs propres forces car 88,37 % des sommes proviennent de l'épargne de migrants soit 38 millions de francs français et seulement 11,63% soit 5 millions proviennent d'ONG appuyées par des bailleurs de fonds internationaux.

#### **4.6 - Forces et faiblesses de la Société civile**

Au terme de la présente étude nous avons constaté une évolution des OSC dans différents domaines notamment ceux de l'expertise ou maîtrise des dossiers et du lobbying.

##### **L'acquisition d'une expertise**

De grands progrès ont été notés chez les organisations de la société civile, dans la l'acquisition de l'expertise. Ce qui leur assure aujourd'hui, une capacité réelle dans l'exécution des programmes nationaux. Toutefois, cette expertise reste à consolider.

##### **Forte capacité d'Influence**

Une forte capacité d'influence est notée dans la gestion de plusieurs dossiers nationaux et internationaux. On citera, à titre d'exemples, les ONGs qui ont pris en charge des dossiers importants comme le commerce, la lutte contre la pauvreté et la réduction de la dette.

##### **Réseautage**

Dakar et Beijing ont surtout permis aux organisations de la société civile, de développer et de renforcer leur capacité de mise en réseaux.

##### **Faible capacité institutionnelle**

Les organisations de la société civile traînent un lourd handicap lié à leur faible capacité institutionnelle, leur manque de professionnalisme, de transparence dans la gestion et de démocratie interne. Le principal défi à relever reste celui de la capacité d'intervention. En effet, les organisations de la société civile ne disposent le plus souvent pas de ressources ou ont du mal à asseoir une structure institutionnelle à la mesure de leurs ambitions.

##### **Déficit de professionnalisation**

Le défi du point de vue organisationnel reste celui de la mise sur pied d'antennes régionales capables de conduire des actions décentralisées avec un personnel qualifié.

##### **Manque de transparence dans la gestion budgétaire**

La question des budgets est un sujet tabou chez bon nombre d'ONGs. L'opacité qui entoure la gestion financière pousse les bailleurs de fonds à se tourner vers les Collectifs d'ONG jugés plus crédibles. Il n'est d'ailleurs pas rare d'assister à des renouvellements de bureaux sur fond de dénonciation de la gestion financière (cas de la RADDHO).

### **Fragilité liée à l'absence de ressources**

Les organisations de la société civile sont dans leur grande majorité dépendantes du Gouvernement qui est leur principal partenaire dans l'exécution des programmes de développement et des bailleurs de fonds, pour la participation aux conférences ou pour le financement d'activités ponctuelles.

### **Faible démocratie interne**

La plus grande difficulté des OSC est d'asseoir une culture démocratique en leur sein. Le fait que certaines d'entre elles soient étroitement liées à des partis politiques, explique la nature des relations entre ces hommes politiques et les ONGs.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard plus si les deux Collectifs d'ONG les plus importants sont dirigés par des femmes membres des instances de direction de partis comme AND / JËF PADS et le Parti Indépendant du Travail ( PIT).

L'illustration parfaite de la collusion entre le pouvoir politique et le monde des ONG est fournie par le Réseau « Siggil Jiggen ». Ce collectif d'ONG est composé de 18 organisations dont au moins 14 sont dirigées par des femmes liées au Parti AND/ JËF. Dans un tel cas de figure, il est prouvé que les élections de bureau ne sont que le résultat de mot d'ordre émanant du parti. Les élections de bureau constituent des temps forts non seulement pour les formations politiques mais aussi pour les femmes qui veulent gravir des échelons au sein de leur parti.

## **CONCLUSION**

La faillite de l'État moderne ou son incapacité à prendre en charge la demande sociale ainsi que les aspirations démocratiques des peuples sont à la base de l'affirmation d'organisations dont la vocation fondamentale est de redéfinir le contrat social entre les pouvoirs publics et les différentes composantes de la société.

Dans le cas particulier du Sénégal, les conférences internationales ont eu un réel impact sur leurs champs d'intervention notamment en ce qui concerne la production d'une rhétorique politique féministe. En effet, les questions débattues à Dakar et à Beijing sont inscrites au cœur des programmes de la société civile.

Quelles que soient les réserves à l'égard des organisations de la société civile, nul ne peut nier leur rôle dans la prise en charge les préoccupations et aspirations des citoyens..

Une analyse fine du chemin parcouru par les OSC indique qu'elles constituent, au vu de leur expertise ou capacité de plaidoyer, un rempart face au pouvoir politique

Si les progrès réalisés dans ces domaines en ont fait des partenaires crédibles dans l'exécution de programmes étatiques de développement.

On regrettera que le manque de professionnalisation et d'autonomie tend à en faire des exécutants de programmes plutôt que des initiateurs de projets porteurs de transformations sociales.

Une grande capacité d'influence est constatée dans la gestion de plusieurs dossiers nationaux et internationaux. C'est elle qui a commandé les réaménagements du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ou le combat pour le coton à l'OMC.

Cette recherche montre souligne le rôle des conférences mondiales dans la consolidation des interventions des organisations de la société civile sénégalaises, en mais aussi leur grande fragilité liée à l'absence autonomie financière

L'analyse du profil des organisations au regard du personnel, du nombre d'adhérent, des renouvellements des bureaux nous avons relevé des cas important de non-réponse, traduit une situation de fait : beaucoup d'ONG ne sont pas opérationnelles. Le ministère de tutelle, en réalité n'assure pas sa mission d'évaluation, pour retirer l'agrément aux associations qui ne sont pas capables de remplir leur cahier de charge.

S'il est vrai, qu'il y a des organisations dont l'expertise et par les réalisations contribuent à donner du Sénégal l'image d'un pays où la société civile est forte voire très forte, il n'en est pas moins vrai qu'il y existe une multitude d'ONG qui n'ont d'autres préoccupations que de trouver des moyens d'existence à leurs initiateurs.

L'étude fait aussi émerger de nouvelles questions par rapport aux mutations actuelles et à venir dans l'espace social sénégalais :

- une nouvelle configuration des organisations de la société civile se dégage avec de nouveaux acteurs constitués d'une part, par les émigrés des pays du Nord, capables de financer les projets de leurs communautés, et d'autre part, par des acteurs issus de l'espace religieux qu'ils soient d'ordre confrérique ou liés au mouvement islamiste mondial.

- S'il faut se réjouir des perspectives d'autonomie offertes par les financements provenant de la diaspora sénégalaise, il est important d'être attentif aux organisations dont les bailleurs de fonds proviennent des monarchies pétrolières souvent peu favorables aux questions d'égalité et des droits des femmes.

- Cela est d'autant plus important que le mouvement social féminin souffre de léthargie. Depuis l'alternance politique survenue en 2000, on assiste à un recul de capacité d'interpellation qui faisait la force des organisations féminines. Autant elles ont été présentes sur le front social et la revendication contre l'ancien régime autant elles se singularisent aujourd'hui par leur silence. C'est le cas, en 2001, lorsque la Ministre chargée de la femme a décidé de placer la quinzaine sous un signe religieux en y associant le nom de la mère du fondateur d'une des grandes confréries du Sénégal. Les deux principales associations de femmes - le COSEF et le Réseau Siguil Jigeen - n'ont jamais voulu se prononcer publiquement sur la question. Pour beaucoup de militantes de la cause des femmes, la quinzaine de la femme qui est le prolongement de la journée du 8 mars est un espace républicain de mobilisation pour la conquête de droits politiques économiques et sociaux. A leurs yeux, l'amalgame avec le religieux constitue un précédent dangereux.

La participation des partis de gauche au pouvoir exécutif a consacré un recul de la mobilisation des femmes. En effet, ce sont les organisations féminines affiliées aux partis politiques comme de And Jéf qui constituaient jusqu'alors l'avant-garde du combat. La subordination leurs intérêts à ceux de leur parti politique a porté atteinte au mouvement social féminin dans son ensemble. Il ne s'agit point de reprocher à ces personnes leurs relations politiques mais de déplorer l'absence de ligne politique dans la lutte des femmes. Le paradoxe aujourd'hui est que jamais le contexte politique n'a jamais été aussi favorable à l'épanouissement de la lutte des femmes. Si le chef de l'État qui se considère comme le champion de l'égalité de genre, les femmes ne représentent que 18% des membres de son gouvernement. Sa bonne

volonté est sans doute vraie mais les OSC ne sauraient laisser le train de l'égalité sous sa seule responsabilité d'autant qu'il ne dispose pas des mécanismes pouvant l'aider à prendre les bonnes décisions. En effet le Ministère chargé de la Femme souffre d'un manque important d'expertise et les pressions religieuses deviennent de plus en plus pesantes. Dans un tel contexte, le rôle de pression et d'interpellation de la société civile s'avère plus que jamais nécessaire.

Pour donner une chance à l'atteinte des objectifs déclinés à travers les conférences régionales et mondiales sur les femmes, il faut renforcer les organisations de femmes mais surtout les organisations des droits de la personne, engagées dans la lutte pour la justice et l'égalité pour un développement humain durable. Pour cela l'appui des partenaires convaincus de la justesse de ce combat est bien évidemment, encore nécessaire.

## Bibliographie

ALTERNATIVES SUD, « Les O.N.G. : instruments du néo-libéralisme ou alternatives populaires ? », 4 (4), 1997.

ASSISES DE LA COOPERATION ET DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE, *Vers une coopération de sociétés à sociétés : projet de livre blanc rédigé en préparation de la rencontre du 17-18 octobre 1997*, Paris, CFSI, 1997.

BAYARD Jean-François, "La revanche des sociétés africaines," *Politique africaine* 11, 1983: 95-127.

BEIGBEDER Yves, *Le Rôle international des organisations non gouvernementales*, Bruxelles/ Paris, Bruylant/L.G.D.J., 1992.

BESSIS Sophie, « Les nouveaux enjeux et les nouveaux acteurs des débats internationaux dans les années 90 », *Revue Tiers-Monde*, n° 151, juillet-août 1997.

BETTATI Mario, DUPUY Pierre-Marie, (Eds.), *Les O.N.G. et le droit international*. Paris: Économica, 1986.

COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA DEMOCRATIE, *Les O.N.G. dans la restructuration des Nations Unies* (5), septembre 1995.

CODESRIA & PNUD. *La société civile et la réduction de la pauvreté en Afrique au Sud du Sahara*. Rapport annuel, 2001.

CRUISE O'BRIEN Donald, DIOP Momar-Coumba & DIOUF Mamadou, *La construction de l'État au Sénégal*. Paris: Karthala, 2002.

DAFFÉ Gaye & DIOP Momar-Coumba, "Senegal: Institutional Aspects of Trade and Industry Policy" (: 271-314), in. Charles Soludo, Ostia Ogbu and Ha-Joon Chang (eds), *The Politics of Trade and Industrial Policy in Africa. Forced Consensus?* IDRC-Africa World Press, 2004.

DAHLEN Olle, « The Future Relationship between the UN and the NGOS », *International Association*, 28 (6-7), 1976: 36-329.

DIAW Aminata, « La démocratie des lettrés » (:299-329), in Diop M.-C. (sous la dir. de), *Sénégal. Trajectoires d'un État*. Dakar : Codesria, 1992.

DIOP Momar-Coumba (sous la dir. de), *Le Sénégal contemporain*. Paris : Karthala, 2002.

DIOUF Mamadou, « Fresques murales et écriture de l'histoire. Le Set/Setal à Dakar », *Politique africaine* n°46, juin 1992 :41-54.

Ephésia, *La Place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La découverte, coll. « Recherches », 1995.



FALL Ibrahima, *Sous-développement et démocratie multipartisane: l'expérience sénégalaise*. Dakar: NEA, 1977

FATTON Robert, *The Making of a Liberal Democracy: Senegal's Passive Revolution, 1975-1985*. Boulder: Lynne Rienner, 1987.

FELD Werner, «The Impact of Non Governmental Organizations on the Formulation of Transnational Policies », *Jerusalem Journal of International Relations*, (2), 1976:63-95.

Gaye DAFFE & Momar-Coumba DIOP, "Senegal: Institutional Aspects of Trade and Industry Policy" (271-314), in: Charles Soludo, Ostia Ogbu and Ha-Joon Chang (eds), *The Politics of Trade and Industrial Policy in Africa. Forced Consensus?* IDRC-Africa World Press, 2004;

GELLAR Sheldom, *Senegal: An African Nation between Islam and the West*. Boulder: Westview Press, 1995.

GHILS Paul, « La société civile internationale: les organisations internationales non gouvernementales dans le système international », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, (133), août 1992, pp. 467-481

HARBESON John W., ROTHCHILD Donald, CHAZAN Naomi (eds.), *Civil Society and the State in Africa*. Londres : Rynne Rienner Publishers, 1994.

LABOURIE-RACAPE Annie, « Les inégalités entre hommes et femmes, bien que toujours globalement criantes, tendent à se réduire », in CORDELLIER Serge (sous la direction de), *Le Nouvel état du monde*, deuxième édition actualisée, Paris, La Découverte, 2002, pp.21-23.

LAUFER J., MARRY C., MARUANI M. (sous la direction de), *Masculin-féminin: questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, 2001.

LO-NDIAYE Khardiata, *Présentation de l'Agence du fonds de développement social*. Dakar, juin 2004.

MARLOIE Marcel, « La montée des O.N.G. et leur participation aux régulations internationales », *Réseau Coopération Internationale pour la Démocratie*, (1), juin 1993, pp.89-103.

MOREAU DEFARGES Philippe, *Un Monde d'ingérences*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997. Coll. Bibliothèque du citoyen.

MULLER Jean-Daniel, *Les O.N.G. ambiguës : aides aux États, aides aux populations ?* Paris, L'Harmattan, 1989.

PIVETEAU Alain, *Évaluer les ONG*. Paris : Karthala, 2004.

PNUD, *Rapport national sur le développement humain au Sénégal. Gouvernance et développement humain*. Dakar, 2001 : 39-43.

PNUD, *Rapport Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement*, octobre 2003).

POULIGNY Béatrice, «L'émergence d'une « société civile internationale? Processus, acteurs, enjeux ». Paris : CRI - Sciences Po., mai 2001: 29 p.

Rapport Final - Forum des ONG Beijing 95 - 30août-8 septembre - 96p.

Répertoire des ONGs africaines actives dans le domaine genre/ femme et développement. UNIFEM Dakar.

Répertoire des Organisations non gouvernementales agréées au Sénégal. Ministère de la Femme, de l'enfant et de la famille/PNUD. - 1993

Revue Sénégalaise de sociologie *Société civile*. Université Gaston Berger de Saint-Louis, n° 2/3, 1998, 317 p.

ROSENAU James, « Le nouvel ordre mondial, forces sous-jacentes et résultats », *Etudes internationales*, 23(1), mars 1992, pp.9-35.

RYFMAN Philippe, *Action humanitaire et solidarité internationale : les O.N.G.*, Paris : Hatier, 1993.

RYFMAN Philippe, « L'action internationale des associations de solidarité et les États », *Relations internationales et stratégiques*, (4), hiver 1991 : 164-181.

République du Sénégal (2001). *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*.

SARR Mame Yassine, *Vie associative féminine et circulation des biens dans les cérémonies familiales à la Médina de Dakar (Sénégal)*. UCAD de Dakar, FLSH : Mémoire de DEA de Sociologie, 2004.

SMOUTS Marie-Claude, « La construction équivoque d'une « opinion mondiale » », *Tiers Monde*, 38, (151), 1997 : 667-693.

SOTTAS Eric, « Les Organisations non gouvernementales (ONG) : organisations dépassées ou modèles d'intégration sociale ? », *International Geneva Yearbook*, (X), 1996 : 64-88.

VERON J., *Le Monde des femmes. Inégalités des sexes, inégalités des sociétés*. Paris : Seuil, 1997.

WEISS Thomas G., GORDENKER Leon (Eds.), *N.G.O.s, the U.N., and Global Governance*, Boulder (Col.), Lynne Rienner Publishers, 1996.

## ANNEXES

<b>Annexes 1 :</b>	<b>Liste des ONG enquêtées</b>
<b>Annexes 2 :</b>	<b>Liste des personnes interviewées</b>
<b>Annexe 3 :</b>	<b>Questionnaire</b>